
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 11 juillet 2005

SOMMAIRE

Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 6)
Appel nominal	(p. 6)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 18 avril 2005 (dossiers n° 2005-2789 et 2005-2790)	(p. 6)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 18 avril 2005 (dossier n° 2005-2791)	(p. 7)
Désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry (dossier n° 2005-2843)	
* Opérations de vote	(p. 8)
* Résultats du vote	(p. 13)
Désignation de trois représentants à l'Office de tourisme bureau des congrès (dossier n° 2005-2844)	
* Opérations de vote	(p.13, 29)
* Résultats du vote	(p.20, 50)
Désignation de représentants au sein du Sage de l'est lyonnais (dossier n° 2005-2882)	
* Opérations de vote	(p. 41)
* Résultats du vote	(p. 50)
Question orale du groupe Les Verts - Intervention de madame Besnard relative aux mesures d'urgence dans les situations de pics de pollution et de canicule (gratuité de l'accès aux réseaux de transports publics)	(p. 51)

Les textes des délibérations n° 2005-2789 à 2005-2883 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 347.

N° 2005-2789	<i>Compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président par la délibération n° 1087 en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 6)
N° 2005-2790	<i>Compte rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 3 mars 2003 -</i>	(p. 6)
N° 2005-2791	<i>Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 6 juin 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 -</i>	(p. 7)

COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2792	<i>Adaptation tarifaire du réseau TCL pour les agents du 3° arrondissement de Lyon dans le cadre de la mise en oeuvre de la première phase expérimentale du plan de déplacements d'entreprise -</i>	Retiré
N° 2005-2793	<i>Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon, lots n° 5 et 7 - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 par reconduction expresse - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 45)
N° 2005-2794	<i>Lyon 3°, Caluire et Cuire, Lyon 6° - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération n° 789 pour le surcoût qualitatif lié aux travaux de la ligne de trolleybus C 1-C 2 - Convention de participation financière au Sytral pour le surcoût qualitatif -</i>	Retiré
N° 2005-2795	<i>Lyon 3° - Espace Dauphiné (2° tranche) - Aménagement - Acquisitions foncières préalables - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)

N° 2005-2796	<i>Lyon 1er - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé -</i>	(p. 45)
N° 2005-2797	<i>Lyon 5° - Tarification du parc Saint Georges -</i>	(p. 37)
N° 2005-2798	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications -</i>	(p. 45)
N° 2005-2799	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence - Carrefour Pasteur - Convention de réalisation des équipements communaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux -</i>	(p. 39)
N° 2005-2800	<i>Plan de redressement de la SA d'HLM Gabriel Rosset - Avenant n° 2 -</i>	(p. 45)
N° 2005-2801	<i>Convention avec la caisse interprofessionnelle du logement de Lyon (CILL) -</i>	(p. 45)
N° 2005-2802	<i>Bron - Quartier du Terraillon - Requalification du centre commercial Plein Ciel Bellevue - Plan de financement des dépenses -</i>	(p. 46)
N° 2005-2803	<i>Bron - Quartier du Terraillon - Projet de renouvellement urbain - Marché de maîtrise d'œuvre -</i>	(p. 46)
N° 2005-2804	<i>Caluire et Cuire - Convention de superposition de gestion pour les berges du Rhône entre la Communauté urbaine et l'Etat - Voies navigables de France - Convention d'entretien des espaces publics -</i>	(p. 46)
N° 2005-2805	<i>Dardilly - Requalification du parc d'affaires - 1ère tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2005-2806	<i>Neuville sur Saône - Résidence L'Aventurière - Première tranche - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2005-2807	<i>Oullins - Quartier de la Saulaie - Réalisation d'une liaison piétonne entre l'avenue Jean Jaurès et la place de la Convention - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 46)
N° 2005-2808	<i>Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial de l'Arsenal - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2005-2809	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement des abords de la gare - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2005-2810	<i>Vaulx en Velin, Villeurbanne - Carré de Soie - Pôle de loisirs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 45)
N° 2005-2811	<i>Vénissieux - Opération Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2005-2812	<i>Villeurbanne - Place Lazare Goujon - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2005-2813	<i>Rillieux la Pape - Centre chorégraphique national - Aménagement des abords - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2005-2814	<i>Rillieux la Pape - Quartier du Mont-Blanc - Réaménagement des espaces extérieurs - Quatrième tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2005-2815	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône - Projet d'aménagement - Travaux du domaine infrastructure - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 8)
N° 2005-2816	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 8)
N° 2005-2817	<i>Lyon 3° - Part-Dieu - Réaménagement de la dépose-minute SNCF - Avenant au mandat de travaux de la SERL - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 45)
N° 2005-2818	<i>Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier du Terraillon - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 46)
N° 2005-2819	<i>Bron, Lyon 8° - Secteur Mermoz Pinel - Suppression du viaduc A 43 - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités -</i>	(p. 39)
N° 2005-2820	<i>Vaulx en Velin - Secteur la Grappinière - Opération d'aménagement - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 45)
N° 2005-2821	<i>Lyon 8° - Projet de renouvellement urbain Mermoz nord - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation -</i>	(p. 46)

N° 2005-2822	<i>Criter régulation du trafic - Révision du programme de travaux de raccordement des axes de circulation sur le système de régulation Criter au regard de la révision du plan des déplacements urbains (PDU) - Augmentation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 46)
N° 2005-2823	<i>Lyon 1er - Zone urbaine sensible (ZUS) pentes de la Croix-Rousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2005-2007 de la programmation GSUP 2005 et de l'avenant à la convention passée avec 1.2.4 services en 2004 -</i>	(p. 47)
N° 2005-2824	<i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) les Minguettes Max Barel - Avenue Maurice Thorez - Requalification du secteur situé le long de la contre-allée - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 46)
N° 2005-2825	<i>Lyon 9° - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Participation financière de la Communauté urbaine aux opérations de démolition de l'immeuble 260 (SACVL) et de démolition partielle des immeubles 410, 420 et 430 (OPAC du Grand Lyon) -</i>	(p. 45)
N° 2005-2826	<i>Albigny sur Saône, Bron, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Chassieu, Collonges au Mont d'Or, Corbas, Couzon au Mont d'Or, Craponne, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Francheville, Genay, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Lyon 1er, Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Marcy l'Etoile, Meyzieu, Mions, Montanay, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Priest, Saint Romain au Mont d'Or, Sainte Foy lès Lyon, Sathonay Camp, Sathonay Village, Solaize, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, Vernaison, Vénissieux, Villeurbanne - Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Révision générale pour les secteurs centre, "est", nord, nord-ouest et sud-ouest - Elaboration du plan local d'urbanisme - Approbation - Modification du droit de préemption urbain -</i>	(p. 20)
N° 2005-2827	<i>Lyon 9° - ZAC Nord du quartier de l'Industrie - Approbation du bilan financier révisé et de l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement (CPA) -</i>	(p. 45)
N° 2005-2828	<i>Dardilly - Aménagement de la place du complexe sportif Moulin Carron et du chemin de Parsonge - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les travaux de voirie provisoires -</i>	(p. 46)
N° 2005-2829	<i>Saint Genis Laval - Avenue de Gadagne - Aménagement des carrefours des entrées nord et sud - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 47)
N° 2005-2830	<i>Lyon 2° - Quai Perrache - Travaux d'aménagement de voirie liés à la coupure du quai Rambaud - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 47)
N° 2005-2831	<i>Lyon 3°, Meyzieu - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour l'opération n° 788 pour le surcoût qualitatif - Convention de participation financière au Sytral -</i>	(p. 47)
N° 2005-2832	<i>Vaulx en Velin - Création d'une voirie nouvelle reliant l'avenue Roger Salengro et le pôle multimodal de la Soie - Convention à souscrire avec Gaz de France pour le déplacement d'un poste de détente de gaz -</i>	(p. 47)
N° 2005-2833	<i>Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution et la maintenance du jalonnement en place sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 45)
N° 2005-2834	<i>Fourniture, pose et entretien de panneaux de signalétique de zones d'activités sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2006 et éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 45)

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2835	<i>Subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle -</i>	(p. 47)
N° 2005-2836	<i>Convention avec la Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie -</i>	(p. 47)
N° 2005-2837	<i>Subvention à l'association Le Village des créateurs pour l'organisation d'une exposition de designers lyonnais aux Galeries Lafayette-Maison de Paris -</i>	Retiré
N° 2005-2838	<i>Saint Priest - Management de centre-ville - Création de l'association de gestion unifiée du centre-ville de Saint Priest -</i>	(p. 40)
N° 2005-2839	<i>Convention de partenariat avec l'association Comité Bellecour - Subvention -</i>	(p. 47)
N° 2005-2840	<i>Village de la solidarité internationale - 18 au 20 novembre 2005 - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) -</i>	(p. 48)
N° 2005-2841	<i>Convention passée avec l'association Pôle international de recherche de presse - Subvention -</i>	(p. 48)

N° 2005-2842	<i>Convention passée avec l'association communauté Sant'Egidio-France - Subvention pour l'organisation d'une rencontre internationale pour la paix en septembre 2005 -</i>	(p. 41)
N° 2005-2843	<i>Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon-Saint Exupéry - Désignation des représentants titulaires et suppléants -</i>	(p. 7)
N° 2005-2844	<i>Désignation de représentants supplémentaires au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme bureau des congrès -</i>	(p. 13)
N° 2005-2845	<i>Office du tourisme bureau des congrès de la Communauté urbaine - Programme d'actions 2005 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle -</i>	(p. 48)
N° 2005-2879	<i>Principes généraux relatifs à l'attribution de subvention aux associations de solidarité internationale -</i>	(p. 42)
N° 2005-2880	<i>Association les Lyonnais de New-York - Subvention -</i>	(p. 43)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2846	<i>Réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Transfert de compétence -</i>	(p. 14)
N° 2005-2847	<i>Compétences : politique du logement et de l'habitat d'intérêt communautaire -</i>	(p. 14)
N° 2005-2848	<i>Compétences : politique du logement d'intérêt communautaire - Transfert de charges -</i>	(p. 14)
N° 2005-2849	<i>Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2004 au budget supplémentaire 2005 -</i>	(p. 44)
N° 2005-2850	<i>Budget supplémentaire - Exercice 2005 - Budget principal et budgets annexes -</i>	(p. 44)
N° 2005-2851	<i>Exercice 2005 - Décisions modificatives -</i>	(p. 44)
N° 2005-2852	<i>Convention avec l'Association des biennales - Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux -</i>	(p. 48)
N° 2005-2853	<i>Approbation de la convention autorisant la mise à disposition de la mission site historique de la ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine -</i>	(p. 48)
N° 2005-2854	<i>Protocole de résiliation de la convention de prestation entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine -</i>	(p. 48)
N° 2005-2881	<i>Rencontres nationales annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) - Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise -</i>	(p. 48)

COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2855	<i>Convention de transaction - Versement de droits d'exploitation pour le logo Lyonnais -</i>	(p. 48)
N° 2005-2856	<i>Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau - Mise en oeuvre de la loi dite loi Oudin n° 2005-95 -</i>	(p. 36)
N° 2005-2857	<i>Programme complémentaire d'actions à mener en 2005 dans le domaine de l'assainissement - Réseaux d'assainissement - Modification d'autorisations de programme individualisées -</i>	(p. 48)
N° 2005-2858	<i>Lyon 2° - Opération Lyon Confluence - Travaux de restructuration du réseau d'assainissement du secteur nord ouest - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 49)
N° 2005-2859	<i>Lyon 2° - Opération Lyon Confluence - Travaux de construction du collecteur Périer gendarmerie - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 49)
N° 2005-2860	<i>Création d'un service public des assainissements non collectifs (SPANC) - Règlement de l'assainissement non collectif -</i>	(p. 49)
N° 2005-2861	<i>Programme complémentaire 2005 d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable - Réseaux d'eau potable - Sécurité de la distribution - Sécurité de la production - Individualisations complémentaires - Modifications d'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 48)
N° 2005-2862	<i>Modélisation du réseau d'eau potable (secteur géré par la SDEI) - Demande d'autorisation de programme globale 011 - Eau potable -</i>	(p. 48)
N° 2005-2863	<i>Lyon 8° - Le Vinatier - Restauration des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable -</i>	(p. 49)

N° 2005-2864	<i>Environnement et développement durable - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires : association Robins des villes -</i>	(p. 49)
N° 2005-2865	<i>Vaulx en Velin - Contrat d'agglomération - Volet territorial du contrat de plan Etat-Région - Participation de la Communauté urbaine - Ferme des Allivoz - Fonds de concours au Symalim pour les études de faisabilité et techniques d'un centre de pédagogie à l'environnement -</i>	(p. 49)
N° 2005-2866	<i>Lyon 5° - Saint Irénée - Construction de la station de surpression d'eau potable - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 49)
N° 2005-2867	<i>Mise en place des jachères fleuries au titre des jachères politique agricole commune (PAC) sur le territoire de la Communauté urbaine -</i>	(p. 49)
N° 2005-2868	<i>Opération Ambroisie - Année 2005 -</i>	(p. 50)
N° 2005-2869	<i>Mise en valeur du Rhône, de son patrimoine, de sa culture et de son rôle de liaison sociale - Création d'un portail culturel territorial - Convention d'attribution d'un fonds de concours à la Maison du Rhône -</i>	(p. 50)
N° 2005-2870	<i>Convention de gestion relative au réseau de chauffage urbain de Villeurbanne - Avenant n° 2 -</i>	(p. 50)
N° 2005-2871	<i>Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et des prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 4 - Autorisation de signer un marché négocié sans publicité préalable mais avec mise en concurrence -</i>	(p. 48)
N° 2005-2872	<i>Créations, transformations et suppression d'emplois -</i>	(p. 49)
N° 2005-2873	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 50)
N° 2005-2874	<i>Réalisation des prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 2 : subdivision centre-est (NET 2) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 50)
N° 2005-2875	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 3 : subdivision nord-est (NET 3) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 50)
N° 2005-2876	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 4 : subdivision nord (NET 4) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 50)
N° 2005-2877	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 5 : subdivision ouest (NET 5) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 50)
N° 2005-2878	<i>Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 6 : subdivision sud-est (NET 6) - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 50)
N° 2005-2882	<i>Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau - Désignation d'un représentant communautaire -</i>	(p. 36)
N° 2005-2883	<i>Fonds eau - Réalisation de différents équipements d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région et la ville de Fianarantsoa (Madagascar) - Subvention d'investissement à l'association Aide au Tiers-Monde</i>	(p. 49)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 11 juillet 2005 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 1^{er} juillet 2005 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Gerin, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Dupont, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Bertrand, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailier, MM. Blein, Crimier, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bouju, Bourgogne, Braillard, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Chapas, Chevailler, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, De Coster, Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Gandilhon, Genin, Gignoux, Girod, Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, MM. Philip, Philipps, Plazzi, Mme Psaltopoulos, MM. Rémond, Rendu, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhrich, Vincent.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Beauverie (pouvoir à M. Crédoz), Bideau (pouvoir à M. Lelièvre), Bonnard (pouvoir à M. Philipps), Brochier (pouvoir à Mme d'Anglejan), Clamaron (pouvoir à M. Collet), Dubernard (pouvoir à M. Gignoux), Mme Gautier (pouvoir à M. Rivalta), MM. Giordano (pouvoir à Mme Besnard), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à Mme Tourniaire), Mme Guillaume (pouvoir à Mme Pesson), MM. Laréal (pouvoir à M. Béghain), Linossier (pouvoir à Mme Petitjean), Mme Marquaille (pouvoir à M. Darne J.C.), MM. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Nardone (pouvoir à Mme Mosnier-Lai), Mme Orcel-Busseneau (pouvoir à M. Girod), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Psaltopoulos), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), Puvis de Chavannes (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Roche (pouvoir à M. Plazzi), Sturla (pouvoir à M. Flaconnèche), Tédori (pouvoir à M. Deschamps), Vaté (pouvoir à Mme Reynaud), Mme Yéréman (pouvoir à M. Broliquier).

Absents non excusés : Mme Desbazeille, MM. Rousseau, Tucas, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Dumont (pouvoir à M. Reppelin), Malaval (pouvoir à M. Vesco), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Crimier (pouvoir à M. Bouju), Barge (pouvoir à Mme Dubost), Mmes Belaziz-Bouziani

(pouvoir à M. Braillard), Bertrix (pouvoir à M. Da Passano), Decieux (pouvoir à Mme Isaac-Sibille), M. Huguet (pouvoir à M. Jeannot), Mme Mermoud (pouvoir à M. Claisse), M. Meyer (pouvoir à M. Imbert), Mme Nachury (pouvoir à Mme Friehe), MM. Terracher (pouvoir à M. Serres), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Vincent (pouvoir à M. Sauzay).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons avoir un certain nombre de scrutins. Je demanderai à messieurs Hubert Julien-Laferrière, Erick Roux de Bézieux, Broliquier, Benarbia et Flaconnèche d'être scrutateurs.

**Compte-rendu des décisions prises
par monsieur le président et messieurs les vice-présidents**

N° 2005-2789 - Compte-rendu des marchés à procédure adaptée passés en vertu de la délégation accordée à monsieur le président par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

N° 2005-2790 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des affaires juridiques -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération du 3 mars 2003 et qui font l'objet des rapports numéros 2005-2789 et 2005-2790.

Monsieur Tête, je crois que vous avez une observation à faire.

M. TÊTE : Oui, monsieur le président, une observation : nous avons déjà eu ce débat, il y a à peu près un an, lorsqu'on a vu apparaître, en deux fois, un ensemble d'informations sur des requêtes en cours de la communauté urbaine de Lyon. J'avais fait une observation et, à cette époque, vous aviez déclaré en séance publique qu'il s'agissait de retards qui avaient été pris mais que c'était fini ! Or, aujourd'hui, plus d'un an après, nous redécouvrons des affaires dont certaines datent de 2001, certaines de 2002 ; pour certaines on a déjà même le résultat : nous avons une requête qui date du 22 juillet 2002 dont on a le plaisir d'apprendre que c'est une requête rejetée mais une autre, du 10 mai 2002, dont on apprend que la responsabilité de la Communauté urbaine a été retenue, on ne sait pas d'ailleurs pour quel montant.

Comment se fait-il, malgré vos engagements, qu'au lieu d'être d'informés tous les trois mois, on en soit encore à être informés d'affaires qui datent de plus de deux ans alors qu'il y a un an, on nous avait dit que l'on avait fait le tour de ce qui restait dans les tiroirs ?

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, vous avez l'expérience, vous savez que les affaires juridiques peuvent remonter à très longtemps et qu'il peut intervenir des éléments d'appel, etc. Vous pouvez faire le point avec les services qui vous donneront tous les détails sur l'ensemble des dossiers que vous souhaitez.

Je vous demande de prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2005-2791 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 6 juin 2005 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 18 avril 2005 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2005-2791. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIERE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2005-2843 - développement économique - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry - Désignation des représentants titulaires et suppléants - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Desseigne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2843. Monsieur Desseigne, vous avez la parole.

M. DESSEIGNE, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la désignation, dans le cadre de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, des représentants de la communauté urbaine de Lyon, titulaires et suppléants. Il s'agit donc de l'un des scrutins de ce soir.

Une modification est à prendre en compte : il convient de corriger l'intitulé exact de la compétence communautaire de la manière suivante : lire : **"lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores"** au lieu de **"lutte contre la pollution de l'environnement et des nuisances sonores"**.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Forissier, vous m'avez demandé la parole.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mes chers collègues, quand on parle d'un aéroport, c'est évidemment les maires les plus concernés, c'est-à-dire ceux qui sont sous les pistes, qui demandent la parole pour la préservation du cadre de vie de leurs habitants.

Lors de la séance du 7 juillet 2003, monsieur Christian Philip a demandé, au nom de notre groupe UMP, la création d'une commission pour étudier les protections environnementales à prendre dans le cadre du développement de l'aéroport de Saint-Exupéry et de l'octroi d'une subvention. C'est la raison pour laquelle nous avons à nous exprimer, ce soir, sur la désignation de représentants de la Communauté urbaine au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

Cela ne nous interdit pas de continuer à vérifier si les anticipations de développement de cet aéroport reposent sur des éléments concrets car l'aéroport de Saint-Exupéry peine toujours à trouver sa clientèle malgré un environnement porteur.

Son positionnement géographique situé au cœur d'une des plus grandes régions de France, la présence d'une gare ferroviaire et la proximité de l'A 432 pourraient, en effet, faire de Saint-Exupéry un véritable aéroport international. Pourtant, malgré cet environnement favorable, l'aéroport de Saint-Exupéry n'arrive pas à s'imposer dans le concert des aéroports européens et ce n'est pas la présence d'autres aéroports régionaux, nécessaires au maillage du territoire national, qui handicape son développement.

Quelles en sont donc les raisons ?

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que, dans le contexte économique très difficile de la zone euro, seules les plus grandes places économiques européennes arrivent à sauvegarder voire développer réellement leur activité. Compte tenu de la faiblesse de son volume d'activité, l'aéroport de Saint-Exupéry a donc du mal à exister face à ses concurrents.

Ensuite, il est à noter que les pouvoirs économiques et politiques français ont la fâcheuse habitude de garder sur la région parisienne l'ensemble des centres décisionnels. La gare vide de Saint-Exupéry en est l'exemple le plus frappant, tout comme l'absence de véritable liaison passagers performante pour renforcer l'attractivité de cet aéroport.

Quelles sont les solutions pour renforcer l'attractivité de cet aéroport ?

Il ne servirait à rien de construire une troisième et une quatrième pistes si notre économie régionale continuait à délocaliser une grande partie de sa production industrielle vers l'Asie ou l'Europe de l'Est. Réfléchissons donc d'abord aux mesures à prendre afin de faire cesser cette casse industrielle qui pèse sur le développement de nos territoires, sinon l'aéroport de Saint-Exupéry mettra plusieurs décennies à devenir un pôle de développement, tout comme la ville nouvelle du Brésil des années 60, Brasilia.

D'autant que 17 000 € de dettes pèsent sur chaque Français, évitons donc d'alourdir encore ce fardeau en réalisant par anticipation des infrastructures qui n'ont pas aujourd'hui, à moyen terme, leur utilité. Utilisons d'abord les potentialités des deux pistes existantes en augmentant leur capacité par des aménagements appropriés correspondant à l'augmentation réelle du trafic.

Préserveons l'avenir par des acquisitions de terrains en cas d'augmentation forte et réelle du trafic et n'oublions pas de préserver l'environnement car seul le développement économique est un bienfait, il ne doit pas se réaliser contre les hommes mais pour les générations futures.

Avec la rocade "est", les autoroutes, un aéroport et la menace de voir se réaliser une voie ferroviaire pour des convois de matières dangereuses, il est temps que les différentes collectivités et EPCI se rendent compte de l'exaspération qui monte sur les territoires de l'est.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous dire, sur la forme, que monsieur Forissier m'avait demandé une minute. Etant donné que la soirée va avoir de longs débats, je me permettrai de faire respecter les temps de parole (applaudissements). Nous essaierons donc de tenir dans les délais.

Sur le fond de la question, il est évident que l'on ne développera pas quatre pistes tant que l'on sera au nombre de passagers où nous sommes aujourd'hui. Pour le reste, dans l'agglomération lyonnaise, on n'est pas en période de décélération économique mais plutôt d'accélération économique.

Il se trouve que j'étais à Marseille ce week-end et, sans vouloir être désobligeant envers nos collègues marseillais, quand je vois le dynamisme de l'agglomération lyonnaise et celui de l'agglomération de Marseille, je vais vous dire -allez faire un petit tour !- il n'y a pas photo.

Je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. DESSEIGNE.

**Désignation des représentants titulaires et suppléants au sein de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry
(dossier n° 2005-2843)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant à la désignation des représentants. J'ai reçu les candidatures suivantes :

* *titulaires* - monsieur Darne Jacky et monsieur Barge,
* *suppléants* - madame Vessiller et monsieur Forissier.

Donc, à la fois des locaux et des personnes qui représentent l'ensemble de l'agglomération puisque l'aéroport, évidemment, est un outil de proximité mais tout même un peu plus large que la seule proximité.

Y a-t-il d'autres candidats. Sinon, je vous demande de bien vouloir faire circuler les urnes, le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

N° 2005-2815 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône - Projet d'aménagement - Travaux du domaine infrastructure - Autorisation de signer le marché - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2005-2816 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Aménagement des berges de la rive gauche du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2815 et 2005-2816. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Après l'ouverture du bal, je vous propose un slow compte tenu du nombre d'interventions qui sont proposées sur ces dossiers.

Je voudrais d'abord vous rappeler que ces deux rapports concernent l'aménagement des berges du Rhône, aménagement qui est tout de même l'un des plus ambitieux en Europe : un espace public de 100 000 mètres carrés, six kilomètres de long ; je crois que l'on peut dire que c'est un projet exceptionnel.

Vous le savez, cet aménagement a fait l'objet d'une vaste concertation. La liste de ceux qui ont été associés à ce projet est très longue : les habitants des trois arrondissements, les universités, la fédération des commerçants de la rive gauche, les habitants des péniches-logements, les chefs d'entreprises des péniches activités et les associations de handicapés, les associations spécialisées dans les déplacements doux, la FRAPNA, les pêcheurs, les propriétaires des berges (VNF), les services gestionnaires du Grand Lyon, la ville de Lyon.

J'en profite au passage pour remercier tous ceux qui se sont impliqués : mes collègues évidemment, Gérard Claisse, Michel Reppelin, Jean-Louis Touraine, les trois maires d'arrondissements, les concepteurs d'In Situ coup d'éclat, d'In Situ Jourda et les services de la Communauté urbaine, en particulier communication, concertation ; une mention particulière pour Jean-Louis Azéma et pour Emmanuel Sibué parce qu'au-delà même de leur professionnalisme, je dirai qu'ils s'impliquent au quotidien avec passion pour faire en sorte que ce projet remarquable aboutisse dans les temps et dans les faits.

Ce projet a évolué, largement évolué parce que de nombreuses suggestions de Lyonnais ont été intégrées lors des remarques qui ont été faites lors des consultations, lors des expositions, lors des réunions de concertation, je pense plus d'une soixantaine en tout depuis le début de ce projet.

Je crois, puisque vous faisiez allusion à ce qui se passe aujourd'hui sur les berges, que quand on voit le monde qui se précipite dans la péniche du projet, quand on voit les remarques, on peut affirmer que ce projet fait l'objet d'un large plébiscite d'une grande partie de la population de notre ville et de notre agglomération qui attend avec impatience cette réalisation ; une réalisation qui, d'ailleurs, se place à une échelle plus vaste, celle de la reconquête des berges du Rhône et de la Saône au niveau de l'agglomération.

Ce que le Plan bleu avait esquissé et ce qu'il avait posé comme principes, nous voulons et nous le faisons. Il y a simplement deux mandatures qui séparent la période où le Plan bleu a été voté de la période où nous réalisons ce projet.

Un mot sur le calendrier : vous le savez, les travaux ont débuté dans le lit mineur du fleuve en février 2005 avec le début de la pose des ducs d'albe pour être terminés en octobre 2005. Quant aux travaux d'infrastructures, ils doivent débuter en septembre prochain. Trois étapes successives : on part du centre, on se déploie sur les deux ailes et enfin on termine avec la ripisylve aval et amont, tout cela entre novembre 2005 et novembre 2007.

J'en arrive à l'objet des rapports eux-mêmes.

Le premier rapport porte sur l'autorisation donnée au président pour signer le marché de travaux pour le projet d'aménagement des berges avec le groupement d'entreprises représenté par le mandataire Euravia pour un montant de 32 M€ TTC. Il s'agit des travaux d'infrastructures. Je précise qu'au moment où le dossier est passé en CPAO le 17 juin 2005, le montant des sommes engagées avec la proposition d'Euravia s'élevait à 38,425 M€ TTC, soit un montant inférieur à l'autorisation de programme que vous aviez votée en 2004 puisque le montant était de 38,5 M€ TTC.

S'il y a un deuxième rapport qui accompagne cette proposition, c'est tout simplement par souci de transparence, pour faire en sorte que les engagements complémentaires que nous devons prendre, qu'il s'agisse de la première tranche des cinq belvédères

prévus dans ce mandat, qu'il s'agisse des raccordements de réseaux, qu'il s'agisse des aléas qui sont toujours inclus dans les dossiers. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un deuxième rapport qui vous propose une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 5,6 M€.

Le rapport vous explique de manière succincte quels sont les facteurs de cette augmentation. Je n'ai pas d'éléments de comparaison avec ce qui se faisait dans le mandat précédent puisqu'il n'y avait pas d'APCP ; donc évidemment il n'y avait pas ce suivi qui nous permet à la fois d'être vigilants, exigeants et de mieux suivre dans le temps l'évolution des sommes engagées par la communauté urbaine de Lyon. En particulier, c'est le rôle de monsieur Darne de veiller à ce que les tableaux de bord soient suivis avec attention.

Premier élément dans la décomposition des 5,6 M€, 1 M€ sont liés à la modification de la conception initiale des réseaux. Contrairement à ce que certains voudraient nous laisser penser, on n'a pas découvert que le site était inondable, ce n'est pas pour cela qu'il y a une modification de la conception des réseaux, c'est parce que les concessionnaires n'ont pas voulu, pour des raisons juridiques -on n'est pas dans l'espace public, on est chez VNF- et pour des raisons de sécurité, que les coffrets d'alimentation des péniches soient situés sur le bas-port ; ils ont demandé qu'ils soient placés sur le quai haut. Cela veut dire que les canalisations situées entre les péniches et le quai haut risquaient d'être polluées -comme cela s'est passé récemment à Marseille- et, pour éviter cela, on nous a demandé d'abandonner l'hypothèse d'un grand réseau longitudinal puis de multiplier les raccordements aux péniches, un raccordement pour deux péniches, ce qui fait qu'avec 16 raccordements transversaux, vous avez forcément une augmentation du budget qui n'est pas négligeable : 1 M€. Ce sont des choses qui ne se décrètent pas au moment du marché de définition mais qui se découvrent dans la discussion avec les services de la communauté urbaine de Lyon mais également avec les gestionnaires.

Deuxième élément, la spécificité du chantier : un grand linéaire, de faibles largeurs, une grande surface aménagée, une durée de travaux importante (deux ans), ce qui fait qu'il y a eu des évolutions du coût de la main d'oeuvre, plus importante que dans un chantier classique, et le coût de référence pris en compte par la maîtrise d'oeuvre a été revu à la hausse.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buna, j'annonce simplement que le scrutin est clos et que l'on peut le dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

M. le vice-président BUNA : Merci. Troisième élément, on aurait peut-être pu anticiper. C'était effectivement le rôle du PC ; il y avait un poste spécifique de coordination puisqu'il y avait de nombreux interlocuteurs et intervenants et je pense que l'on aurait pu anticiper ; mais jusqu'à quelle hauteur ?

En tout cas, ces deux derniers points expliquent une augmentation de 1,9 M€.

Troisième élément tout à fait logique, c'est l'actualisation du dossier. Pourquoi ? Parce qu'un appel d'offres avait été lancé et avait été déclaré sans suite puisque les groupements d'entreprises n'avaient pas satisfait aux demandes administratives que nous avons et l'appel d'offres a été relancé ; on a perdu évidemment un certain nombre de mois qui expliquent le décalage du calendrier, y compris de la réalisation des travaux. Bien évidemment, entre mai 2004 et juillet 2005, il

y a eu des augmentations -vous le savez, c'est vrai pour tous les chantiers- ; compte tenu des indices du BTP sur quatorze mois, il y avait une réévaluation d'environ 6 %, c'est-à-dire 2,1 M€.

Si j'ajoute à ces trois facteurs que l'on a laissé une ligne d'aléas -comme cela se fait d'ailleurs toujours- d'environ 1,8 M€ pour faire face aux aléas classiques qui sont généralement chiffrables autour de 5 % du montant du chantier, vous avez l'explication.

Vous avez l'explication sur le papier parce que la Région va augmenter sa contribution : elle a déjà mis 3 M€ dans le cadre du contrat d'agglomération et elle mettra 2,3 M€ supplémentaires au titre des modes doux, notamment parce que nous nous inscrivons dans le projet dit "du lac Léman" à l'embouchure. Puis, forcément, si l'enveloppe augmente, c'est parce qu'il y a des travaux qui relèvent de la compétence de la Ville et celle-ci augmentera donc sa participation. Au total, pour la COURLY, l'augmentation que vous allez voter ce soir, se monte à 0,6 M€ pour le seul Grand Lyon.

Voilà pour l'introduction à ce débat. Comme il y a de nombreuses interventions, j'aurai sans doute l'occasion de réintervenir pour répondre, le cas échéant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Aglo.

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président, chers collègues, je ne sais pas si les berges du Rhône représentent un slow mais, en tout cas, ce n'est pas un long fleuve tranquille et je vais essayer de donner un peu les différentes étapes de son cours.

Lors de notre séance du 18 mars 2002, nous avons lancé les études dites "de définition" pour l'aménagement du bas-port de la rive gauche du Rhône. Il nous était alors précisé que le coût de l'opération pourrait se situer entre 10 et 16 M€ TTC.

Le 7 avril 2003, nous retenions, pour le marché de maîtrise d'oeuvre, la société In Situ, et ce d'ailleurs conformément à l'avis du jury. Celle-ci se voyait attribuer un marché de 3 219 450 € au titre de la maîtrise d'oeuvre et les travaux d'aménagement devaient être compris entre 15 et 25 M€.

Le 5 mai 2003, nous désignons la mission d'ordonnancement et de pilotage, la composition du jury pour l'étude des appels d'offres.

Le 10 mai, après une grande partie de la phase de concertation, notre délibération nous annonçait un montant de travaux de 38,5 M€, dont une partie prise en charge par la ville de Lyon et la région Rhône-Alpes

Le 12 juillet 2004, nous autorisons notre président à signer les marchés de maîtrise d'oeuvre avec Ingérop et nous révisons l'autorisation de programme en conséquence sur la base des 38,5 M€.

Le 15 novembre, nous autorisons notre président pour les démarches administratives,

Aujourd'hui, on nous annonce qu'il faut porter l'enveloppe financière de 38,5 M€ à 44,1 M€ avec des arguments qui, pour l'ensemble, sont relativement peu convaincants : l'inondabilité, des espaces linéaires et une augmentation des prix de 6 % par an. Une telle dérive, entre deux et trois fois si je pars des premières estimations, est de l'ordre des affaires très critiquables que l'on a déjà connues, du genre Opéra de Lyon, Ecole normale Sciences Humaines.

Bien évidemment, nous sommes favorables à l'aménagement des berges du Rhône qui permettent aux Lyonnais et aux Grand Lyonnais de se réappropriier les berges et, au-delà, l'ensemble du fleuve. Mais je crois qu'il faut faire très attention à ne pas tomber dans des réalisations luxueuses et dispendieuses pour un site qui, de toute façon, restera inondable et aura donc des coûts de fonctionnement relativement importants.

Je vous remercie, monsieur le président et chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

Mme MERMOUD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UDF, vous avez la parole.

M. MORALES : Monsieur le président, il y a des délibérations, comme celle-ci, qui mettent mal à l'aise car elles jouent avec le binaire, le bien et le mal, la raison et la déraison.

Le choix d'aménager les berges du Rhône est un projet fort, intégrant l'esthétique, avec les bonnes pratiques environnementales et l'amélioration de la qualité de vie à Lyon qui se positionne en grande métropole européenne. Voilà pour le bien et la raison.

Pour la déraison, ce projet onéreux, qui atteint à ce jour 38,5 M€, semble nécessiter une augmentation du montant de l'opération de 5,6 M€, soit plus de 14,5 % du budget total, désormais de 44,1 M€.

Une telle délibération pourrait amuser ou en tout cas interpeller.

Elle pourrait amuser lorsque, de façon courtelinesque, elle précise, en justification de la hausse, l'inondabilité du chantier. J'ai bien entendu les arguments de monsieur Buna. Pour ne rien vous cacher quant à l'inondabilité, nous nous y attendions un peu en aménageant les berges d'un fleuve ! Courteline laisse la place à Alphonse Allais lorsque l'on nous explique que ce chantier est étroit et long de cinq kilomètres. On n'en attendait pas moins des berges d'un fleuve, ici encore. Mais cela semblait inconnu au départ, personne ne nous avait avertis !

En fait, plus sérieusement, si l'évolution conjoncturelle, l'évolution du coût du pétrole, des matériaux, des salaires, compte tenu des délais, justifient la réadaptation budgétaire, un tel dérapage de 5,6 M€ interpelle et introduit la suspicion.

Ce dérapage est-il alimenté par des arrangements ? Nous ne pouvons le croire quand, en même temps, vous établissez les principes fondateurs de la charte d'achat, affirmant la garantie et la promotion de la transparence et de l'honnêteté dans tous les actes de la commande publique. Alors, carence, carence dans l'évaluation initiale, défauts techniques et défauts budgétaires ; car comment ne pas intégrer dès l'origine, dans ce projet, son inondabilité, sa configuration particulière, la nécessité de raccordement au réseau primaire, notamment sur le quai haut ? Un pilotage de la coordination des travaux : envisageait-on, par exemple, que toutes les entreprises arriveraient en ordre dispersé en sifflant sur le chantier ? Comment ne pas prendre en compte dès le départ le pilotage ? Admettre une hausse à un tel niveau -5,6 M€, ce n'est pas rien !- c'est donc admettre la légèreté de l'estimation initiale.

Ce projet d'aménagement des berges du Rhône, le groupe UDF y tient. Le bien l'emportera, pas forcément la raison. Mais pendant que vous attirerez l'attention des citoyens vers la beauté de cet aménagement, qui fera date à n'en pas douter, il faudra éviter de faire les poches du contribuable en allant trop loin et là vous nous faites atteindre des limites.

Nous voterons cette délibération avec cette mise en garde du groupe UDF.

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

Mme DECIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, l'intervention que je fais ce soir est d'une importance majeure puisqu'elle concerne l'un des dossiers les plus conséquents de ce plan de mandat, la restructuration des berges du Rhône.

Suite au marché de définition de 2002 et après la phase de délibération, le montant total des travaux à réaliser avait été estimé 38,5 M€ et voté en mai 2004. Plusieurs appels d'offres ont suivi.

Ce soir, vous nous demandez d'approuver celui, très important, concernant les infrastructures dont l'estimation des services tourne autour de 27 M€. Lors de la commission d'appel d'offres du 17 juin dernier, deux entreprises ont rendu un dossier et aucune des deux ne rentrait dans l'enveloppe prévisionnelle. Néanmoins, le choix s'est porté sur Eurovia et ses mandataires pour une somme de 32 M€.

Dans n'importe quel marché public, lorsque les offres des entreprises dépassent largement l'estimation des services et du maître d'œuvre, le dossier est relancé afin d'avoir une approche financière plus proche de la réalité. Ici, sans broncher, vous acceptez une entreprise dont le montant dépasse les prévisions de façon ahurissante. Après les explications données par votre cabinet qui nous parle d'augmentations de matières premières -acier, pierres et j'en passe-, monsieur le président, depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à ce problème ; il aurait dû être pris en compte lors de l'estimation, pas après. Néanmoins, sans broncher encore, cela vous sert d'excuse pour accepter une offre exagérément élevée et faire avancer le dossier afin que les travaux soient effectués dans les délais.

Il est évident qu'alors, il paraît difficile de continuer tout en restant dans le cadre de l'enveloppe initiale de 38,5 M€, même si l'on prend en compte les 5% d'aléas. C'est pourquoi -et c'est le deuxième rapport que j'évoquerai- vous proposez au vote de l'assemblée une nouvelle autorisation de programme dont -soit dit en passant- les crédits de paiement interviendront après la fin du mandat et qui portent le montant total à 44 M€.

Cette autorisation de programme s'élève à 5,6 M€ pour compenser il me semble l'augmentation du marché d'Eurovia. Et là nous découvrons avec stupéfaction les explications que monsieur de Lapalisse aurait adorées. Je ne reviendrai pas sur l'inondabilité des berges du Rhône et ce long chantier étroit en bordure des berges. Il est plus important de lever le voile sur l'ordonnancement pilotage-coordination qui est un poste qui aurait dû être le premier en prévision dans l'estimation des services.

Vous vous moquez de vos élus, monsieur le président, ou bien vous les prenez pour des niais ? Les services ont-ils mal fait leur estimation ? Peut-être aussi la maîtrise d'œuvre ? J'ai de la peine à le croire. Pourquoi ici plutôt que dans un autre dossier ? Non, je crois tout simplement que vous essayez de nous faire avaler une couleuvre. La gestion de ce dossier est déplorable financièrement et induit une fuite en avant financière totalement intolérable. Gérer c'est prévoir, prévoir c'est anticiper. Vous ne faites ni l'un ni l'autre sur ce dossier.

Notre groupe, monsieur le président, votera contre ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe s'est déjà exprimé sur ce projet des berges du Rhône lors de sa conception tout d'abord puis lors de la clôture de la concertation qui a donné lieu à quelques aménagements opérationnels.

Nous avons donc déjà dit qu'il fallait appréhender ce projet comme particulièrement exceptionnel, en matière de topographie, n'obéissant pas à des critères standard tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif. Nous avons déjà dit que ce projet était réellement structurant, ce qui revient à dire que c'est la réalisation d'un morceau de ville que nous avons engagée et non un simple aménagement d'espace. La multiplicité des usages et des profils d'usagers, la coexistence d'habitants, de visiteurs, de commerçants, de vélos ou encore de trente-sept bateaux font que ce chantier ne peut pas être conduit comme les autres.

Nous avons déjà rappelé dans quelles circonstances le projet In SituJourda a été choisi puisque deux élus de notre groupe ont participé au jury. Ainsi, c'est un projet à minima qui a été lauréat, pouvant évoluer librement sans qu'aucun investissement pharaonique intouchable ne vienne brider la maturation du projet. Les futures problématiques de gestion du site ont été examinées à chaque étape de l'élaboration. C'est ce que l'on appelle penser un projet et l'imaginer en train de fonctionner, ce que l'on s'efforce de faire tous les jours dans nos communes.

Nous avons avancé ces arguments dans nos précédentes interventions. Nous avons toujours dit vouloir prendre part au vote en toute responsabilité. Or, il nous apparaît aujourd'hui inconvenant de nous démentir nous-même dans le seul objectif d'apporter une contradiction facile.

Il est nécessaire d'ajuster le projet techniquement dans le domaine de l'assainissement. Il faut également se doter d'une mission de coordination et d'organisation de chantier beaucoup plus ambitieuse que celle qui était prévue. Ces modifications, aussi chères soient-elles, ne nous apparaissent pas être en contradiction avec la particularité de ce chantier que je rappelais précédemment.

Par ailleurs, il nous faut supporter une hausse importante des prix apparue depuis quatorze mois ; nous devons malheureusement subir cette conjoncture professionnelle dans beaucoup d'autres projets publics. Enfin, le surcoût constaté pour ces différentes raisons sera très certainement couvert aux trois quarts par un effort consenti par les collectivités partenaires comme l'a expliqué Gilles Buna dans sa présentation ; ceci préserverait ainsi les grands équilibres budgétaires territoriaux de notre PPI.

Pour toutes ces raisons et dans le refus d'entrer dans une polémique, nous voterons ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Reppelin. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. JEANNOT : Merci, monsieur le président. Chers collègues, l'idée, déjà ancienne sous les précédents mandats, d'aménager les berges du Rhône pour redonner aux Lyonnais l'usage de cet espace privilégié a été portée depuis 2001 par une volonté consensuelle. En ce sens, les élus UMP ont jusque-là voté pour les procédures d'élaboration du projet, malgré des réticences sur les choix retenus.

Or, ce soir, la présentation à la fois du rapport d'attribution des travaux d'infrastructures et celui de l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme nous amène à vous signifier que la gestion administrative et financière de ce dossier ne nous convient pas et à vous avertir qu'elle contient tous les éléments d'un recours juridique.

C'est donc en tant qu'ancien président de la commission permanente d'appel d'offres du Grand Lyon que je me fais le porte-parole des élus UMP pour voter contre ces deux rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. FLACONNÈCHE : Monsieur le président, mes chers collègues, les rapports sur le chantier des berges du Rhône méritent toujours que l'on s'y arrête car il s'agit des gestes forts de notre plan de mandat. J'ai entendu quelques remarques et critiques sur ce projet et je ne crois pas que le groupe Socialiste et apparentés puisse les laisser passer sans apporter son commentaire.

Notre agglomération a besoin de ce projet. L'aménagement des berges correspond à un projet de ville et à un projet de vie pour nos concitoyens. Au moment où la canicule menace, où les sorties de la ville sont en proie aux bouchons, il est important d'offrir aux habitants des espaces de loisirs et de proximité avec la nature. Dans ce cas, la fraîcheur du fleuve au cœur de la cité est indispensable. C'est en organisant la reconquête de la ville sur elle-même que nous lutterons efficacement contre l'étalement urbain, contre la progression incontrôlée des déplacements de travail ou de loisirs. La dimension développement durable est donc très présente également dans ce projet.

Je note avec satisfaction que la polémique sur la suppression des parkings a à peu près disparu de nos débats. Cela prouve que l'opinion est capable de bouger, même celle des conseillers municipaux d'opposition de Lyon. Il est clair que désormais chacun considère que c'est un emplacement qui a vocation à accueillir des activités plus valorisantes que du stationnement. L'opération des guinguettes le prouve chaque été, le parc des berges le prouvera bientôt à longueur d'année. C'est un projet d'agglomération. Les guinguettes là aussi préfigurent la fréquentation de l'équipement futur : la foule vue ce week-end n'est bien sûr pas composée que d'habitants du quartier et non plus exclusivement de Lyon. Il en sera de même du parc, d'autant qu'avec l'Anneau bleu, des continuités de pistes cyclables existeront entre les parcs urbains de Gerland, Tête d'Or, la Feyssine, Miribel Jonage ou le Grand Large, entre les communes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx en Velin, Décines Charpieu ou Meyzieu.

C'est aussi un nouveau type d'équipement. La contrepartie quand on est pionnier est qu'il faut payer le prix de l'absence d'antériorité. Il est nécessaire aujourd'hui de réévaluer le budget initial. Je ne rentrerai pas dans le côté technique de l'affaire, Gilles Buna le fera mieux que moi ; je note simplement que la meilleure justification qui puisse être donnée à ces dépassements est qu'il existe très peu voire pas d'autre exemple de ce type de chantier. A chantier inhabituel, prix exceptionnel.

La conjoncture actuelle de hausse des prix rend malheureusement ce genre de dérapages trop fréquents. Cela dit, nous sommes tout de même très éloignés de certains dérapages que l'on a pu avoir par le passé et je demande simplement à ceux qui étaient en situation de responsabilité à cette époque-là de se souvenir du dossier de l'Opéra.

Pour conclure, je citerai à nouveau les guinguettes. Chacun a compris que les guinguettes devront déménager pour leur

prochaine édition. Je souhaite mettre une contribution dans la boîte à idées : quelles berges de nos fleuves sont actuellement sous-valorisées ? Gerland a son parc, le secteur du confluent est en pleine transformation, la rive droite du Rhône est gelée par la présence de l'axe nord-sud, restent les quais de Saône qui demeurent des parkings aujourd'hui et sur lesquels il faudra sans doute se pencher un jour. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Flaconnèche. Monsieur Buna.

M. le vice-président BUNA : Quelques mots. J'avais répondu par anticipation sur les critiques vis-à-vis de l'inondabilité. Ce n'est pas elle, évidemment, que l'on découvre, c'est le mode de gestion des réseaux -et parce qu'il y a des exigences du concessionnaire- qui a été modifié, je ne vais donc pas refaire la démonstration.

Je trouve que, comme l'a souligné monsieur Flaconnèche à l'instant, un clou chasse l'autre, c'est-à-dire qu'après la grande bataille sur le parking, on a maintenant la grande bataille sur les coûts. Est-ce que tout simplement cette réalisation, qui est signalée comme emblématique et comme nécessaire, ne serait pas l'objet d'un peu d'obstruction de la part de certains groupes de l'opposition ?

Je ne peux pas laisser passer évidemment les formules du type "arrangement". A moins que vous puissiez étayer vos propos, ils sont diffamatoires et sachez que l'on a moins l'habitude que vous de ces "arrangements". Donc, si vous avez des mécanismes à nous décomposer, dites-le nous !

En ce qui concerne la poche des contribuables, il est vrai que l'on a peu de références sur ce type de projet de cette ampleur mais tout de même, quand vous faites le rapport entre la surface aménagée et le coût du projet, vous avez une idée du coût d'aménagement au mètre carré -valeur 2003, je n'ai pas eu le temps de les réactualiser - :

- place des Terreaux : 580 € TTC le mètre carré,
- République : 400 € TTC le mètre carré,
- montée de la Grande Côte : 490 € TTC le mètre carré,
- place Moncey-Saint Jacques : 500 € TTC le mètre carré,
- place du 8 mai 45 : 365 € TTC le mètre carré ; on me dit "ce n'est pas pareil",
- alors allons à Oullins : place Salengro : 350 € TTC le mètre carré...

M. TERROT : Cela n'a rien à voir !

M. le vice-président BUNA : Il faut montrer que cela n'a rien à voir parce que, quand je fais le ratio entre la superficie et le coût sur les berges, je tombe à 320 €, valeur 2005, ce qui veut dire que, globalement, nous sommes inférieurs à bien des coûts d'aménagement dans la période antérieure. La seule différence est que vous avez, grâce au pilotage mis en place en début de mandat avec les autorisations de programme, la possibilité de suivre en permanence et en temps réel le coût des travaux, ce qui n'était pas possible dans les mandats précédents.

Voilà ce que je voulais dire et je constate qu'au-delà de ces petites péripéties, aujourd'hui, il n'y a plus d'objection sur le projet, c'est donc que, quelque part, nous avons gagné parce que l'opinion publique est avec nous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buna. Quelques remarques simplement. Si l'on prend les grands projets passés

ou présents de cette agglomération, il ne me semble pas que ce soit le projet qui comporte le plus de dérapages financiers. Nous regardons ce que font les uns et les autres, nous regardons l'évolution des prix et, effectivement, on n'a pas l'impression que c'est sur ce projet que se passe le plus grand dérapage des prix.

Pour le reste, évidemment, je comprends que cela fâche. Pour ceux qui ne manquent jamais de dénoncer le manque d'ambition de la Ville, de l'agglomération, qui disent que si eux étaient au pouvoir, ils auraient une autre vision de notre ville, qu'ils auraient une autre ambition, c'est évidemment extrêmement embêtant de voir un projet qui suscite non seulement l'adhésion des Lyonnais mais qui va être regardé au niveau national et international. Et bien oui ! Lyon aura un projet comme il n'en existe pas en Europe.

Donc, cela a quelque part un coût ! Il est vrai que l'on nous dit, première estimation, autour de 15 à 20 M€. Chers collègues, en données brutes, on ne savait pas ce que l'on voulait faire et vous n'avez pas été sans remarquer qu'entre le projet du début et celui d'aujourd'hui, il y a eu un certain enrichissement du projet. Vous étiez d'ailleurs les premiers -je me souviens de vos discussions- à dire : "Oui, finalement, le projet que vous avez retenu, il est un peu *cheap* !". Et une ville comme la nôtre mérite tout de même une autre patte, un autre style !

On romprait avec la politique d'espaces publics de qualité de la ville de Lyon. Lorsque l'on veut faire un espace public de qualité, cela a toujours un coût. Gilles Buna a rappelé les prix, que là, nous allons être sur les berges du Rhône à 320 € TTC du mètre carré en valeur 2005 et que, par exemple, la place des Terreaux c'est 580 €, que la République c'était 400 €, que la montée de la Grande Côte aujourd'hui c'est 490 €, que la place Moncey-Saint Jacques c'était 500 €, que la place du 8 mai c'était 365 € et que même la place Salengro à Oullins c'est 350 € le mètre carré. Donc, je veux dire que de ce point de vue là, les prix des uns et des autres peuvent se tenir.

Mais aussi, pour l'ensemble de nos collègues maires, entre le projet de départ et le projets d'arrivée, parce qu'ils pratiquent très justement la concertation et que leurs habitants le leur demandent, il y a toujours une légère nuance entre le projet à son départ et le projet à l'arrivée. Si, pour les projets qui les concernent, ils souhaitent que l'on en reste au projet de départ sans qu'il n'y ait plus de modification, j'entendrai avec complaisance leur appel pour rester effectivement exactement dans l'épure que l'on s'était fixée au départ.

J'ai entendu ici un certain nombre de gens nous dire, sur tous les projets, que c'étaient vraiment des projets d'un caractère extrêmement frustes ou de mauvais projets, que l'on n'avait pas pris la bonne décision, qu'il aurait fallu faire ceci, qu'il aurait fallu faire cela puis, lorsqu'il y a l'inauguration des réalisations, je vois les mêmes venir se bousculer, qui ne font pas savoir autour d'eux qu'ils étaient hautement défavorables à l'adoption d'un tel projet et, au passage, essaient même de faire croire auprès de leur population qu'ils y sont pour beaucoup et que c'est tout de même parce qu'ils ont un peu fait pression, parce que ceci, parce que cela, que le projet a été réalisé.

Messieurs ! Vous votez contre ! Très bien ! Le jour de l'inauguration, restez chez vous ! On ressortira votre position et toute la ville saura que vous étiez contre le projet. Il faut savoir quelque part prendre ses responsabilités.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - M. Calvel (Union pour un mouvement populaire) - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon,
 - contre : groupes Union pour un mouvement populaire - Union pour la Communauté,
 - abstention : Mme Palleja.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2005-2844 - développement économique - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme bureau des congrès - Abrogation de la délibération 2001-0032 en date du 18 mai 2001 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2844. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Monsieur le président, tout le monde sait que le tourisme est important pour notre ville : 20 000 personnes vivent du tourisme, un milliard d'euros de chiffre d'affaires. Le Grand Lyon a une place grandissante dans cette fonction et nous passons donc de un à trois représentants au sein de l'Office. Je vous propose les modifications suivantes :

Il convient :

- de remplacer le titre proposé "Désignation de représentants supplémentaires au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme bureau des congrès" par : "**Abrogation de la délibération n° 2001-0032 en date du 18 mai 2001 - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme bureau des congrès**";

- d'ajouter un premier alinéa au délibéré : "**1° - Abroge la délibération n° 20010032 en date du 18 mai 2001**".

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons donc voter ce rapport.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

**Désignation de trois représentants à
l'Office de tourisme bureau des congrès
(dossier n° 2005-2844)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons donc désigner trois représentants pour l'Office du tourisme. Je vous propose les candidatures suivantes : madame Gelas, monsieur Guimet, monsieur Charrier. Vous avez un bulletin à ces trois noms.

Y a-t-il d'autres candidats ? Le groupe UMP a proposé la candidature de monsieur Bideau et le groupe UPC celle de monsieur Roux de Bezieux.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, une question de forme : pour cette élection, nous avons trois bulletins. Quelle en est la raison ? Ce n'est pas un scrutin de liste, c'est un scrutin uninominal ; donc ou il n'y a qu'un seul bulletin avec les cinq noms ou il y a cinq bulletins.

M. LE PRÉSIDENT : Vous en avez un quatrième qui est blanc et vous mettez ce que vous voulez.

M. BARTHELEMY : Non, je ne vois pas pourquoi il y a un bulletin à trois noms, qui est le bulletin officiel si j'ai bien compris, mais une élection, ça ne se passe pas comme ça !

M. LE PRÉSIDENT : C'est le bulletin qui est proposé après discussion et concertation avec les groupes qui appartiennent à la majorité.

M. BARTHELEMY : Les cinq candidats ont la même légitimité. Il n'y a pas de raison qu'ils soient distingués sur trois bulletins différents. Je trouve totalement...

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas un scrutin comme vous le souhaitez, ce n'est pas un scrutin de panachage ou à la proportionnelle ou tout ce que vous voulez, il y a des candidats qui sont proposés et ensuite chacun vote en son âme et conscience.

Le scrutin est ouvert. Mesdames, veuillez faire passer les urnes.

(Les conseillers votent).

**Désignation de représentants titulaires et suppléants
au sein de la commission consultative de l'environnement
de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry
(dossier n° 2005-2843)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner les résultats du vote précédent :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 143
 - à déduire : bulletins blancs ou nuls 4
 - nombre de suffrages exprimés 139
 - majorité absolue 70

Ont obtenu :

*** titulaires -**

- M. Lucien Barge 126 voix
 - M. Jacky Darne 118 voix
 - M. Michel Brochier 12 voix
 - M. Michel Benarbia 2 voix
 - M. Yves Fournel 2 voix
 - M. Claude Pillonel 1 voix
 - M. Michel Reppelin 1 voix

Messieurs Jacky Darne et Lucien Barge ayant obtenu la majorité absolue sont élus titulaires.

*** Suppléants -**

- M. Michel Forissier 128 voix
 - Mme Béatrice Vessiller 115 voix
 - Mme Michèle Vullien 2 voix
 - M. Alain Jeannot 2 voix
 - M. Etienne Tête 2 voix
 - M. Gilles Buna 2 voix
 - M. Jean-Christophe Darne 1 voix
 - Mme Rita Spiteri 1 voix

Monsieur Michel Forissier et madame Béatrice Vessiller ayant obtenu la majorité absolue sont élus suppléants.

N° 2005-2846 - finances et institutions - Réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Transfert de compétence - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2005-2847 - finances et institutions - Compétences : politique du logement et de l'habitat d'intérêt communautaire - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2005-2848 - finances et institutions - Compétences : politique du logement d'intérêt communautaire - Transfert de charges - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant aux dossiers numéros 2005-2846 à 2005-2848 présentés par monsieur le vice-président Jacky Darne.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Je présente trois rapports relatifs aux transferts de compétences. Le premier est relatif à la création et à la gestion des aires des gens du voyage, le second à la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de logement et d'habitat, le troisième à l'évaluation des transferts de charges pour la politique du logement d'intérêt communautaire. Je ferai une rapide présentation pour chacun car ces dossiers ont été largement évoqués en différentes instances.

Le rapport sur les gens du voyage trouve son origine dans une orientation donnée par la Communauté urbaine en 1999 mais il a fallu attendre que le schéma départemental, publié par le préfet, le soit en 2003. Depuis, la commission spéciale a délibéré à plusieurs reprises sur ce transfert qui est attendu par la quasi-totalité des communes.

Ce transfert comporte une rubrique relative à la réalisation des aires des gens du voyage à partir du schéma départemental. Le coût pour la Communauté urbaine sera de 5 à 8 M€ selon le délai de réalisation. La gestion, à laquelle participent l'Etat, le Département et la Communauté urbaine, représenterait un coût annuel d'environ 450 000 €. Il est envisagé dans les différentes instances, en particulier celle d'évaluation de transfert des charges mais aussi en commission spéciale, que 0,20 € par habitant soit déduit de la dotation de solidarité communautaire pour assurer une participation des communes à ce financement ; cette orientation n'étant pas dans cette délibération puisqu'elle sort simplement du transfert de compétence, elle sera reprise au moment du budget.

Voilà pour ce qui est de notre première délibération qui a eu donc l'aval de la commission spéciale, du Bureau et de la commission d'évaluation de transfert de charges qui s'est contentée de constater qu'il n'y avait pas en réalité de transfert de charges, ni pour l'investissement ni pour le fonctionnement. J'attire donc l'attention des collègues sur le fait qu'il s'agit d'une charge importante que prend la Communauté urbaine pour la réalisation des investissements et nettement aussi pour le fonctionnement, même si, lors du budget, nous réduirons légèrement ce coût pour la Communauté urbaine.

La deuxième délibération se rapporte à l'intérêt communautaire. Vous savez que, l'an dernier, après les délibérations des communes, nous avons voté sur des statuts de la Communauté urbaine. Le préfet a conforté nos délibérations par un arrêté du 7 décembre 2004. Mais la loi du 13 août 2004 et l'indication, dans notre délibération, qu'il convenait de préciser l'intérêt communautaire est l'objet de notre délibération aujourd'hui : ce qui est proposé, c'est de retenir les demandes des maires. Il y a une enquête auprès des cinquante-cinq maires et la commission spéciale comme la commission de transfert de charges c'est la délibération d'après ont retenu cette idée-là.

Les trois sujets qui sont évoqués dans cette délibération portent, pour la première, sur le logement social ; l'idée est qu'il y ait une compétence générale du Grand Lyon, y compris sur les résidences sociales, mais les communes continuent d'intervenir sur différents domaines dont les garanties d'emprunt par exemple. On consolide donc plutôt ce qui se faisait antérieurement.

La deuxième rubrique, c'est l'intervention sur le parc privé : le principe est l'intérêt communautaire, à l'exception du plan de lutte contre l'habitat indigne, la valorisation du patrimoine architectural et les opérations de façades des vitrines commerciales qui resteront de compétence communale.

Enfin, la troisième rubrique de ce rapport concerne les observatoires. Les observatoires seront en principe d'intérêt communautaire, les communes garderont la possibilité de faire des observations statistiques d'intérêt communal.

Ces trois rubriques sont soumises à votre approbation. Pour que cette délibération soit adoptée, il convient qu'elle recueille les deux tiers des suffrages des conseillers communautaires, sinon, s'il n'y avait pas de vote de ce type-là, la Communauté urbaine aurait une compétence générale et les communes seraient dessaisies de tout pouvoir, ce qui ne correspondrait pas à la volonté qu'elles ont exprimée lors de l'enquête et de la commission spéciale. C'est pourquoi j'insiste pour que le vote soit exprimé ici.

La troisième délibération, relative également au logement et à l'habitat, porte sur l'évaluation du transfert des charges. A partir des travaux du cabinet KPMG, qui est notre consultant extérieur, des propositions ont été faites à la commission d'évaluation de transfert de charges. La délibération comporte les sommes qui seront transférées dans un sens et dans un autre entre les communes et la Communauté urbaine. Les montants demeurent relativement modestes ainsi que vous l'avez dans le délibératif de la délibération numéro 2005-2848.

La première et la troisième délibérations, celle des gens du voyage et celle de l'évaluation de transfert de charges, seront soumises aux communes qui doivent s'exprimer. Pour que le vote ait lieu comme l'an dernier, il faudra que ces deux délibérations, adaptées à chaque commune bien sûr, recueillent la majorité absolue de la population et les deux tiers des communes ou alors les deux tiers de la population et la majorité des communes ; c'est soit un vote majoritaire, soit l'autre.

Pour que les communes puissent délibérer dans de bonnes conditions, il est proposé, après le vote bien sûr qui doit avoir lieu tout à l'heure, d'envoyer les délibérations aux communes à la fin du mois de juillet, de façon à ce que la période au cours de laquelle les communes pourront délibérer comprenne les mois d'août, de septembre et d'octobre. Je propose donc de ne pas l'envoyer tout de suite pour que vous disposiez de la totalité des mois de septembre et d'octobre pour pouvoir voter. Je rappelle que les communes qui ne votent pas dans le délai des trois mois de la signification de la délibération sont réputées voter positivement et donc la délibération sera complètement acquise après le vote des communes, donc postérieurement au 31 octobre.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, pour ces trois délibérations que je suis heureux de présenter bien sûr parce que c'est le résultat d'un long parcours. La commission spéciale a parlé au moins cinq ou six fois des gens du voyage, au moins trois fois du logement d'intérêt communautaire, la commission d'évaluation de charges également ; des enquêtes ont été faites auprès des communes. Donc je crois que le travail a été fait très soigneusement.

Nous marquons là non pas un point définitif d'achèvement car, pour les gens du voyage, je rappelle que toutes les aires ne sont pas encore réalisées et le point d'achèvement de la réponse à ce problème sera évidemment lorsque nous n'aurons plus d'utilisation sauvage des espaces publics, lorsque toutes les aires seront réalisées, lorsque l'unicité de gestion sera réalisée et donc lorsque ce problème, tellement épineux pour beaucoup de communes, sera réglé mais le passage par les délibérations est évidemment un point significatif.

Quant au logement, nos deux délibérations ne règlent pas tout. Nous aurons, au mois d'octobre, une délibération sur l'évolution des compétences entre l'Etat et la Communauté urbaine. Ce que nous votons aujourd'hui, c'est seulement les relations entre les communes et la Communauté urbaine mais le transfert d'aide à la pierre fera l'objet d'une délibération à l'automne.

Pour clore, je veux remercier évidemment les services et les conseils extérieurs qui nous ont aidés à faire aboutir ces trois délibérations. J'en ai terminé, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

Est-ce que quelqu'un demande encore à voter ? Sinon je déclare le scrutin clos. Vous pouvez dépouiller.

Je donne la parole au groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, nous décidons ce soir d'accroître les compétences du Grand Lyon dans deux domaines, celui de la réalisation et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage et celui de la politique du logement et de l'habitat. Il s'agit, à travers ces transferts de compétences, d'accroître notre lisibilité en matière de Communauté urbaine solidaire, homogène et équilibrée.

En ce qui concerne les aires d'accueil des gens du voyage, les communes restent responsables de choisir et de localiser les terrains disponibles et susceptibles de répondre à ces besoins. Le rapport précise également -et ce n'est pas sans incidence- que cette nouvelle compétence s'exercera dans le respect du schéma départemental du Rhône et nous voyons la création d'un syndicat mixte départemental de gestion des aires d'accueil un peu comme une condition indispensable et résolutoire de notre propre décision.

En matière d'habitat, le Grand Lyon est un territoire cohérent qui a besoin d'être homogène et équilibré. Faut-il rappeler que, selon la loi, le programme local de l'habitat est de compétence communautaire. Faut-il également rappeler que 40 % des communes du Grand Lyon n'atteignent pas le quota de 20 % de logements sociaux et sont donc logiquement pénalisées par le prélèvement SRU, le rapport imposant une définition du logement d'intérêt communautaire très technique, trop peut-être, alors que nous aurions apprécié une définition moins austère et plus généreuse, plus politique, plus prospective. Néanmoins, parce qu'il s'agit d'une évolution inéluctable, le groupe Radical de gauche est favorable à ce projet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe GAEC.

Si les scrutateurs veulent bien venir dépouiller, ce serait bien.

(Il est procédé au dépouillement).

M. BENARBIA : Monsieur le président, je suis au four et au moulin, étant moi-même scrutateur. J'étais en bas, je remonte.

M. LE PRÉSIDENT : D'accord !

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, vous savez l'attachement du groupe GAEC à la politique du logement et de l'habitat et plus particulièrement au renforcement de la mixité urbaine, au développement du logement social pour permettre à chacun de se loger dignement à un coût proportionnel à ses revenus, dans une ville humaine articulant de manière cohérente ses espaces.

Cette délibération constitue une avancée. Elle clarifie la répartition des rôles entre communes et Communauté urbaine en confirmant, pour cette dernière, la fonction consistant à élaborer et conduire la stratégie nécessaire à la réalisation des objectifs fixés face à la crise du logement qui se manifeste par l'augmentation du nombre des demandes non satisfaites et au développement de formes d'habitat précaires.

Au-delà des principes que nous pourrions approuver ce soir, il nous reste à poursuivre dans les faits l'action ainsi redéfinie. J'attends de les voir se prolonger par des outils renforçant la maîtrise du foncier par les collectivités afin de pouvoir assumer notre devoir de solidarité et d'équité sociales. Je pense aussi, par exemple, au logement étudiant dont l'offre reste bien inférieure aux besoins : à quoi bon affirmer promouvoir l'égalité dans certains cercles quand le coût du logement constitue un obstacle à la poursuite d'études supérieures pour les enfants des familles modestes. Au moment où se trouve réaffirmé que la bataille de la compétitivité et de la compétence doit se gagner par la formation, la tendance aux désengagements de l'Etat, en dépit d'interventions significatives sur quelques sites, pourra aussi obérer la volonté de la Communauté en réduisant les ressources financières disponibles.

En articulant le rôle des communes en particulier en amont de la décision, avec l'intervention coordonnée par une vision stratégique cohérente de la Communauté urbaine qui aura la compétence politique du logement social, nous poursuivrons le développement de notre projet pour l'habitat. La capacité d'expertise et d'intervention de la collectivité devrait se trouver renforcée.

Ainsi, c'est à l'aune de ses effets majorés, mesurés dans les faits, que nous pourrions juger de la pertinence de la méthode induite par cette nouvelle organisation des compétences. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. Nous nous réjouissons que notre collectivité prenne la compétence réalisation et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Nous aurons ainsi une gestion mutualisée et à la fois plus efficace et plus cohérente de la question de l'accueil de populations dont les enjeux sanitaires et sociaux sont réels, complexes et pour lesquels nous devons, en tant que collectivités, assumer ensemble les responsabilités que la loi Besson nous a confiées depuis 1990, rappelons-le. Ainsi, la Communauté urbaine, dans un partenariat étroit avec la commune concernée et avec le soutien de l'Etat, assurera la création des aires d'accueil et la gestion technique, administrative et sociale. On sait combien est importante cette question de l'accompagnement social pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil et pour favoriser l'intégration des gens du voyage dans la commune.

Après trois ans de discussions comme l'a rappelé notre collègue Jacky Darne au sein de la commission nouvelles compétences, nous prenons une décision importante et nous souhaitons que les 368 places qui restent à créer dans plus d'une vingtaine d'aires sur notre agglomération puissent être réalisées dans les deux ans qui viennent.

Concernant les deux autres délibérations qui précisent le partage des responsabilités entre le Grand Lyon et les communes, ce partage permet de préciser les règles, le rôle et la participation de chacun. Cela doit nous conduire là aussi à être plus efficaces dans l'exercice de nos politiques en matière d'habitat pour répondre à une demande toujours plus nombreuse en matière de logement et bien sûr de logement social.

On sait que notre production de logement social est insuffisante malgré nos efforts et la récente politique foncière que nous avons mise en place. On sait que l'offre produite est insuffisante sur certains segments du logement, notamment les logements sociaux classiques, les financements PLU mais aussi les logements adaptés, les PLAI pour les familles à revenus très modestes.

Les enjeux sur le parc privé sont aussi très importants car le parc social public ne peut continuer à supporter seul la demande des ménages modestes. Le parc privé ancien à loyer encadré ou les copropriétés récentes doivent retrouver leur rôle dans le marché du logement pour contribuer à redonner de la fluidité à un marché très tendu sur l'agglomération.

Enfin, notre politique d'habitat s'inscrit dans le développement durable et nous aurions souhaité que le rapport mentionne nos objectifs en matière d'habitat durable, notamment sur les questions d'habitat performant sur le plan énergétique et recourant aux énergies renouvelables, objectifs qui s'appliquent aussi bien à la production neuve qu'à la réhabilitation du logement ancien. Pour les prochaines délibérations que nous voterons en matière d'habitat, que ce soit le PLH ou la délégation d'aide à la pierre que nous demanderons au Préfet en janvier 2006, nous souhaiterions que ces rapports mentionnent bien cette politique d'habitat durable.

Pour l'ensemble de ces délibérations, nous souhaitons -comme l'a exprimé le collègue précédent- qu'au vu des résultats, nous jugions de la pertinence de ce partage des rôles entre la Communauté urbaine et le Grand Lyon. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UDF.

Mme BERTRIX : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste.

M. PLAZZI : Merci. Monsieur le président, chers collègues, à la fin du mandat précédent, il avait été envisagé de prendre en compétence cet épineux dossier des gens du voyage par l'organisation d'aires d'accueil dans le cadre d'un schéma départemental à venir. Les débats se sont poursuivis depuis avec les communes concernées, certaines ont fait preuve d'un volontarisme certain, d'autres ont un peu traîné les pieds. Quoiqu'il en soit, il nous faut avancer afin que la Communauté urbaine puisse organiser une solidarité intercommunale et qu'elle puisse prendre en compte l'aménagement et la gestion des aires d'accueil tout en laissant effectivement aux communes la responsabilité de la localisation sur leur territoire, du choix de leur terrain.

Nous sommes dans une période effectivement un peu transitoire, la Communauté urbaine n'ayant pas à ce jour la compétence. C'est une situation qui est à l'image de ce qui existe actuellement à l'échelle du pays depuis la promulgation de la loi Besson du 30 mai 1990 avec 95 schémas d'accueil départementaux et 6 000 places de caravanes disponibles alors qu'il en faudrait 40 000. La question de l'accueil des gens du voyage se pose avec acuité afin d'éviter l'échec de la loi de 1990 et de la loi du 5 juillet 2000 qui organise l'accueil et le pouvoir des maires.

Le bilan des aires créées dans le pays reste encore faible ; elles sont inadaptées et trop peu nombreuses : 116 aires permanentes d'accueil pour 2 670 places et 17 aires de grand passage alors que les besoins estimés sont aux alentours de 30 000 et que les 246 aires de grand passage seraient nécessaires. 30 schémas départementaux seulement ont été signés à ce jour, 12 devraient l'être prochainement et 42 sont en cours d'élaboration.

Il faut dire qu'il y a des réticences, des protestations dans les zones où les aires sont envisagées et, même où il y a des aires organisées, il persiste des installations désordonnées qui mettent les élus locaux dans des situations parfois très difficiles. Cela supposera que chaque localisation des aires d'accueil des gens du voyage se fasse en toute transparence et avec concertation, en prenant vraiment le temps d'un accord le plus large possible. L'intervention communale en matière des gens du voyage est principalement assurée par les structures dites intercommunales qui disposent souvent de la compétence -ce qui est notre cas- des logements et des PLH. Le rattachement intercommunal est un moyen de donner une solution collégiale à une question sensible.

Les travaux de la commission locale d'évaluation des transferts de charges, dans ceux qu'elle a engagés, ont été d'essayer d'apporter une première approche. Nous pouvons regretter une fois de plus que le législateur laisse aux collectivités une charge financière relativement lourde à supporter. En ce qui nous concerne, cela va être quasiment 8 M€ de charge d'ici la fin 2009. Ensuite, il faudra participer annuellement à la gestion, à travers une organisation de gestion restant à définir, tout en consentant le manque de moyens financiers venant de l'Etat, ou très peu ou trop faibles.

La Communauté urbaine, en s'engageant progressivement dans cette nouvelle compétence avec les communes, après discussions et débats, apporte en quelque sorte une pierre de plus à l'édifice de la solidarité d'agglomération et à une solidarité nationale. Monsieur le président, mes chers collègues, notre groupe ne fera pas défaut à cette solidarité et apportera son soutien à cette délibération.

Je continue, monsieur le président, parce que je vais aborder la question du logement mais je vais essayer d'être bref.

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez deux minutes pour l'ensemble de l'intervention.

M. PLAZZI : Et je suis à combien ?

M. LE PRÉSIDENT : Vous en êtes à trois ou quatre minutes. Donc, en trente secondes, vous nous dites que vous êtes d'accord.

M. PLAZZI : Effectivement, je ne vais pas vous infliger une lecture assidue et à la ligne près de l'intervention.

Ce que nous voulions dire d'abord, c'est que le logement est une question aussi qui a un aspect national et nous souhaitons, pour ce qui nous concerne, que soit mise en place une véritable sécurité sociale du logement pour l'ensemble des habitants de ce pays et que l'on n'ait pas de nouveau des gens en difficulté pour trouver des logements et à des prix relativement intéressants. Nous souhaitons que soit engagée une véritable politique dans la recherche du foncier et l'abaissement des coûts du foncier et notamment que soit mis en place, avec les domaines, un véritable service qui permette de faire du logement social de qualité car quelques-uns de nos collègues, dans les offices qu'ils

président, qui sont les Opac, ont de grandes difficultés à trouver du terrain et à payer ce terrain pour organiser la construction de logements. La Communauté urbaine fédère une politique de l'habitat... (*rumeurs dans la salle*) ...Ils sont très durs !

Nous apportons notre soutien à tout cela. On peut remercier notre camarade Jacky Darne pour son travail au sein de la commission qu'il préside. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UPC pour trois minutes.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, mes chers collègues, je vais intervenir de façon concomitante sur le rapport numéro 2005-2846 qui concerne le transfert à la Communauté urbaine de la compétence relative à la réalisation et à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que sur les rapports suivants numéros 2005-2847 et 2005-2848 qui traitent de la définition de la notion d'intérêt communautaire dans le domaine de la politique du logement et de l'habitat.

S'agissant de la question de l'accueil des gens du voyage, en prenant cette compétence, il faut reconnaître que notre collectivité a fait preuve à la fois d'une grande ouverture d'esprit et d'une belle générosité : ouverture d'esprit puisqu'elle va prendre à son compte la mise en œuvre d'une politique décidée par l'Etat et dont les modalités d'application ont été arrêtées par le Département ; générosité puisqu'elle va être le principal financeur de l'opération sans que les communes concernées ne soient appelées à reverser tout ou partie du montant de la charge transférée. Même s'il n'est pas avéré qu'un tel transfert soit de nature à renforcer les fonctions métropolitaines du Grand Lyon, il nous paraîtrait déplacé et malséant de sanctionner l'ouverture d'esprit et la générosité. Aussi notre groupe votera-t-il ce premier rapport.

Le second rapport, concernant le logement, est le prolongement naturel de notre délibération du 12 juillet 2004 qui a listé les compétences de la Communauté urbaine et qui a précisé celles qui devaient faire l'objet d'approfondissements au regard de la notion d'intérêt communautaire. Le texte qui nous est proposé n'est pas très novateur. Il consiste à maintenir l'existence de compétences partagées entre la Communauté urbaine et les communes, sous réserve de quelques modifications concernant notamment le financement des observatoires. Certains regretteront sans doute que l'on n'ait pas saisi cette occasion pour mettre un terme aux financements croisés dans ce secteur d'intervention mais les communes, très largement consultées, ne l'ont pas souhaité. Nous nous rangerons à leur avis et nous voterons ce texte ainsi que celui qui précise les modalités financières de l'application de ces nouvelles dispositions.

Mais je voudrais profiter de l'examen de ces textes pour marquer notre déception devant le conservatisme qui caractérise notre collectivité par rapport à l'immense chantier des transferts de compétences. Il y a pourtant, dans le périmètre de la Communauté urbaine, bon nombre d'actions et bon nombre d'équipements qui, du fait de leur contenu, de leur objet stratégique, de leur dimension financière ou de leur rayonnement international, pourraient être pris en compte et gérés par notre collectivité.

A ce jour, il n'y a pas de définition juridique de l'intérêt communautaire, de sorte que les transferts s'effectuent dans un esprit de consensus et d'acceptation par les communes. Certes, au fil du temps, la nécessité s'imposera d'apprécier le bon niveau de gestion de telle ou telle compétence à travers le prisme "coût-efficacité". Il en découlera probablement une redistribution des compétences entre les communes et les EPCI.

Mais, au-delà de ces aménagements lents et progressifs, l'on voit bien que le problème qui est posé est celui du mode de gouvernance des métropoles. Les métropoles sont devenues aujourd'hui des espaces à enjeux majeurs : enjeux économiques, enjeux sociaux, enjeux environnementaux, enjeux politiques.

Comment gérer ces aires métropolitaines où la dynamique spatiale des problèmes ne correspond plus aux territoires institutionnels de leur gestion ? Cette question fait aujourd'hui débat entre ceux qui plaident pour la création d'un nouveau niveau de gouvernement à l'échelle de l'aire métropolitaine, à l'instar de ce qui a été fait à Londres, à Stuttgart, à Hanovre et, à un degré moindre, à Madrid ou Zurich, et ceux qui prônent une solution dans laquelle la gouvernance métropolitaine émanerait de conglomerats hétérogènes d'acteurs publics et privés, telles les agglomérations britanniques autres que Londres ou les agglomérations allemandes autres que Stuttgart et Hanovre. En France, la réflexion est moins avancée même si, à partir de 2007, seront signés les premiers contrats métropole-Etat, dont on peut espérer qu'ils soient la traduction d'une prise de conscience de l'urgente nécessité de donner à la scène politique urbaine les moyens de répondre aux enjeux des prochaines décennies.

Notre Communauté urbaine, qui va bientôt fêter ses quarante ans, a été un outil efficace au service du développement de l'agglomération mais aujourd'hui son périmètre ne correspond plus à la configuration urbaine de l'agglomération et ses attributions ne lui permettent pas de maîtriser le développement de ses fonctions supérieures. A mon sens, son évolution devrait s'opérer en deux étapes :

- première étape : s'étendre géographiquement pour avoir un territoire correspondant à l'agglomération stricto sensu et opérer de nouveaux transferts de compétences,

- seconde étape : être le principal acteur d'une gouvernance métropolitaine au sein de laquelle coopèrent plusieurs entités publiques et privées ou disparaître au profit d'un véritable gouvernement métropolitain.

Il me semble qu'il est du devoir de notre assemblée de réfléchir à ces évolutions et peut-être de faire des propositions susceptibles d'enrichir un débat qui est aujourd'hui confisqué par les experts et dont les élus sont dramatiquement absents.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour un mouvement populaire, vous avez la parole.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mes chers collègues, notre Conseil est appelé à délibérer sur le transfert de la compétence "aires d'accueil des gens du voyage" et sur la définition de l'intérêt communautaire attaché à la compétence habitat ainsi que le transfert des charges qui y est associé. Nous ne pouvons qu'exprimer notre assentiment sur ces propositions.

Pourtant, à l'occasion de ces deux délibérations, il n'est pas possible, cinq ans après le lancement par le Conseil du 10 juillet 2000 -donc déjà du précédent mandat- de la réflexion sur les compétences du Grand Lyon, de ne pas être frappé par son enlisement. Lors de la séance introductive du 22 mars 2002 de la nouvelle commission spéciale instituée sous ce mandat, vous rappeliez, monsieur le président, les objectifs qui portaient la démarche :

- accompagner le changement de nature de la coopération intercommunale ;
- passer d'un syndicat de moyens à une communauté de projets, une communauté de vues, une communauté d'identités,
- donner corps à l'ambition qui vise à faire de l'agglomération lyonnaise une grande métropole européenne innovante, créative, entreprenante, rayonnante mais aussi proche, humaine, solidaire et qui s'inscrit dans le développement durable ;
- faire rayonner la métropole en tant qu'institution lisible,
- agir de plus en plus en prise directe sur les citoyens
- et enfin édifier une identité d'agglomération.

Votre plan de mandat inscrivait cette démarche au cœur des ardues obligations de cette mandature. L'adoption de la TPU n'était pas étrangère, conformément à l'esprit du législateur, aux compétences de la Communauté urbaine.

Or, il nous faut bien constater que les craintes que nous avons exprimées lors du débat du 12 juillet 2004 sur la régularisation de nos compétences étaient fondées. Au-delà de cette régularisation, évidemment nécessaire pour sécuriser les actions de notre Communauté, et de l'obligatoire définition de l'intérêt communautaire attaché à certaines compétences et qui reste encore dans d'autres domaines que l'habitat, la montagne est en passe d'accoucher d'une souris.

Exit la compétence "encombrants", au risque de rester dans une situation d'illégalité puisque la collecte des encombrants est intrinsèquement constitutive de la compétence "ordures ménagères" du Grand Lyon.

Exit la promesse faite lors de l'instruction du dossier d'aide aux clubs sportifs professionnels, réitérée dans la délibération du 12 juillet 2004 conformément aux exigences que nous avons été nombreux à formuler, de ne pas réduire la vision sportive communautaire aux seuls clubs professionnels mais de l'étendre aux clubs sportifs de haut niveau.

Et que dire des discussions, qui ont brutalement tourné court, sur les grands équipements sportifs, dont les enjeux d'agglomération ont été trop occultés par des considérations techniques, sur les conditions de leur transfert ?

Il en est de même de l'insertion économique pour laquelle aucune conclusion lisible n'a été apportée après des mois d'enquêtes et de débats.

Nul ne peut nier l'importance du travail mené par les services qui ont collecté d'abondants matériaux d'aide à la réflexion. Il a au moins eu le mérite d'illustrer le rôle irremplaçable des communes dans toutes les politiques de proximité et la qualité des services rendus par elles à la population. Il a confirmé, si besoin en était, que la démocratie et l'efficacité ne passaient pas par un "toujours plus de compétences communautaires". Mais le découpage de la réflexion sur les compétences en de multiples segments thématiques nous semble avoir fait fondre toute vision d'ensemble capable de dégager des orientations concrètes pour l'action de notre Communauté...

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes, pas dix !

M. FORISSIER : Non, monsieur le président ! Il y a des minutes de droite et des minutes de gauche. Cela n'a pas l'air d'être les mêmes dans cette assemblée !

M. LE PRÉSIDENT : Là, vous êtes plus long que notre collègue.

M. FORISSIER : Non, non, pas du tout ! Je n'en ai que pour quelques instants, rassurez-vous !

M. LE PRÉSIDENT : Vous concluez.

M. FORISSIER : Mais le découpage de la réflexion sur les compétences en de multiples segments thématiques nous semble avoir fait fondre toute vision d'ensemble capable de dégager des orientations concrètes pour l'action de notre Communauté.

Faute de cette vision et de volonté politique, il nous faudra les remettre au cœur de notre action dans la prochaine mandature, à savoir :

- mieux répondre aux attentes quotidiennes de nos concitoyens en matière de propreté et de sécurisation des voiries, auxquelles toutes les réorganisations successives des services communautaires n'arrivent pas à répondre, peut-être justement parce que trop éloignées des territoires communaux ;
- prendre à bras le corps le problème des grandes infrastructures routières,
- apporter une solution définitive à la desserte en transports en commun du sud-ouest lyonnais et apporter des réponses à l'échelle de l'ensemble de l'aire urbaine pour les transports collectifs.
- et enfin ne plus éluder l'exigence d'une vision d'agglomération sur les grands équipements structurants sportifs et culturels.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Groupe Socialiste et apparentés pour deux minutes.

M. le vice-président BLEIN : Monsieur le président, je vais essayer de vous exprimer en deux minutes le point de vue du groupe Socialiste sur les deux rapports qui nous sont présentés, auxquels nous aurions peut-être pu en ajouter un troisième en matière de prise de compétence qui se serait intitulé "prise de compétence en matière de respect du temps de parole" ; ceci pourrait peut-être être utile pour nos réflexions à venir.

En matière de logement, il s'agit en l'occurrence de donner une base légale d'intervention à la Communauté urbaine dans un domaine où elle intervient déjà largement. C'est évidemment un dossier important qui marque véritablement un tournant pour la position de la Communauté urbaine qu'elle se prépare à occuper dans le domaine du logement.

Ce dossier vient dans un contexte où la tension est très importante entre l'offre et la demande, rendant la mobilité résidentielle encore plus difficile, du fait de la croissance des coûts du foncier notamment, et qui rend le rôle de la Communauté urbaine important demain si nous le décidons. Ce dossier est également essentiel car on ne saurait revendiquer pour notre agglomération une vision ambitieuse sur la scène nationale et internationale et ne pas assumer la capacité, qui va de paire, de logement à toutes les composantes de la population.

Ce dossier vient enfin en discussion devant notre assemblée dans un contexte particulier du fait de deux événements majeurs qui se produiront en fin d'année 2005 ou en début de l'année 2006 : le premier sera -je l'espère- la signature avec l'Etat des conventions de délégation des aides à la pierre ; le second sera l'adoption, dans l'année qui vient, du futur programme local de l'habitat qui décrira, commune pas commune, nos ambitions et nos projets en matière de logement.

Pour le groupe Socialiste, la prise de compétence en matière de logement aura un premier objectif : assurer de la façon la plus homogène possible sur l'ensemble du territoire communautaire un droit au logement pour tous, aujourd'hui si difficile à instaurer notamment pour les plus démunis, accompagnant ainsi le concept de mixité sociale auquel nous sommes profondément attachés. Ce droit devra aussi concerner des catégories de population pour lesquelles se loger reste souvent une vraie gageure ; je pense notamment aux jeunes, jeunes étudiants ou jeunes souhaitant tout simplement quitter le logement familial, et, à l'autre extrémité de l'échelle des âges, aux personnes âgées et très âgées dont le logement se révèle souvent inadapté et dont les besoins sont considérables en la matière.

En forme de conclusion sur ce rapport, un hommage à la méthode : un travail approfondi a été conduit, avec les maires de l'ensemble des communes de la Communauté urbaine, par mon prédécesseur Bruno Polga auquel je rends hommage pour la qualité du travail qu'il m'a transmis.

Le second dossier relatif aux gens du voyage n'est somme toute pas très éloigné du premier en ce sens qu'il doit permettre, par une prise de compétence de la Communauté urbaine, de faciliter l'accès et un accueil décent des gens du voyage. Or, chacun sait ici que la population concernée, sa culture, son attachement à certaines formes de marginalité rendent parfois complexe son acceptation par un grand nombre de nos concitoyens.

Dans ce domaine, je crois que l'initiative de l'Etat de légiférer pour rendre obligatoires ces équipements aura été particulièrement utile. Dans le même sens, j'ai la conviction que l'engagement de la Communauté urbaine sera bénéfique et exemplaire, exemplaire en ce sens que chaque commune sera associée à son financement, bénéfique car il permettra, une fois les terrains désignés, de conduire au plus tôt leur réalisation pour qu'enfin, dans notre agglomération comme je l'espère dans beaucoup d'autres, les gens du voyage bénéficient d'une qualité d'accueil qui leur permette de vivre dignement leur différence.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Darne, vous voulez rajouter quelques mots ?

M. le vice-président DARNE : Quelques mots brefs pour répondre.

D'abord, je suis très heureux de voir que tous les groupes soutiennent ces trois rapports. Donc bravo à chacun et chacune !

Deuxièmement, pour dire que le reproche qui a été fait sur les délais de ce rapport, il faut le prendre de façon relative : le schéma départemental date de 2003 et donc nous votons maintenant ; ce n'est pas un temps aussi long que cela pour l'instruction. Pour le dossier logement, le dossier n'était ouvert qu'après le vote des statuts, il y a un an, et donc le dernier texte de loi sur le logement date du mois d'août 2004 ; c'est donc relativement rapide.

Sur les autres dossiers, un certain nombre disent que l'on devrait aller plus vite et plus loin. Le temps de la commission spéciale est le résultat de la volonté des maires. Les enquêtes qui sont conduites, les propositions qui sont faites font que le rythme est celui dicté par la majorité des élus puisqu'il y a transfert de compétences. Je rappelle que l'on ne peut faire cela que s'il y a deux tiers des communes qui sont d'accord. C'est donc une contrainte forte fixée par le législateur et qui nous contraint dans le rythme qui est conduit.

Ne prenez cependant pas à la légère les avancées qui sont faites. Lorsqu'il est donné comme exemple que, sur l'insertion, il n'y a pas de projet, c'est que le résultat sur les cinquante-cinq communes présentait quatre scénarios : un de statu quo, deux d'amélioration progressive et un d'intégration. C'est le deuxième qui est choisi. Et donc, lorsque l'on crée un poste de coordination qui est assuré à plein temps, c'est répondre très exactement à un pas en avant, modeste peut-être mais qui ne peut être considéré comme rien du tout. Pour le travail sur les équipements sportifs qui a été conduit, il était énoncé dès le départ que l'on travaillait éventuellement pour le mandat prochain. Donc, rien ne sert de vouloir aller plus vite que ne le souhaitent les cinquante-cinq communes.

Je rappelle aussi qu'il existe une contrainte qui est que la taxe professionnelle unique rapporte moins que ce que nous espérons et que le manque de moyens financiers est aussi une raison qui nous conduit à ne pas aller trop vite parce que prendre une compétence, c'est en général dépenser plus ultérieurement et donc il faut aller aussi en fonction de nos moyens.

Donc le chemin est tracé. Je remercie ceux qui ont dit que la générosité et la solidarité s'expriment par ces délibérations et la clarification. Je crois que cela est vrai. Si nous pouvons aller plus vite pour la suite, c'est à vous de le décider. Merci, monsieur le président et chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne. Je vais mettre les rapports aux voix :

N° 2005-2846 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

N° 2005-2847

En ce qui concerne le rapport numéro 2005-2847, nous devons avoir une majorité qualifiée. Donc, ceux qui ont un pouvoir pour un autre membre de leur groupe votent deux fois mais uniquement ceux-là. Sinon, il nous faut certes une majorité qualifiée mais une majorité qui ne dépasse pas le nombre d'élus communautaires. Donc seuls ceux-ci votent. Cette explication étant faite, je vais procéder dans le sens contraire qui est :

- contre : néant,
- abstention : néant,
- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja.

Donc 151 délégués votent pour, en tenant compte des absents qui n'ont pas donné de procuration : madame Desbazeille, messieurs Rousseau, Turcas et Vial. Donc le vote est ainsi acquis.

Adopté.

N° 2005-2848 -

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

**Désignation de trois représentants à
l'Office de tourisme bureau des congrès
(dossier n° 2005-2844)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Mon explication n'était donc pas totalement fortuite puisque, pour le dernier vote, celui sur l'office du tourisme, nous avons obtenu 156 bulletins dans l'urne, ce qui est évidemment un peu trop.

Donc nous allons recommencer le vote. Je sais que vous, monsieur Barthélémy, vous comprenez très bien les choses, mais je vais expliquer, pour les demoiselles qui sont ici, comment nous allons voter. Nous allons imprimer quatre bulletins : le premier qui comprendra trois noms comme tout à l'heure, à savoir madame Gelas, monsieur Guimet et monsieur Charrier, un bulletin qui comprendra un nom, à moins que l'UMP et vous-même souhaitiez faire liste commune, à ce moment-là, je ferai imprimer un bulletin avec deux noms, donc un bulletin au nom de monsieur Bideau, un autre bulletin au nom de monsieur Roux de Bezieux et un troisième bulletin qui sera blanc où vous pourrez mettre ce que vous voudrez. Mais, mesdemoiselles, vous ne prendrez qu'un bulletin par conseiller ici présent.

(Intervention inaudible).

M. LE PRÉSIDENT : Non, ce n'est pas illégal ! Vous avez votre bulletin blanc et vous inscrivez ce que vous voulez, Roux de Bezieux, Bideau... Non mais il y a un patron de l'assemblée ! Ce ne sont pas les services ! Je viens de demander à ce que nouveaux bulletins soient imprimés et le vote commencera lorsque je le dirai !

N° 2005-2826 - déplacements et urbanisme - Albigny sur Saône - Bron - Cailloux sur Fontaines - Caluire et Cuire - Champagne au Mont d'Or - Charbonnières les Bains - Charly - Chassieu - Collonges au Mont d'Or - Corbas - Couzon au Mont d'Or - Craponne - Curis au Mont d'Or - Dardilly - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Francheville - Genay - Irigny - Jonage - La Mulatière - La Tour de Salvagny - Limonest - Lyon 1^{er} - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 4° - Lyon 5° - Lyon 6° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Marcy l'Etoile - Meyzieu - Mions - Montanay - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Poleymieux au Mont d'Or - Rillieux la Pape - Rochetaillée sur Saône - Saint Cyr au Mont d'Or - Saint Didier au Mont d'Or - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Priest - Saint Romain au Mont d'Or - Sainte Foy lès Lyon - Sathonay Camp - Sathonay Village - Solaize - Tassin la Demi Lune - Vaulx en Velin - Vernaison - Vénissieux - Villeurbanne - Plan d'occupation des sols de la communauté urbaine de Lyon - Révision générale pour les secteurs centre, "est", nord, nord-ouest et sud-ouest - Elaboration du plan local d'urbanisme - Approbation - Modification du droit de préemption urbain - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2826. Monsieur Crimier, vous avez la parole. Nous allons examiner le PLU en toute sérénité et nous aurons le temps de voter.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Merci. Monsieur le président, chers collègues,...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barthélémy, des trucs comme ça, j'en faisais au congrès de l'Unef il y a trente ans.

(Rires dans la salle).

M. le vice-président CRIMIER : Monsieur le président, chers collègues, je vous propose donc d'examiner ce plan local d'urbanisme avec quelques diapositives pour éviter de reprendre l'ensemble de la délibération.

Le dossier d'approbation du PLU qui vous est soumis ce soir est l'aboutissement d'une décision que nous avons prise il y a deux ans. Il s'agissait alors, suite à l'annulation du POS 2001, de procéder à la mise en place d'un plan local d'urbanisme, comme nous y invitait la loi SRU. Le pari était osé puisqu'il supposait que nous soyons capables avec les services, dans un délai court, de reprendre l'ensemble des études conduites entre 1997 et 2001 sur le territoire de nos communes, de prendre en compte les nouveaux projets mais aussi de proposer un projet de développement durable à l'échelle de l'agglomération et bien sûr de nous concerter avec l'ensemble des partenaires et des partenaires publics associés.

Cela a permis d'aboutir à ce document majeur de planification qui va constituer notre socle de travail pour les années à venir. Nous le devons à l'énergie déployée par l'ensemble des élus qui ont participé à cette démarche -et je crois que les vice-présidents Abadie et Buna pourront compléter mes propos ou participer aux réponses puisqu'ils ont plus d'antériorité que moi sur ce dossier-, les services des communes et bien sûr ceux de la Communauté et de l'Agence d'urbanisme.

Aujourd'hui, il vous est proposé d'approuver le dossier PLU après avoir opéré un certain nombre d'ajustements à l'issue de l'enquête publique. Très brièvement, je rappellerai que cette enquête a recueilli environ 3 800 observations. La commission d'enquête a émis un avis favorable sur le dossier, ce qui est déjà un bon point. Le rapport qui vous a été adressé en rappelle les points essentiels et, comme tout le monde l'aura lu, je ne les rappellerai pas.

Afin d'assurer une information la plus complète possible des conseillers, vous avez reçu en même temps que le projet de délibération un dossier listant l'ensemble des sujets examinés à l'issue de l'enquête publique ainsi que ceux issus de la consultation des communes et des personnes publiques associées.

Pour traiter ces questions, nous avons deux exigences et une obligation : les exigences étaient de corriger les erreurs du document du projet puisqu'il fallait aller jusqu'à la taille de la parcelle parfois dans chaque commune et améliorer la décision publique ; l'obligation était aussi de respecter dans ces changements les orientations du projet d'aménagement et de développement durable validées par notre assemblée lors de l'arrêt du projet. Au total, ce sont donc environ 3 800 points qui ont fait l'objet d'une évolution sur le fond.

A l'issue de ce travail, notre pari est doublement réussi puisque, si nous sommes dans les délais annoncés et attendus par bon nombre de nos partenaires économiques -j'en ai été témoin en

inaugurant le salon de l'immobilier- ; ils attendaient le PLU le 11 juillet à 18 heures. Nous pouvons aussi être fiers de cet outil moderne que constitue ce PLU qui intègre au mieux notre projet de développement durable pour l'ensemble de notre agglomération.

Certes, tout n'est pas résolu. Il nous faudra améliorer encore et faire évoluer ce document au fur et à mesure que nous progresserons sur la définition de nos différentes politiques. Il reste notamment -et j'y reviendrai- la question difficile des risques technologiques mais, pour l'essentiel, ce document marque un tournant important dans notre politique de développement car il ne se contente pas, comme par le passé, de juxtaposer des choix mais les articule dans un projet global.

C'est ce que je voudrais vous rappeler brièvement avec les trois axes fondateurs du projet développement durable : il s'agissait de développer l'urbanisation dans le respect de l'environnement, renforcer la cohésion et la mixité sociale, favoriser le développement économique.

Quelques chiffres marquants pour le premier axe relatif à l'urbanisation et l'environnement : la superficie des sites naturels agricoles protégés augmente réellement de 6 % soit de 1 075 hectares. Pour l'essentiel, 940 hectares, il s'agit de zones qui étaient classées au POS en zone d'urbanisation future sans que ce classement soit réellement justifié.

En termes d'équilibre des fonctions, on peut noter les zones agricoles qui recouvrent aujourd'hui 17 % du territoire et les zones naturelles qui recouvrent 22 % du territoire. C'est donc ainsi 41 % du territoire de notre Communauté où l'environnement naturel est privilégié. La place de l'agriculture comme activité économique à part entière est très clairement consacrée comme réalité de notre territoire. On peut voir également dans ces choix la marque effective de cette volonté d'un développement équilibré entre espaces bâtis et espaces naturels.

Il faut y voir également le souci de conforter une trame verte qui ne se contente pas d'être périphérique mais se continue dans le tissu urbain pour l'enrichir et offrir ainsi une véritable qualité de ville, de vie et plus largement une qualité d'agglomération. Plus de 6 700 hectares participent d'une prise en compte de cette exigence ainsi que la création de plus de 80 hectares d'espaces publics, les berges du Rhône dont on a parlé tout à l'heure, le parc de Gerland, Vancia, pour ne citer que quelques exemples.

Notre PLU se doit aussi d'adapter l'urbanisation à la présence de risques naturels. Il marque une volonté politique de prise en compte et d'information de ces éléments au travers de l'amélioration de la réglementation et de la représentation des données disponibles, comme par exemple pour les zones inondables de l'Yzeron ou du Ravin au fur et à mesure de l'élaboration des plans particuliers des risques d'inondation (PPRI).

Enfin, le souci d'un développement durable nous a amenés tout naturellement à rechercher une cohérence entre urbanisation et préservation des ressources naturelles, notamment pour la prise en compte de la loi sur l'eau.

Par ailleurs, une vraie maîtrise du développement passe par un recentrage des zones à urbaniser. Le POS de 1993 comprenait plus de 5 000 hectares classés en urbanisation future. La consommation observée sur les quinze dernières années n'a été que de 1 500 hectares. Cela montre que les collectivités, notre établissement public au premier chef, maîtrisaient mal la priorité dans les choix d'investissements qui se faisaient ou dans les choix de ces zones à urbaniser.

La nouvelle répartition, faite entre le court, moyen et le long termes, devrait nous permettre un meilleur pilotage et une meilleure visibilité de l'urbanisation à venir. Ainsi, en termes de zones à urbaniser, sur un total de 2 990 hectares, la répartition se fait en 1 450 hectares à long terme et 1 540 hectares à court et moyen termes, donc sensiblement une égalité dans ce domaine. Ces derniers, pour le court et moyen termes, se répartissant en 600 hectares pour le résidentiel et 940 hectares pour l'économique, dimension bien entendu à prendre en compte d'une manière volontariste quand on sait les problèmes de l'économie et de l'emploi.

Bien sûr, le dispositif mis en place nous permettra d'ajuster ces choix, au travers des modifications de PLU, dès que nous aurons une bonne visibilité sur les projets nouveaux et bien entendu pour tenir compte de l'évolution des réflexions communales qui s'affinent d'année en année.

Sur le deuxième axe de la cohésion et de la mixité, notre développement urbain doit avoir comme préoccupation centrale de maintenir sinon de tenter de rétablir la cohésion et la mixité sociale. Cela passe par une première préoccupation qui est de favoriser, au travers du PLU, la mise en œuvre de notre politique d'habitat. Certes, dans ce domaine, le PLU n'est rien sans une volonté de tous les instants pour concrétiser nos objectifs. Cependant, il se devait, au travers de la réglementation et du choix des zonages, de faciliter la production d'une offre de logements suffisants, diversifiés et abordables malgré la difficile problématique du coût du foncier que nous rencontrons tous, les uns et les autres -c'est le cas dans les zones à dominante résidentielle-, bien évidemment en tenant compte des spécificités et des réalités locales.

Quelques chiffres dans ce domaine : les zones résidentielles à dominante habitat collectif représentent 7 100 hectares, soit 41 % des zones résidentielles. Les zones résidentielles à dominante habitat individuel s'élèvent à 10 400 hectares, soit 59 % des zones résidentielles. Dans le même temps, le souci de renforcer des centralités, hors Lyon et Villeurbanne, s'est concrétisé par une augmentation des zones centrales dénommées UA de plus de 40 % pour représenter un total de 1 100 hectares.

Ce facteur de cohésion s'accompagne d'un souci très marqué de prendre en compte le patrimoine d'intérêt local, tant dans sa dimension paysagère qu'architecturale, favorisant par là-même la préservation de l'identité des quartiers. Sur Lyon, une première expérimentation d'identification de périmètres patrimoniaux a été menée sur trois arrondissements.

La seconde préoccupation est de favoriser la présence et le maintien de commerces de proximité. Les maires des communes telles que la mienne sommes largement confrontés à ce problème et plusieurs dispositions réglementaires spécialisées doivent concourir à la réalisation de cet objectif important. Les pôles de loisirs et de commerces comme le Carré de Soie sont la traduction concrète d'une volonté de redynamisation de la première couronne "est" qui constitue les embryons d'un environnement urbain maîtrisé.

La troisième préoccupation a été de traduire les politiques d'équipement au travers de zonages appropriés qui doivent assurer la faisabilité des projets et garantir la préservation des espaces nécessaires.

La réorientation de nos politiques de déplacements trouve également sa concrétisation à chaque fois que les projets sont suffisamment avancés. Enfin, sur ce thème, nous avons assuré

la mise en synergie avec le PDU et je rappellerai simplement une recommandation du rapport du commissaire-enquêteur : tous nos nouveaux développements d'urbanisation doivent s'accompagner d'un développement de la prise en compte des modes de déplacements, et ceci particulièrement pour l'ouest .

Enfin, l'axe du développement économique qui constitue le troisième levier indispensable au rayonnement de notre agglomération. En effet, le PLU, dans la limite de son champ d'application, doit favoriser les implantations nouvelles tout en permettant aux entreprises existantes d'évoluer. On constate également une frontière de plus en plus floue entre les différents secteurs d'activités ; aussi, la sélection par nature d'activité sur un site donné ne correspond plus à une réalité actuelle. Le PLU a pour objectif de favoriser l'accueil de toutes les activités compatibles avec l'environnement urbain. Les superficies dédiées spécifiquement aux activités économiques sont significatives puisque cela représente 5 400 hectares en zone U soit une augmentation de 27 %.

En ce qui concerne le commerce, cette activité économique a connu depuis trois décennies un développement important, particulièrement sur les zones périphériques. Cependant, cette croissance de la grande distribution s'est souvent faite au détriment du commerce de détail. Or, le commerce en tant qu'outil de proximité doit être maintenu et favorisé comme l'un des éléments fondamentaux de l'animation urbaine. Le PLU permet un développement de l'activité commerciale le plus cohérent possible sur les territoires communautaires. Il veille à équilibrer les diverses formes de distribution dans le respect des orientations fixées par le schéma directeur d'urbanisme commercial et du schéma d'équipement commercial qui règle la possibilité d'ouvrir ou non de nouvelles surfaces commerciales. 300 hectares sont consacrés ainsi aux grands pôles commerciaux.

Bien souvent, les zones dédiées aux activités économiques souffrent d'un déficit d'intégration paysagère, créant des enclaves dans la ville ou en marge du développement urbain. L'un des objectifs du PLU consiste à envisager les zones d'activités économiques comme de vrais paysages urbains à créer ou à améliorer.

Enfin, le PLU envisage l'avenir. C'est pourquoi il réserve pour l'activité économique 940 hectares pour l'urbanisation future à court et moyen termes et 690 hectares à long terme. Il s'agit bien de développement de l'agglomération dans ce domaine.

Je ne peux bien évidemment pas conclure le volet économique urbain de notre projet sans évoquer la très difficile question des risques technologiques. Après de multiples démarches et discussions, tant au niveau préfectoral que ministériel, nous sommes contraints de suivre l'orientation que monsieur le préfet Lacroix nous a rappelée très clairement le 2 mai dernier. A ce stade, il faut que le PLU prenne en compte le porter à connaissance d'août 2004, dont le PAC numéro 2 a été joint au dossier d'enquête publique, avec les ajustements réglementaires que le préfet nous a précisés à ce jour.

Par contre, sur l'insistance du président et des maires des communes concernées, le préfet a accepté de mettre en place un groupe de travail tripartite Etat-collectivité-industriels, site par site, pour échanger sur l'état des expertises, l'avancement des travaux sur la mise en œuvre de la loi Bachelot. Le préfet s'est engagé à faire évoluer les périmètres à chaque fois que cela lui paraîtra possible, au vu de l'ensemble de ces informations. La première réunion de ce type a eu lieu le 6 juillet pour le site de Total à Feyzin. Ces groupes de travail site par site seront

complétés par la création de groupes de travail thématiques afin de mettre en œuvre la réglementation issue de la loi Bachelot qui tarde à venir.

A ce sujet, il faut que l'Etat soit plus diligent dans la mise en œuvre du droit positif. Les lenteurs dans l'élaboration des décrets sont facteurs d'incertitude et de frein au développement économique et à la création d'emplois dans toutes nos communes et sur le territoire de l'agglomération lyonnaise. La Communauté urbaine et son exécutif n'auront de cesse que les modalités de prise en compte de risques changent pour que soit respecté le nouveau cadre légal et que l'on sorte ainsi d'une situation inacceptable pour les communes concernées et l'agglomération dans son ensemble.

Afin d'assister les élus dans leur mission, une procédure d'appel d'offres est mise en œuvre pour recourir à l'assistance d'un cabinet spécialisé dans ce domaine. Notre engagement dans ce domaine est notre meilleure marque de solidarité communautaire.

Je voudrais malgré tout conclure sur une note optimiste après ces risques technologiques car nous pouvons l'être. Il y a deux ans, la formule consacrée lorsque nous avons lancé ce chantier était "copier-coller 2001" -pour les amateurs d'informatique-. Certes, nous n'avons pas tout refait mais nous avons fait beaucoup plus que prévu.

D'abord, nous avons été capables, dans des délais courts, de mettre à disposition de la population une information conséquente ; nous avons tenu 64 réunions publiques au cours desquelles a eu lieu un débat riche d'enseignements. La concertation avec les communes a pu largement se développer et parfois au-delà des délais contraints que nous avons ensemble acceptés. Plusieurs témoignages me permettent de penser que ce dialogue et ce travail ont été de qualité, même si toutes les demandes n'ont pas été satisfaites. Ensuite, nous avons su et pu prendre en compte les projets importants pour le développement, tant à l'échelle de l'agglomération que dans chaque commune.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas d'un point final mais du début d'un nouveau processus de gouvernance. Nous allons disposer d'un document moderne qui constitue la base de notre projet, de nos projets, de notre développement durable. Nous allons continuer à travailler, sans forcément être dans l'urgence cette fois, pour compléter, préciser, améliorer, inclure les évolutions nécessaires et les projets en cours d'élaboration à quelque niveau que ce soit. Monsieur le président, chers collègues, en approuvant ce PLU, nous allons nous donner un des moyens, très attendu par nos partenaires, de la réussite de notre agglomération.

Mon dernier mot sera pour dire, en votre nom, merci à toutes celles et ceux qui, jour après jour depuis deux ans, ont travaillé d'arrache-pied pour permettre de voter ce soir la traduction en droit des sols du projet d'agglomération que nous souhaitons pour les années à venir. Merci à eux, merci à l'équipe de monsieur Clancy.

Merci de votre attention, certes un peu longue mais l'importance du sujet le méritait bien.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Nous allons passer maintenant à l'expression des différents groupes. Comme quelques groupes ont scindé leur intervention en deux voire en trois, on essaiera de faire que le temps global de parole demandé à la conférence des présidents puisse être respecté. Nous passons, pour trois minutes, au groupe Grand Lyon d'abord qui scinde son temps de parole en deux, si j'ai bien compris. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. le vice-président JOLY : Donc pour 90 secondes en ce qui me concerne, je vous remercie. Monsieur le président, mes chers collègues, rapidement pour vous dire que nous avons été sensibles aux nombreuses réunions qui ont permis d'affirmer les demandes des communes et de connaître les souhaits des habitants par le biais des réunions publiques. La concertation légale a permis aux habitants d'exprimer leur point de vue et de transmettre leurs remarques. On peut dire que chacun a pu, par le biais des différents modes de communication moderne, faire avancer l'élaboration de ce PLU.

Ce que je souhaite plus particulièrement mettre en exergue, c'est le volet du développement durable. En effet, le PLU fait un grand pas en avant en intégrant le projet d'aménagement et de développement durable. Il apparaît primordial en effet aujourd'hui de développer l'urbain dans le respect de son environnement naturel. Ainsi, la notion de développement durable sera davantage prise en compte dans nos décisions politiques. Le projet d'aménagement souligne l'importance de la préservation des espèces naturelles. Il tient compte de l'urbanisation, des risques naturels et va dans le sens d'une limitation des espaces voués à la construction, par le biais notamment d'une densification des centres. Il affirme des notions de qualité de vie et de respect du cadre de vie.

Enfin, il nous paraît important également d'évoquer la démarche du PLU pour aller vers un équilibre souhaitable entre les commerces de centre-ville ou village et les commerces périphériques.

Pour ces raisons, notre groupe votera ce PLU et je vous propose, monsieur le président, de laisser les 90 secondes à venir à monsieur Desseigne, maire de Tassin.

M. DESSEIGNE : Monsieur le président, nous faisons nôtres les observations qui ont été présentées par monsieur le rapporteur. Evidemment, le PLU nécessite une cohérence avec le plan de déplacements urbains en respectant tous les moyens de déplacements qui doivent y trouver leur place ainsi que l'équité du transport entre les différentes communes et les territoires. Ainsi, le PLU doit se structurer et voir cette structuration s'assurer au sein du territoire par la trame viaire qui est le support de la majorité des déplacements et plus spécialement en réservant les emprises nécessaires pour les projets d'infrastructures de voiries au niveau de l'agglomération et aux échelles locales.

A ce propos, je souhaiterais focaliser quelques instants sur l'ouest lyonnais, plus particulièrement sensible aux problèmes de transports et de circulation. Les élus, pour leur majorité, dans leurs souhaits relatifs au PLU, ont notamment mentionné la lutte contre le transit automobile. Certains projets sont en cours : il s'agit du tronçon ouest du périphérique avec sa première partie, la couverture du boulevard du Valvert. D'autres doivent être étudiés avec la participation de tous les maires concernés pour envisager sérieusement et sereinement la desserte du grand ouest.

L'élaboration du plan local d'urbanisme représente un travail important, même si l'on peut regretter qu'elle n'ait pas toujours été aussi audacieuse qu'une majorité l'aurait souhaité. Elle a permis cependant de passer des principes à un travail efficace qui se confirmera dans les évolutions à venir. Il y a dans les actions constructives comme celles que nous avons menées plus de choses à admirer que de choses à mépriser.

L'annulation du plan d'occupation des sols 2001, avait laissé un grand vide et la remise en service du plan d'occupation des sols 1993-1994 n'était pas vraiment adaptée à nos besoins actuels.

Nous voterons favorablement ce dossier pour permettre à nos communes de se doter d'un socle juridique solide ainsi que d'un outil indispensable à la maîtrise de leur développement dans le souci du respect de leur identité, impliquant la reconnaissance de leur spécificité et de la qualité de la vie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Pillonel, trois minutes.

M. le vice-président PILLONEL : Merci. Monsieur le président, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter d'arriver enfin au vote du PLU en 2005. Mais combien ont coûté ces recours d'intérêt local ou particulier qui nous ont ramenés au POS de 1993 ?

Le PLU va régulariser l'attente des communes et directement l'activité immobilière et industrielle et, pour cela, c'est déjà un grand progrès. Mais traite-t-il vraiment le problème des zones industrielles ? Ne crée-t-il pas des amalgames sans graduer suffisamment le danger industriel ou environnemental ? En tant que maire, je vois une complexification des règles régissant les sols et, à vouloir trop bien faire, nous nous promettons beaucoup de contestations venant des professionnels, des particuliers mais ce qui va paraître nouveau des communes peut être contre-productif. A vouloir réglementer par strates successives complexifie l'étude des permis de construire et donne trop de poids aux contestations par des interprétations nombreuses. A cela, il faut rajouter les annexes aussi importantes que le PADD, le PDU et les directives des activités économiques.

Je pense anecdotique le fait de mettre en place des polygones d'implantations. En ce qui nous concerne, il semblait que c'était un outil simple d'emploi -et c'est simplement pour démontrer la complexité des choses-. Or, il entraîne des décisions frustrantes ; en effet, il est valable pour une zone et non pas pour un tènement dans la zone. A notre sens, il aurait fallu réglementairement limiter l'impact de ces polygones. En tout cas, si nous sommes très satisfaits de voter ce PLU, il faudra sans doute remettre sur le métier le règlement pour le simplifier.

A l'heure actuelle et d'une façon générale, nous espérons que les prises de position de l'administration, contrairement aux avis des commissaires-enquêteurs, soient très justifiées afin de ne pas déjà ouvrir la boîte de Pandore.

Les objectifs de renforcer la cohésion sociale, de développer l'activité commerciale et économique sont honorables et devront être jugés dans le temps mais nous sommes persuadés que c'est un triptyque intéressant pour notre commune. Améliorer l'équilibre environnemental nous convient parce qu'il distingue les zones agricoles des zones vertes mais n'oublie pas l'intérêt urbain en passant par les berges du Rhône -vous l'avez déjà cité- et, dans le futur, les berges de la Saône. Nous remarquons et nous apprécions l'augmentation de 13 % des zones naturelles et le maintien de 8 600 hectares en zone agricole très confirmée.

La protection des ressources en eau est accrue tout comme la qualité des cours d'eau par une protection elle-même accrue -cela nous paraît essentiel pour l'avenir de notre agglomération-, tout en traitant la trame verte comme quelque chose d'essentiel pour ce qui est de l'oxygénation des centres-villes.

En zone d'urbanisation dense, nous nous préoccupons des quotas de stationnement privé qui devront être observés à l'usage de ce PLU, afin de ne pas avoir d'effets pervers tels que l'engorgement des voiries ou le déplacement d'un besoin de stationnement sur des quartiers mitoyens.

Mais tout cela doit vivre dans le cadre d'un SDAU vieillissant et trop restrictif à notre sens mais qui exerce inlassablement sa prépondérance. Nous souhaitons que le travail entrepris dans ce cadre aboutisse rapidement afin que notre PLU soit pleinement efficace et même si nous envisagions des orientations encore différentes sur le projet PLU, ce qui sera immanquablement demandé par les communes.

Bien entendu, comme nous l'avons dit, nous voterons ce dossier et nous en sommes très satisfaits.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, simplement quelques mots. Le plan local d'urbanisme fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols. Il doit également exposer le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques. Il se substitue à l'ancien plan d'occupation des sols. Ce plan local d'urbanisme illustre bien les tempéraments auxquels nous sommes attachés, à savoir la préservation des centres-villes et des centres de quartiers, la restructuration voire la réhabilitation de quartiers ou de secteurs bien définis et qui en ont bien besoin, le traitement des rues et des déplacements en modes doux et, enfin, la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers, du patrimoine architectural et paysager de notre agglomération que vous désignez comme le patrimoine d'intérêt local. Le groupe Radical de gauche votera favorablement ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. BENARBIA : Monsieur le président, chers collègues, il y a deux ans, dans cette même enceinte, lors du débat sur les orientations du PLU, nous en avons approuvé les principaux objectifs déclinés pendant le PADD mais nous avons également émis le souhait que la consultation des citoyens et des collectivités autour de ce projet soit la plus large possible. Nous reconnaissons aujourd'hui que c'est chose faite car, rarement, une enquête publique dans notre agglomération aura recueilli les observations de près de 4 000 personnes ou associations.

Nous voudrions revenir ici sur un des premiers objectifs de ce PLU, celui de renforcer la cohésion et la mixité sociale dans notre agglomération. La politique du logement, et celle en particulier du logement social, est essentielle pour notre groupe. La tâche est immense et les retards à combler énormes mais nous avançons : la révision du PLH est en cours et nous progressons vers une meilleure coordination des acteurs du logement social. En attestent deux délibérations récentes : au dernier conseil, nous avons choisi de rentrer dans les conseils d'administration des principales sociétés d'HLM ; aujourd'hui, nous allons passer une convention avec les collecteurs du 1 % logement. L'urbanisme réglementaire constitue le premier pas en matière de logement mais tout le reste doit suivre.

Nous voudrions revenir également sur un autre principe du PLU, celui de développer une ville dans le respect de son environnement naturel. Cela se traduit par des décisions pour lutter contre l'étalement urbain pour favoriser la densification autour de pôles, le renouvellement urbain et pour respecter les coupures vertes indispensables. Malheureusement, ces règles ne s'appliquent qu'à notre territoire et, en le protégeant trop bien, le coût foncier envoie trop souvent nos concitoyens en recherche de logements abordables en dehors du territoire communautaire. C'est donc bien à l'échelle du SCOT, c'est-à-dire sur un périmètre plus large, qu'il s'agira de travailler pour parvenir à développer un développement cohérent de notre agglomération dans son bassin de vie.

Enfin, dans le débat tenu ici il y a deux ans, plusieurs élus avaient insisté sur le nécessaire développement d'un bon réseau de transports collectifs dans notre agglomération, en parallèle d'une politique renouvelée. Les perspectives en la matière sont malheureusement assez sombres aujourd'hui, même si notre collectivité poursuit les efforts entrepris de son côté. Mais l'Etat n'a toujours pas acquitté ses engagements pour les transports collectifs inscrits au contrat d'agglomération et prépare même actuellement des coupes sombres dans les ressources financières des réseaux de transports urbains.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Benarbia. Le groupe Les Verts qui a prévu trois interventions, dont deux en intervention et une en explication de vote ; il ne faudra pas que l'explication de vote soit plus longue que l'intervention.

M. DURIEUX : Comme pour tout changement, même pour ceux annoncés et programmés, le plan d'occupation des sols conservera encore quelques temps des adeptes de l'application presque arithmétique de règles et dictats généralistes aux fins de modérer un urbanisme et un cadre de vie de chacun. Au fil du temps, nous avons tout de même su ou réussi à gommer le souvenir du règlement national d'urbanisme. Vanter les mérites et les capacités du plan local d'urbanisme est un exercice délicat qui ne peut étioiler les nuances, vanter les mérites et les nuances de ce plan local d'urbanisme ne peut s'établir sans faire référence à l'élaboration de la version 2001 du POS que des termes juridiques abscons et manifestement individualistes mirent à terre.

Le PLU ouvre un vaste champ attaché à quelques concepts actuels, par définition non aboutis car en perpétuelle relecture et ressource, tel qu'à l'avantage de velléité de pensée globale pour action locale. Il éveille une attention à chacune des cinquante-cinq communes et édifie une cohérence d'une juxtaposition hétéroclite de morceaux de géographie. Il éveille à l'entité en question d'un projet la recherche, la connaissance partagée du contexte et des complexités du lieu pour tenter de l'enrichir et de l'adapter à l'évolution et aux vœux des modes de vie sans brader et faire table rase de son histoire. Il inscrit une nécessaire réflexion pour l'avenir de chaque site au sein de son contexte et selon ses relations aux environnements.

Cet outil n'est, par essence et définition, pas figé dans un moule, le succès de cet outil n'étant pas assuré si les élus municipaux ne le font pas vivre et ne l'activent pas, n'excitent pas ses richesses et ses originalités. Le succès de ce nouvel outil mérite également les attentions critiques des habitants, des associations et des suites participatives.

La qualité de cette nouvelle approche de l'environnement est accompagnée par d'autres dispositions pour structurer un édifice complexe tel que le plan local de l'habitat, le plan de déplacements urbains et par le plus contestable car plus discret et moins partagé schéma de développement de l'urbanisme commercial mais aussi par quelques dispositions dont la participation communautaire au surcoût foncier. Cette qualité d'origine devrait être enrichie par l'aboutissement des réflexions engagées à l'avantage du schéma de cohérence et d'organisation territoriale.

M. LE PRÉSIDENT : Cher collègue, je vous rappelle que vous êtes deux pour trois minutes ; donc ça va être dur pour le deuxième !

M. DURIEUX : Il parlera moins longtemps.

Néanmoins, nous pouvons regretter l'intérêt trop techniciste de la récente directive territoriale d'aménagement et de quelques orientations généralistes. Nous pouvons regretter que les dispositions gouvernementales aient écorné l'intérêt du plan d'aménagement et de développement durable comme le socle de ce nouvel outil communautaire. Nous pouvons également regretter le vœu des instances gouvernementales de dépêcher et diligenter les intentions d'instruction des collectivités en l'absence de mise en place de phases de concertation préalable et de gouvernance locale...

M. LE PRÉSIDENT : Je crois qu'il faut que vous acheminiez votre conclusion en 15 secondes.

M. DURIEUX : Le plan local d'urbanisme n'a pas pu néanmoins apprécier toutes les évolutions possibles ou nécessaires. Ainsi, le document ne fait que modestement écho à la démarche de haute qualité environnementale et au développement nécessaire des économies de gestion et à ceux des énergies renouvelables, autant pour des entités locales que pour un ensemble plus important, peut-être à l'échelle de territoires. *(Protestations dans la salle)*.

Les services communautaires de la délégation générale au développement urbain et les compétences de l'Agence d'urbanisme...

M. LE PRÉSIDENT : Je crois que ça ne sert à rien... Je vous coupe la parole, cher collègue, parce qu'il faut se donner une discipline commune librement consentie... *(applaudissements)* ...Je veux dire que ça ne sert à rien que l'on fasse des conférences des présidents si, ensuite, chacun fait exactement ce qu'il veut et comme il veut. Alors vous concluez et je donne la parole à monsieur Buna et ensuite nous aurons une courte explication de vote.

M. DURIEUX : Nous vous remercions, monsieur le président. Simplement, vous m'avez coupé juste au moment où je souhaitais remercier les services communautaires du travail qu'ils firent et, entre autres, au moins nous féliciter que, dans notre nord-est souvent ignoré au sein duquel se trouve Rillieux la Pape, nous avons eu un travail fructueux et intéressant et qu'en l'état, je me permettrai de remercier personnellement monsieur Clancy, madame Dolce, monsieur Martel et monsieur Chambeffort pour l'ouvrage conduit mais aussi pour celui que nous devons encore poursuivre. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA : Je vais y renoncer en tant que membre des Verts. Je m'exprimerai en tant que vice-président tout à l'heure.

M. LE PRÉSIDENT : Tous les vice-présidents ne veulent pas s'exprimer ? Monsieur Tête, vous avez la parole pour l'explication de vote.

M. TÊTE : Monsieur le président, pour l'explication de vote, puisque je ne voterai pas comme mes collègues, quatre observations.

La première... *(brouhaha)*. Oui, on a le droit, en tant que simple conseiller de base, à l'explication de vote !

Ma première observation porte sur le tronçon ouest du périphérique. S'il y a bien un dossier qui unit l'ensemble des écologistes, c'est leur opposition à ce projet qui est un projet destructeur de l'environnement, qui favorise le développement de la voiture et qui est coûteux en termes de finances publiques.

L'expérience du périphérique nord de Lyon le confirme. Si l'on fait une comparaison, la ligne D du métro c'est 230 000 passagers/jour pour 6 milliards de francs, TEO c'est 10 kilomètres, 41 000 véhicules/jour pour 6,6 milliards de francs.

(Interventions diverses dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : N'interrompez pas monsieur Tête, il a une minute et demie.

M. TÊTE : Je souhaiterais ne pas être interrompu.

C'est le chiffre officiel d'Eperly auquel j'ai eu accès en tant qu'administrateur de la Serl.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, vous avez une minute et demie. Allez-y !

M. TÊTE : Alors si maintenant on ne me donne pas les bons chiffres ! C'est 41 000, vous regarderez, ils sont officiellement donnés par Eperly.

Je vais essayer de terminer mon observation, qui est en quatre parties mais très brèves, je vous rassure, monsieur...

(Brouhaha dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Mais ce ne n'est pas possible ! Ce n'est pas possible !

M. TÊTE : Mais, monsieur le président, en tant que simple conseiller, conformément au règlement intérieur, j'ai le droit de donner une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT : En une minute.

M. TÊTE : Mais pas en une minute ! Le temps qui est nécessaire !

M. LE PRÉSIDENT : Si, monsieur Tête, en une minute.

M. TÊTE : Le temps qui est nécessaire !

M. LE PRÉSIDENT : Non, monsieur Tête, non !

(L'assemblée s'insurge).

M. TÊTE : Mais, monsieur le président, je n'ai pas plus de trois minutes d'intervention, je souhaite pouvoir les faire calmement. C'est un choix, je pense...

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y, monsieur Tête !

M. TÊTE : Je vous remercie. Mais je crois que vous devriez écouter au contraire. Donc, monsieur le président, pourquoi je vote contre ? C'est parce que nous avons pris un engagement politique fort qui est que s'il se réalisait, il devrait être enterré, gratuit et avec des financements de l'Etat. Or, le PLU retient l'ensemble des réserves foncières, c'est-à-dire la version non enterrée qui n'est pas celle conforme à l'engagement que nous avons pris ensemble, monsieur le président.

La deuxième observation, c'est que je vous ai invité dans cette assemblée à faire un effort pour mettre des critères "énergies" dans le plan d'occupation des sols et le PLU. En ce qui concerne la proposition que j'avais faite, c'était une majoration de 20 % du COS pour permettre la prise en compte aujourd'hui. Je regrette de ne pas avoir été entendu, puisque la loi...

(Monsieur Rivalta commente hors micro les propos de monsieur Tête).

M. TÊTE : Monsieur l'attaché parlementaire, j'aimerais bien que vous vous taisiez !

(Réactions vives dans l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Non mais Etienne...

M. TÊTE : parce que que, derrière moi, on dise que l'on s'en fout, je pense que vous n'avez de leçons à donner à personne, monsieur Rivalta !

Mme DE COSTER : C'est n'importe quoi !

M. TÊTE : J'aimerais pouvoir terminer dans des conditions normales et je crois que cet incident dénature la qualité des débats qu'il y aurait pu y avoir dans cet hémicycle.

M. RIVALTA : Votre intervention aussi !

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, vous avez une bien haute opinion de vous !

M. TÊTE : Mais c'est la liberté d'être contre. Il y a peut-être dans cette assemblée une seule personne qui a le courage politique de dire aujourd'hui qu'il est contre le PLU...

(Vives réactions de l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

M. TÊTE : ...alors que, dans cette assemblée, on ne donne pas la parole dans l'équilibre des oui et des non...

M. LE PRÉSIDENT : Vous pouvez continuer ?

M. TÊTE : Mon observation était que je vous avais sollicité pour mettre des critères environnementaux. Aujourd'hui, la législation peut le faire puisque la loi a été adoptée. Le législateur a retenu exactement le même taux de 20 % et ce que je regrette, c'est que n'avons pas mis en place, dans notre plan d'occupation des sols, les moyens de le faire, notamment parce que beaucoup de zones n'ont plus aujourd'hui de coefficient d'occupation de zone, qui est la base.

Le troisième élément, c'est qu'en ce qui concerne les installations classées, j'avais attiré l'attention, dans mes rapports écrits et oraux, sur les risques qu'il y avait sur l'écriture des installations classées. Aujourd'hui, la réforme qui est faite après l'enquête publique, dont il n'y a eu que deux observations sur les installations classées, c'est de les autoriser dans l'ensemble des zones comme vous pouvez le voir à la page 5 de votre rapport, c'est-à-dire qu'il y aura des installations classées partout. Et comme il y a changement de la définition des territoires agricoles, il ne faut pas que nos collègues du huitième se plaignent que l'on fasse un certain nombre d'installations classées alors que le plan d'occupation des sols était en droit de pouvoir les prévoir ; vous ne viendrez pas vous plaindre demain que, sur l'ensemble de nos terrains agricoles, on puisse faire malheureusement des poulaillers industriels et un certain nombre de porcheries.

Je termine, je termine ! Taisez-vous, monsieur Rivalta, arrêtez de parler dans mon dos !

(Rires dans la salle).

Ma quatrième et dernière observation...

M. LE PRÉSIDENT : Je plains l'assemblée que vous présideriez, monsieur Tête.

M. TÊTE : Non, je crois qu'elle serait très démocratique et qu'elle prendrait le temps de la parole.

M. le vice-président GERIN : Insupportable ! Insupportable et antidémocratique !

M. TÊTE : Mais, monsieur Gerin, avant de donner des leçons, il faut pouvoir en donner !

(Brouhaha dans la salle).

M. TÊTE : Je crois que ce que je dis aujourd'hui dérange et c'est justement pour cela que l'on me fait des difficultés pour parler. Je dis que, sur un certain nombre de dossiers purement locaux, il y a de vrais problèmes ; je ne vais vous en citer que trois, sans les expliquer, c'est très difficile. Les Verts se sont exprimés contre le prolongement de la ligne B du métro à Oullins et vous savez que c'est dans le dossier. Le dossier du chemin des Peupliers qui avait disparu de l'ancien plan d'occupations des sols est réapparu sous la forme d'un tunnel extrêmement coûteux : je trouve que là aussi c'est une erreur. Vous avez un certain nombre de grignotages sur les Monts d'Or. Je pourrais faire encore d'autres observations sur des atteintes très précises à l'environnement dans un certain nombre de localisations du PLU. Je trouve dommage qu'il n'en ait pas été tenu compte. Et c'est pour cela, parce que je suis aussi le porte-parole d'un certain nombre d'associations de l'environnement, que je peux dire aujourd'hui que je ne peux pas voter ce plan local d'urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. La prochaine fois, essayez de constituer un groupe pour avoir une expression autonome en tant que président de groupe ! Je donne la parole au groupe UDF.

M. UHLRICH : Monsieur le président, mesdames, messieurs, la double responsabilité de conseiller communautaire et de maire permet souvent d'élargir les réflexions et de dégager une vision plus globale des diverses problématiques que nous rencontrons dans le cadre de nos mandats électifs, tant au niveau du Grand Lyon que de nos communes.

Vis-à-vis du plan local d'urbanisme, objet du vote de ce soir, une difficulté particulière, issue de la nécessité d'intégrer à la fois une vision globale stratégique de long terme sur l'urbanisation du Grand Lyon et la préservation et le respect de la diversité de ses divers bassins de vie, complique l'expression d'un avis qui réponde aux légitimes préoccupations et attentes des diverses parties prenantes.

En cela, même si je comprends et ne conteste aucunement bien entendu l'intérêt d'un plan local d'urbanisme à la maille communautaire, ... -j'aimerais bien pouvoir parler dans le calme parce que tout à l'heure... Merci- je milite pour un plan à deux strates :

- la première, politique au sens noble du terme, d'ordre général, définissant les prescriptions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du plan de déplacements urbains et du plan d'aménagement et de développement durable, fixant les grandes orientations stratégiques d'urbanisation sur l'ensemble du territoire communautaire ;

- la seconde, d'ordre plus local, déclinant sur des espaces homogènes, que je qualifie de bassins de vie, les prescriptions réglementaires et les orientations stratégiques de la première strate, en clair, traduisant en règles d'urbanisme parcellaires les volontés politiques communautaires, intercommunales et communales.

C'est ainsi, à mon sens, que devrait être élaboré le plan local d'urbanisme d'une agglomération de la taille et de la complexité de la nôtre, en respectant l'incontestable besoin de cohérence globale et la nécessaire prise en compte de la diversité de ses espaces constitutifs, en termes de géographie, de culture, d'histoire, de projets de développement. C'est d'ailleurs -je le pense- avec cette vision d'un processus de décisions rénové que l'élargissement du Grand Lyon à de nouvelles communes sera possible, cadre de cohérence et subsidiarité.

Bien que maire d'Écully, je dois prendre en considération, en qualité de conseiller communautaire, l'ensemble de ce plan pour émettre un avis. Or, si je constate que le projet, issu d'un travail de longue haleine d'équipes successives, présente une réponse plutôt favorable à ce que j'appelais, il y a quelques instants, la première strate, je dois dire qu'au niveau du bassin de vie de l'ouest lyonnais -et j'occulte volontairement les frontières communales qui n'ont guère de sens dans ce débat-, j'observe que le plan, malgré ses derniers ajustements, pose quelques interrogations que j'illustrerai rapidement en prenant mes exemples à Écully en trois points :

- le premier point concerne les nouvelles constructions et places de stationnement : je milite pour un durcissement des prescriptions qui imposent plutôt que de laisser aux seules lois économiques du marché la réalisation de places de stationnement en souterrain lors des constructions d'immeubles collectifs en centre-ville. C'est une condition indispensable à la préservation d'espaces collectifs de convivialité tels que squares et jardins au pied de nouveaux immeubles, espaces impactant directement la qualité de vie de nos concitoyens ;

- le deuxième point, préservation de l'urbanisation traditionnelle et de l'intérêt des paysages : cette nécessité inscrite dans le code de l'urbanisme justifie pleinement le recours à une taille minimale de parcelles. Malgré mes demandes répétées, cet objectif n'a pas été suffisamment pris en compte à Écully et dans les communes voisines, c'est -je le pense- un des principaux déficits de ce plan vis-à-vis de l'ouest lyonnais ;

- enfin, le troisième point, maîtrise du développement des surfaces commerciales et de leurs annexes : sur ce point, je regrette la frilosité du plan local d'urbanisme pour s'opposer, sur ces zones, à l'augmentation des surfaces de vente et du nombre de places de stationnement.

Voilà trois exemples précis qui illustrent la difficulté d'élaborer un plan sans les deux strates indiquées au début de mes propos.

Pour cela, le plan présenté ce soir ne laisse pas suffisamment d'espace à la subsidiarité à la maille des communes ou plutôt des bassins de vie. J'ai bien sûr pleinement conscience que ce plan fera l'objet de modifications, d'adaptations successives en continu. Pour autant, et bien que reconnaissant l'importance des qualités du travail fourni, je ne peux approuver un plan local d'urbanisme porteur d'incidences négatives avérées pour l'ouest lyonnais et en particulier pour Écully. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barral.

M. le vice-président BARRAL : Monsieur le président, chers collègues, dans quelques instants, le PLU va être soumis à notre approbation. Ce document, nécessaire pour le développement de notre agglomération, est le résultat d'un travail concerté, remarquable, conduit par les services du Grand Lyon et de l'Agence d'urbanisme, respectant les délais d'études très courts, suite à l'annulation du POS 2001.

Pour une partie du territoire, et notamment la vallée de la chimie, le projet du PLU prend une autre dimension. En effet, l'application unique de la loi Bachelot par le préfet, et ce malgré l'absence de décret, l'inscription autoritaire du porter à connaissance numéro 1, complété par le porter à connaissance numéro 2, paralyse les communes concernées sans qu'aucune perspective d'avenir leur soit proposée. A ce jour, le principe de précaution prévalant sur la prise en compte des risques connus, sous prétexte d'absence de règles clairement établies par le ministère de l'Environnement, ne fait qu'accroître notre mécontentement. Il est bien regrettable que dix-neuf mois après la présentation ici-même du porter à connaissance numéro 1 par le préfet, nous en soyons nulle part et que, concrètement, rien ne soit proposé pour réorganiser nos territoires, les sécuriser, les indemniser, aider les populations concernées.

Ce n'est pas la dernière réunion en présence du préfet qui nous rassure à ce sujet. Suivant ses propos optimistes, nous devons attendre l'horizon 2010 pour avoir les PPRT. Le temps perdu ne se rattrape pas et j'espère simplement que, dès demain, il y aura une gestion plus active de cette situation. Pour l'instant, accepter en l'état le PLU, c'est en quelque sorte adresser aux populations concernées un faire-part de condoléances dont elles aimeraient se passer.

En conséquence, je m'abstiendrai sur ce vote. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. THIVILLIER : Monsieur le président, chers collègues, cet outil urbanistique enfin mis à niveau remplacera avantageusement le POS 1994 sur bien des points. Nous y sommes tout à fait favorables et, dans ce sens, je confirme le débat de juin 2004 sur le programme d'aménagement et du développement durable et sur le PLU dans ses approches globales plus volontaristes d'une agglomération contemporaine, moins technique, affichant son ambition européenne et enfin un peu d'intérêt pour la première couronne de l'est de Lyon.

Si nous approuvons la nécessité d'un document de planification modernisé, notre groupe, qui votera pour, est partagé néanmoins quant au support que vous apportez sur ce dossier -Mireille Elmalan interviendra sur ce point à ma suite-. En effet, des questions majeures restent en suspens et nos orientations politiques, nos choix même de société et d'avenir devraient être bien plus lisibles qu'ils ne sont traduits dans ce PLU. C'est pourquoi je souhaite que notre assemblée se penche sur trois questions essentielles qui nous paraissent manquer de souffle, quoique inscrites dans les principes du PLU : le logement tout d'abord, les risques technologiques, les déplacements urbains et la logistique lourde.

Je veux d'abord parler ici du plan local de l'habitat et de sa traduction lisible dans le PLU, lisible pour les professionnels, les bailleurs sociaux et aussi pour les habitants. La demande explosive de logements locatifs, tant sociaux qu'intermédiaires, en parallèle d'une tension très forte sur l'immobilier, qu'il soit locatif ou en accession à la propriété, nous incite à réclamer dès à présent l'accélération et l'examen des propositions du plan local de l'habitat. La pression sur certains territoires est terrible, en particulier dans les communes populaires où les demandes sont les plus nombreuses.

Quoique nous en ayons déjà débattu, il y a urgence à définir une politique différente, novatrice, qui mobilise tous les moyens réglementaires et fonciers à travers le PLU mais qui oblige aussi l'Etat -nous nous sommes exprimés à ce sujet- à assurer son devoir de solidarité nationale et à assumer ses compétences

sans transfert de celles-ci sur nos collectivités territoriales. Aujourd'hui, c'est le retrait de l'Etat qui s'amplifie pour laisser les collectivités se débrouiller dans une situation exsangue.

Or, au-delà du cadre de la loi SRU, hormis les intentions louables et de principe du PADD, nous ne relevons pas, dans les documents de planification urbaine, les éléments qui permettraient de mettre en œuvre une maîtrise des sols qui concourrait à juguler une spéculation foncière galopante qui va à l'encontre des besoins sociaux de la majorité de notre population. Malheureusement, la maîtrise de l'étalement urbain, l'augmentation des zones naturelles, la reconstruction souhaitable de la ville sur elle-même, que nous approuvons, conduisent depuis quelques années à une inflation incontrôlée des coûts du foncier et des logements. Attention, beaucoup de discours et les vœux pieux ne suffiront pas !

Sur la deuxième question, quant aux différents porter à connaissance de monsieur le préfet du Rhône, ils vont bien au-delà des PIG de 1991. La population laborieuse, les travailleurs en particulier, les entrepreneurs sont en train de se demander s'ils ne sont pas indésirables à proximité ou sur les lieux des productions industrielles. Aussi, en tant que tels, doivent-ils, à terme, s'attendre à être délocalisés sur le principe de précaution et des risques technologiques.

Enfermer le débat à partir du syndrome d'AZF, c'est nous imposer des décisions technocratiques et étatiques. L'absence de réels dialogues communs et partagés entre les industriels, les services de sécurité, les représentants de l'Etat et les élus locaux conduit à condamner un quart de notre agglomération, à les montrer du doigt, à réduire encore plus les capacités de constructibilité, ce qui contribue d'ores et déjà à paralyser le développement urbain du sud-est et du sud-ouest lyonnais et participera à la spirale inflationniste foncière que j'ai dénoncée plus haut. Je veux ici condamner le retard scandaleux du Gouvernement à promouvoir les décrets d'application de la loi Bachelot sans lesquels aucun PPRT ne peut être étudié ni mis en place. Cela n'est pas acceptable, c'est un contresens économique et urbain. Nous avons le devoir de nous emparer de cette question.

Enfin, troisième point, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise s'inscrit en filigrane dans ce PLU. La question des approvisionnements et de la logistique de cette agglomération se traduit pourtant dans la directive territoriale d'aménagement et maintenant dans les études préliminaires du CFAL mais il faut subtilement la décrypter dans les documents du PLU.

Limité au tronçon nord avec un report de trafic lourd sur la ligne Lyon, Vénissieux, Saint Priest, Mions, Grenoble, le CFAL va impacter durablement le sud-est lyonnais, tant dans le parcours ferroviaire que par les accès des poids-lourds aux plates-formes de transport combiné ou, peut-être, de ferroutage. Cela devrait s'inscrire pourtant dans les faits et dans le plan des déplacements urbains. A cet égard, s'il est responsable de promouvoir une ville moins vouée à l'automobile, les alternatives de déplacements ne doivent pas se mesurer aux seuls embarras de circulation, à la raréfaction des stationnements automobiles et encore moins à l'augmentation du ticket de transport urbain.

J'ajoute qu'en forme de vœu, notre groupe souhaite que l'approche du développement durable soit, dans le cadre des travaux à venir, une préoccupation responsable, attentive aux populations d'abord dans leurs conditions de vie actuelles, avant d'édicter des principes généraux. Dans cet esprit, nous serons alors à même d'envisager les questions et les solutions du futur.

Le groupe Communiste et intervention citoyenne considère positivement le dossier d'élaboration du PLU de la communauté urbaine de Lyon mais, au regard de ce que vivent les habitants de leur commune sur les aspects du logement, des risques technologiques, des emplois, des déplacements urbains et des infrastructures logistiques, les élus communistes de Pierre Bénite et de Vénissieux s'abstiendront sur ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté. Pardon, madame Elmalan.

Mme la vice-présidente ELMALAN : Mon intervention est une explication de vote au nom de mon collègue Yves Blein, maire de Feyzin, et de moi-même, maire de Pierre Bénite, maires de la vallée de la chimie.

Je ne reviendrai pas sur le PLU, beaucoup d'observations ont été faites que je partage pour un certain nombre et je suis tout à fait consciente que celui-ci apportera des avancées pour le Grand Lyon.

Toutefois, ces avancées ne concernent pas nos communes puisqu'en intégrant le porter à connaissance numéro 2 du préfet, le PLU hypothèque toute perspective de développement d'ici 2008 au mieux en 2010, comme l'a précisé précédemment mon collègue. En effet, le porter à connaissance numéro 2 délimite des zones de risques dans lesquelles tout projet de construction est interdit ou fortement limité en raison de la proximité d'entreprises exploitant des matières dangereuses. Il s'agit entre autres de Total pour Feyzin et d'Arkema pour Pierre Bénite.

Aujourd'hui, toute la commune de Pierre Bénite est en zone Seveso puisque celle-ci s'étend sur un rayon de 2,5 kilomètres autour de l'entreprise. Je rappelle que cette zone a été multipliée par quatre depuis le dernier porter à connaissance. Pour Feyzin, c'est la moitié de la ville qui est dans ce périmètre. Or, la manière dont ces zones ont été intégrées au PLU ne nous paraît ni justifiée ni légitime. Elles sont basées sur des études déterministes, des scénarios catastrophes alors que la loi Bachelot préconise, pour la sécurité des habitants, une renégociation au cas par cas des périmètres de sécurité à partir des études probabilistes. A la demande du préfet d'ailleurs, ces études devaient être rendues en octobre 2004 par l'usine Arkema mais nous n'avons pas été informés de la suite de celle-ci.

En attendant la sortie des décrets d'application de la loi Bachelot que l'Etat doit promulguer sans attendre et la mise en œuvre des nouveaux PPRT qui délimiteront des zones précises au lieu des grands cercles concentriques instaurés aujourd'hui, que l'on connaît, nous proposons avec nos collègues maires d'en rester au PIC 91, le préfet admettant lui-même que les zones du porter à connaissance numéro 2 sont provisoires. Donc pourquoi ne pas en rester à la situation actuelle ?

Aujourd'hui, pour nos communes, les conséquences sont le blocage des permis de construire et autres projets pour un minimum de trois, quatre voire cinq ans. Si l'on va au bout de la logique des contraintes qui nous sont imposées, que fait-on des populations qui vivent, travaillent ou traversent quotidiennement ces zones à risque ? Actuellement, l'A 7 est souvent saturée par des milliers d'estivants qui prennent la route des vacances. Que fait-on si effectivement une fuite pour Pierre Bénite ou une explosion pour Feyzin se produit dans l'usine ? Comment évacue-t-on l'autoroute ?

D'autre part, la zone la plus dangereuse selon le porter à connaissance numéro 2 à Pierre Bénite englobe des écoles, la poste, les services municipaux qu'ils soient administratifs ou

techniques. Quelle attitude adopter face aux fonctionnaires de la ville ou de l'éducation nationale qui peuvent invoquer un droit de retrait face aux risques encourus ? Que fait-on de tous nos habitants de la vallée de la chimie ? Je ne vous cache pas que la situation actuelle provoque l'interrogation de nos populations qui se demandent quel est l'avenir de leur ville.

Nous voulons concilier certes l'impératif de développement avec la nécessaire sécurité due aux habitants. C'est pour cela que nous demandons de prendre en compte la situation actuelle tout en s'inscrivant dans le cadre de la réglementation qui sera définie par les décrets d'application de la loi Bachelot.

Les conseils municipaux de nos deux villes, Pierre Bénite et Feyzin, avaient donné un avis défavorable au projet de PLU. Aujourd'hui, en nous abstenant, nous confirmons notre désaccord sur l'intégration du porter à connaissance dans le PLU et ses conséquences. J'ajoute d'ailleurs mes collègues Michel Perret, Daniel Philipps et Pierre Bonnard qui m'ont demandé d'annoncer leur abstention.

Notre démarche, vous le sentez bien, n'est pas un vote d'opposition au Grand Lyon. Notre volonté de continuer à agir pour le développement de nos villes, le bien-être et la sécurité de nos populations qui y vivent reste intacte. J'ai bien pris note des propos de mon collègue, monsieur Crimier, qui dit que nous avons bien été entendus. Des propositions concrètes sont faites par le Grand Lyon et nous nous en réjouissons mais nous maintenons notre abstention. Je vous remercie de votre attention.

**Désignation de trois représentants
à l'Office de tourisme bureau des congrès**

(dossier n° 2005-2844)

Second vote

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de passer au groupe UPC, nous allons relancer les opérations de vote pour lesquelles vous avez reçu quatre bulletins.

Donc, mesdemoiselles, les conseillers communautaires vont mettre un et un seul bulletin dans l'urne. Pour le moment, il n'en mettent qu'un ; ensuite, ils viendront voter ici avec vérification des pouvoirs. Autrement, on va encore refaire un autre vote ; on peut en refaire quelques-uns comme cela. Donc, pour le moment, un seul bulletin. Le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons au groupe UPC.

Mme BARGOIN : Merci. Monsieur le président, les 7 juillet 2003, 14 juin 2004 et aujourd'hui 11 juillet 2005, nous ne pouvons qu'émettre toujours les mêmes réserves que nous avons émises sur ce PLU. Je n'en rappellerai que deux, qui ont d'ailleurs été relevées par la commission d'enquête : la première, c'est le fait de la déconnexion entre le PDU et le PLU qui auraient dû être traités de façon concomitante ; la seconde concerne la dérive du foncier qui met en péril la mixité de l'habitat telle que vous la concevez. Monsieur le président, on ne développe pas ses options sur le PLU en quelques minutes. S'il s'agit d'une orientation politique pour notre agglomération, ce sont vos orientations politiques et nous jugerons ponctuellement lorsque les dossiers arriveront mais, en ce qui concerne ce PLU, nous nous abstiendrons comme nous le faisons depuis 2003.

Quatre minutes ! Je vous ai fait gagner du temps.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, le groupe Synergies.

M. le vice-président ABADIE : Merci, monsieur le président. monsieur le président, chers collègues, cette délibération constitue pour nous un tournant de notre mandat puisqu'elle consacre l'aboutissement de la procédure d'élaboration de notre plan local d'urbanisme.

Il a déjà été rappelé que l'annulation du POS en 2003 nous a placés dans une situation périlleuse et que de reconstituer un outil de planification sur l'ensemble du territoire en deux années relevait d'une véritable gageure. N'oublions pas que le retour au POS 1993, au-delà des réelles incertitudes de procédure qu'il a engendrées, représentait un danger majeur pour notre action et que le plan de mandat communautaire, tel qu'il fut décidé par la grande majorité de cette assemblée, pouvait s'avérer impossible à mettre en œuvre.

Je m'associe donc aux remerciements adressés aux services communautaires pour leur travail, qui est d'autant plus remarquable qu'il a fallu mener en parallèle l'écriture du document fondateur, le PLU, mais aussi la mise en œuvre des révisions du POS 1993 pour ne pas pénaliser les dossiers opérationnels à engager dans la première partie du mandat.

Sur le fond du dossier, je ne reviens pas sur l'économie générale du plan local d'urbanisme, issue du POS 2001 qui était déjà un outil très abouti. Il faut cependant noter de grandes évolutions de principe qui serviront pour longtemps de fondement à l'action communautaire, et ceci quels qu'en seront les responsables.

Premièrement, l'affirmation de la protection accrue des espaces naturels et agricoles. Le fait qu'une agglomération comme la nôtre mette en réserve une telle proportion de territoire non urbanisable est à notre sens remarquable et correspond particulièrement aux attentes de la population. Il convient désormais d'organiser la préservation de ces espaces -et je ne doute pas de la détermination du vice-président Laurent sur cette question- mais reconnaissons que de l'avoir à ce point affirmé dans notre document fondateur de planification se révélera fondamental pour notre avenir.

Deuxièmement, il est dorénavant possible d'envisager, dans une démarche durable et raisonnable, de procéder à une certaine densification des centres communaux. Face à une démographie croissante et donc aux problématiques aiguës de logement que notre agglomération rencontre, les solutions ne sont pas nombreuses. Il fallait éviter de rendre urbanisables les espaces préservés, il fallait éviter de revenir à un système de construction en hauteur des décennies précédentes que nous nous efforçons aujourd'hui de transformer. Seule la démarche de densification au sol des espaces centraux nous permet donc de maintenir une offre de logement acceptable.

Troisièmement, le PLU devait traduire notre volonté de limiter l'étalement urbain, phénomène générateur de transports individuels et donc de nuisances, -c'est semble-t-il chose faite- en privilégiant en revanche la reconquête des friches industrielles et des emprises à requalifier, principalement dans la première couronne de l'agglomération.

Sur la forme, c'est-à-dire sur la démarche entreprise pour réaliser cet énorme document, il faut reconnaître que certaines difficultés ont pu voir le jour, s'agissant notamment de la compatibilité entre la norme communautaire et les objectifs locaux, particulièrement communaux. Mais c'est du débat que naît la richesse et il faut reconnaître un résultat encourageant, même s'il fut issu parfois de discussions un peu vives entre les uns et les autres.

Mais quelques anicroches ne se révéleront finalement n'être que des anecdotes car il faut bien se dire que le PLU que nous approuvons aujourd'hui est tout sauf un outil définitif.

En effet, ce document de planification n'est pas destiné à sanctuariser littéralement notre agglomération. Au contraire, c'est un point de départ, un commencement commun qui nous permet de déterminer un cap, une idée de territoire qui nous apparaît conforme aux attentes du plus grand nombre. Dès sa mise en œuvre, cet outil sera forcément destiné à évoluer, soit vers des particularismes locaux, soit vers des orientations stratégiques à venir.

Enfin, n'oublions pas que le PLU n'est pas une norme isolée, que d'ores et déjà les débats sur le SCOT sont engagés et que nous devons tirer les conséquences des conclusions qui en découleront à l'horizon 2009, c'est-à-dire demain.

Mais, en attendant demain, je voudrais conclure en disant dès ce soir que nous sommes très satisfaits du résultat du travail engagé il y a deux ans et que nous voterons ce nouveau plan local d'urbanisme. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Union pour un mouvement populaire.

M. ASSI : Monsieur le président, chers collègues, le plan local d'urbanisme qui nous est présenté ce soir est le fruit d'un travail qui s'est effectué dans des conditions que nous n'avons pas choisies.

Je ne reviendrai pas sur le contexte juridique qui, en 2003, a amené à relancer une procédure administrative alors que le POS 2001, anticipant une grande part de la loi SRU, était, lui, l'aboutissement de vraies réflexions de développement d'agglomération comportant des avancées notoires en termes de protection d'espaces naturels, en matière de renforcement des centralités des villes et villages.

Entre-temps, la loi SRU est venue compléter et définir les composants du POS et du PLU, notamment en introduisant la notion du PADD communautaire et communal, pour renforcer ainsi ces documents d'urbanisme, véritables boîtes à outils de la gestion du droit des sols.

Devant ce challenge majeur de doter à nouveau notre agglomération d'un document de travail, de débloquent une situation urbanistique sclérosée et d'intégrer les nouvelles contraintes juridiques, je voudrais saluer le talent des services du Grand Lyon, de l'Agence d'urbanisme, les mobilisations des élus et des services techniques des différentes communes concernées pour la qualité de travail effectué en moins de deux ans, aboutissant à une enquête publique où, cette fois encore, près de 3 800 observations prouvent l'intérêt des habitants du Grand Lyon pour leur cadre de vie.

Pour toutes ces raisons, les élus du groupe UMP voteront ce PLU dans un souci de responsabilité, afin de participer activement au déblocage de cette situation.

Mais les regrets exprimés lors du débat sur le PADD en 2004 sont toujours d'actualité et nous ne pouvons donner, par ce vote, un quitus politique car, comme nous l'avons déjà dit, ce premier PLU n'est pas fondamentalement du POS 2001 conçu depuis près de dix ans. Si nous trouvons quelques avancées sur les protections des espaces naturels, il n'y a aucun changement notable ni de vraies perspectives d'évolution de notre agglomération pour les années à venir.

On ne peut que regretter que nous n'ayons pas pu en profiter pour intégrer certaines lignes directrices de la DTA et du SCOT qui sont, je le rappelle, immédiatement supérieurs dans les normes d'orientation, qui auraient dû précéder la mise en place du plan local d'urbanisme.

Nous regrettons également une déconnexion PLU-PDU, la constructibilité ne pouvant se concevoir que dans la problématique des déplacements et stationnements. Nous aurions pu, par exemple, sans retarder la remise sur les rails de ce document, profiter de ce laps de temps pour réviser les normes de stationnement, notamment en ce qui concerne les centres-villes ou les constructions sur de petites parcelles afin d'éviter de retrouver ce stationnement sur les voiries publiques déjà saturées.

On ne peut que s'étonner de ne pas avoir débattu sur la reprise du périmètre d'étude du TOP, privant les communes potentiellement concernées par le tracé de la voirie ou des échangeurs de la possibilité du sursis à statuer et laissant ainsi s'installer les constructions qui risquent d'être en bordure de ce futur équipement.

Ce document ne semble pas préparer l'avenir. Nous devons donc attendre la mise en place du groupe de travail pour préparer le futur plan local d'urbanisme, qui devrait être innovant dans ses perspectives et répondre plus en termes de bassins de vie que de découpages sectoriels administratifs.

Cependant, nous savons que, d'ores et déjà, ce PLU peut être évolutif grâce à la loi SRU qui permet, par le biais de modifications ou de révisions, de le faire évoluer en conformité avec le PADD et nous souhaitons que les enjeux d'agglomération puissent d'ores et déjà être l'objet de véritables débats sur des points précis tels que : quel type de densification ? Quelles garanties pour notre agglomération de respecter son ambiance urbaine et sa diversité ? Comment, dans le cadre d'un schéma d'urbanisme commercial, entend-on le principe de centralité par rapport au bassin de vie ? Quelle politique foncière est à mener pour reconstituer des réserves en vue de futurs projets ? Quel avenir pour la vallée de la chimie ?

Comme vous le voyez, nous aurions aimé, au-delà du simple rétablissement administratif, avoir une réflexion approfondie.

J'en terminerai en interpellant les élus nationaux, députés et sénateurs, pour qu'ils saisissent le législateur afin de mettre en place un nouveau cadre juridique qui sécurise les documents d'urbanisme et les permis de construire afin de dissuader les procéduriers en embuscade qui ne procèdent souvent qu'à des manœuvres dilatoires, favorisant ainsi le syndrome "pas dans mon jardin" au détriment de l'intérêt général, et ce en toute impunité. Nous souhaitons, monsieur le président, que ce premier PLU connaisse une durée de vie normale. Rien ne serait plus désolant que de le voir annulé et nous retrouver dans deux ans à la case du POS 1993. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET : Monsieur le président, mes chers collègues, en écoutant ce débat, cela m'en a rappelé un autre car il y a plusieurs façons finalement de juger un texte.

On peut le juger dans l'absolu et là, on trouvera toujours des points qui sont insuffisants.

On peut le juger aussi par rapport à la réalité qu'il veut modifier et je crois que c'est une approche importante parce que, si l'on regarde la réalité du développement urbain dans les grandes agglomérations -et la nôtre n'y échappe pas-, elle a malheureusement depuis une trentaine d'années trois caractéristiques :

- on a un développement essentiellement extensif, consommateur d'espace et qui produit de l'étalement urbain,

- on a une séparation des activités économiques et du logement qui a fait disparaître ce qui faisait la convivialité des quartiers mixtes d'autrefois et accru aussi les déplacements domicile-travail,

- et on a, dans les parties nouvelles, un modèle uniforme de développement urbain qui a fait perdre ce qui constituait le vrai charme d'une cité, qui est le caractère marqué et quelque fois unique des différents quartiers.

Quand on juge le PLU au regard de cette évolution de ces trente ou quarante dernières années, je trouve qu'il y a un changement considérable. J'ai écouté avec attention Etienne Tête mais je trouve que ce PLU, pour la première fois, parce qu'il veut justement corriger ces trois défauts du développement urbain, tourne résolument le dos à une conception de l'urbanisme fonctionnel qui a marqué le développement urbain en France pendant des décennies. C'est un grand changement qui met vraiment le développement durable au cœur du projet de développement.

On peut dire, certes, que les avancées ne sont pas considérables par rapport au texte précédent, ce qui est une autre façon de juger un texte. Il est vrai qu'il y avait des avancées dans le POS de 2001 mais ces avancées en matière de développement durable étaient surtout concentrées dans le centre de notre agglomération. Il y avait eu une attention importante portée à la centralité, au développement de la ville centre et de Villeurbanne mais il n'y avait pas un même effort fait dans l'ensemble de l'agglomération. Je trouve que c'est la première fois qu'un projet d'urbanisme exprime aussi clairement le projet de développement durable dans l'ensemble de l'agglomération.

C'est un PLU ambitieux parce que préserver l'identité de nos quartiers, développer la mixité sociale et la mixité des activités, limiter l'étalement urbain, on sait bien que ce n'est pas facile, tout simplement parce que le développement économique et le développement urbain tendent à produire au contraire des ségrégations sociales, des ségrégations urbaines et qu'il ne suffit pas d'avoir un texte législatif, en quelque sorte une règle, pour lutter contre ces ségrégations. Mais, pour la première fois, au cœur même d'un projet urbain, nous avons ces trois objectifs et je trouve que le PLU les réalise.

Pour la première fois, nous inversons la tendance à l'extension des espaces destinés à l'urbanisation en faveur des espaces naturels et ou agricoles. On peut considérer que cela n'est pas énorme mais c'est une inversion de tendance tout à fait fondamentale ; c'est la première fois que l'on inverse cette tendance à l'urbanisation.

C'est un PLU qui met fortement l'accent sur le renforcement des centralités et sur le respect de leur identité. Cela ne concerne pas seulement la ville centre mais aussi, quand on voit notamment l'extension du zonage UA, l'ensemble des centres de nos communes. Il y a un effort considérable pour revitaliser le commerce de centre-ville avec l'extension et la mise en

place de linéaires commerciaux, de linaires toutes activités en centre-ville. Il intègre le schéma de développement d'urbanisme commercial qui vise à limiter le développement des grands centres commerciaux.

Il introduit une nouvelle conception du patrimoine bâti : quand on regarde les POS antérieurs, les POS préservent certains bâtis exceptionnels mais il n'y avait pas une conception d'ensemble qui visait à préserver le caractère de certains quartiers. Dans ce PLU, avec les périmètres d'intérêt patrimonial, il y a une véritable avancée dans ce domaine.

De plus, il met même l'accent sur les zones résidentielles de la périphérie en privilégiant la continuité avec les centres de commune, notamment la continuité géographique mais aussi la continuité de forme, là où au contraire se construisaient des grands ensembles qui n'étaient pas forcément en harmonie avec les communes de notre agglomération.

Donc, quand on juge le PLU par rapport au passé ou par rapport aux plans antérieurs, je crois qu'il faut reconnaître qu'il y a des avancées considérables. Alors bien sûr on pourrait en vouloir d'autres.

S'agissant de la mixité sociale, il est vrai que le PLU y contribue, dans la mesure de ses moyens. Mais l'on sait bien que les règles d'urbanisme de notre pays ne sont pas suffisamment efficaces pour limiter la pression foncière. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment exploré -et nous pourrions le faire dans les révisions ultérieures du PLU- les possibilités qu'offre la loi SRU par exemple de réserver des terrains pour des programmes de logements sociaux parce que, dans ce domaine, nous avons clairement besoin d'instruments nouveaux.

En ce qui concerne les déplacements, on l'a dit, ce PLU a été réalisé dans des délais extrêmement brefs. J'en profite d'ailleurs pour saluer, au nom du groupe Socialiste, le travail remarquable des élus et des services parce que faire en deux ans un PLU qui réclame généralement cinq ans et faire en parallèle ce qui a été fait par tous les services d'urbanismes, c'est-à-dire lancer tous les projets de révision du POS précédent pour que l'on puisse réaliser les investissements de notre plan de mandat, c'est un travail tout à fait exceptionnel qui mérite encore une fois d'être salué.

Mais, même si nous aurions préféré avoir un plan de déplacements urbains et l'intégrer dans le PLU, je pense qu'il y a la prise en compte de grands projets de déplacements aussi bien dans les investissements qui sont réalisés dans ce plan de mandat en matière de transports en commun que dans les projets, qu'a souvent évoqués notre président, de réalisation d'un RER avec la Région. Pour la première fois, il y a une vision du développement des transports en commun qui cherche à rattraper le développement urbain -peut-être même ultérieurement finira-t-elle par le précéder- parce que l'une des caractéristiques de notre agglomération, c'est que l'urbanisation s'est développée très rapidement et que les transports en commun ont eu beaucoup de mal à suivre.

Dans le domaine économique, le PLU supprime des distinctions qui n'ont plus cours aujourd'hui ; je pense aux distinctions entre activités industrielles et tertiaires. Naturellement? il n'inclue pas dans le tertiaire le commerce puisqu'il s'agit de développer le commerce de centre-ville et de limiter le développement des grands centres commerciaux à la périphérie.

Toujours en matière économique, il met l'accent sur l'insertion paysagère des zones d'activités. Alors bien sûr, quand on fait des zones nouvelles comme cela a été le cas du parc technologique,

on arrive à faire de très belles choses. Mais, pour la plupart de nos zones d'activités, on a besoin de les insérer dans le paysage urbain en mettant l'accent sur la requalification ; de ce point de vue, le PLU nous aide.

Il reste la question des risques technologiques qui a été évoquée. Il est vrai que le porter à connaissance du préfet qui accroît les périmètres de risques est un problème majeur pour les communes du sud de notre agglomération.

Je sais bien qu'il y a un décalage entre l'adoption d'une loi -il s'agit-là de la loi Bachelot- et la publication des décrets d'application. Mais quand ce décalage risque de bloquer pendant plusieurs années toute capacité de développement des communes concernées, je trouve qu'il y a parfois un peu d'irresponsabilité de la part de l'Etat à être aussi rigoureux dans l'application du principe de précaution parce que le rôle de l'Etat -la phrase est célèbre, elle est de Pierre Massé- c'est réduire l'incertitude, ce n'est pas de créer de nouveaux facteurs d'incertitudes. Là, malheureusement, c'est ce qui se passe avec ce décalage et peut-être une prise en compte des risques sans doute excessive au regard de ce qui sera fait ultérieurement.

Nous savons, monsieur le président, que vous partagez l'inquiétude des maires de ces communes. C'est pourquoi le groupe Socialiste souhaite que la Communauté urbaine fasse un geste fort de solidarité avec les communes concernées, notamment en matière d'expertise des risques, en matière d'amélioration de l'habitat dans les zones concernées, mais aussi dans la prise en charge, dans ses domaines de compétence, des équipements nécessaires pour la sécurité des populations.

En conclusion, il me semble qu'à travers ce PLU, on revient à une conception humaine ou même humaniste de la ville telle que les villes se sont toujours façonnées dans l'histoire et je trouve qu'il est très important aujourd'hui que notre agglomération inscrive dans le droit des sols la préoccupation qui nous est commune à tous, celle du développement durable. Le groupe Socialiste et apparentés votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Buna, en tant que vice-président, vous m'aviez demandé la parole tout à l'heure.

M. le vice-président BUNA : Je ne sais pas si j'ose ! Simplement, j'apprécie beaucoup la dernière intervention de monsieur Pierre-Alain Muet.

Pour ma part, je voudrais insister sur le fait que ce PLU est d'essence communautaire et qu'il est communautaire pour la première fois. Il n'y a que trois agglomérations en France qui ont un document de planification urbaine qui émane de la Communauté et non de la commune. Cela prouve une grande maturité des services et des élus de dire, pour appréhender les phénomènes, qu'effectivement, ce sont des phénomènes supracommunaux, qu'il s'agisse des déplacements, de l'emploi, etc.

Deuxième chose, on avait une bonne base avec le POS de 2001. Il y a des correctifs qui ont été apportés, me semble-t-il, dans trois domaines.

Le premier domaine, c'est parce qu'un équilibre avait été trouvé et il a été renforcé entre les terrains constructibles et ceux qui ne le sont pas ; donc renforcement de la préservation de ce qui doit l'être puis constructibilité autour. Mais, par contre, le POS 2001 n'avait pas tiré les conclusions, c'est-à-dire la nécessité de libérer des terrains en dépouille artisanale ou industrielle, des centaines d'hectares en cœur d'agglomération ; cela a été fait et cela continuera à l'être avec la planification glissante.

Le deuxième point, c'est effectivement un niveau supra car l'étalement urbain continuera à se poursuivre si on ne libère pas des terrains et si on ne donne pas des objectifs communs avec les territoires limitrophes. Pour le réduire et le maîtriser bien évidemment, il faut se placer à une autre échelle, celle du SCOT mais plus loin avec une démarche inter-SCOT qui, en gros, recouvre l'aire de la métropole et c'est à cette échelle-là qu'un certain nombre de questions, qu'il s'agisse de logistique ou des déplacements, de division minimale ou de complémentarité en matière économique, peuvent être posées.

Puis, effectivement, lorsqu'on urbanise, il faut faire en sorte qu'il n'y ait pas une politique de table rase comme cela a pu l'être quelquefois, faire en sorte de prendre les identités de quartier, de savoir qu'effectivement, on peut construire en neuf mais qu'il faut aussi intégrer des éléments fondamentaux du patrimoine ordinaire. C'est ce qui a été fait sur Lyon à titre expérimental avec les périmètres d'intérêt patrimoniaux, ce qui se développe aujourd'hui sur Villeurbanne, ce que l'on souhaite pouvoir non plus expérimenter mais étendre à la totalité de la communauté urbaine de Lyon.

Donc je suis effectivement comme monsieur Pierre-Alain Muet. Mesurer les avancées stratégiques, on sait qu'il y a eu des limitations liées aux contraintes de temps, rappeler que le PDU n'est pas une annexe du PLU mais il s'impose au PLU -donc si vous trouvez qu'il est insuffisamment intégré, c'est qu'il est insuffisant tout court-, c'est un travail que l'on pourra toujours mener dans les années qui viennent, sachant que l'essentiel, c'était de rétablir la visibilité pour chaque habitant qui avait un projet, qui voulait vendre, qui voulait construire, etc., rétablir la visibilité et la stabilité juridique.

Voilà ce que je voulais dire. Bien évidemment, il ne faut pas demander aux documents de planification urbaine plus qu'ils ne peuvent rendre, c'est-à-dire que les trois éléments développement durable, concertation, planification glissante, c'est la nouveauté dans ces documents, quand on passe du POS au PLU. Par contre, toutes les questions liées au foncier sont des questions que l'on ne peut pas aborder, sauf en termes réglementaires ; la maîtrise du foncier, c'est une autre question, c'est celle de nos politiques, et notamment nationales : si vous ne voulez pas taxer ou si vous taxez les transactions, etc., ce sont des politiques différentes mais, globalement, il faut bien constater qu'en matière de politique foncière, nous sommes à l'état zéro, c'est l'encéphalogramme plat et donc chaque commune, chaque agglomération, subit l'absence de politique nationale en la matière.

Voilà ce que je voulais dire pour ce soir et nous aurons l'occasion d'en redébattre de nombreuses fois au cours du mandat.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Avant de donner la parole à monsieur Crimier, ceux qui ont des pouvoirs peuvent venir voter et votent donc après vérification de leur pouvoir. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

(Les conseillers votent).

M. le vice-président CRIMIER : Merci, monsieur le président. Sans vouloir répondre à toutes les questions intéressantes qui ont été soulevées ce soir sur le devenir de notre agglomération, simplement on peut noter qu'il y a un consensus de l'ensemble des groupes pour aborder et s'interroger sur la problématique des déplacements, tant en termes de voirie que de transports en commun ; je crois que cela est une constante.

J'ai également entendu un souci concernant l'évolution du document par rapport à un document un peu lourd, un peu étatique, compliqué. Je crois qu'il pourra y avoir une évolution de ce document au niveau du plan de développement territorial fait au niveau de chaque conférence des maires. Je crois que là, on pourra aussi aller dans le détail, peut-être à travers des "mini-SCOT", puisque l'on travaillera également avec les territoires partenaires en périphérie de la Communauté urbaine. C'est une méthode de travail qui pourra peut-être nourrir la réflexion pour l'évolution de ce PLU.

Pour répondre à monsieur Tête sur le risque et l'urbanisme, il en va aussi de l'indépendance des législations, c'est-à-dire qu'il y a le droit de l'urbanisme et il y a la réglementation sur les installations classées et que le PLU ne gère pas forcément l'une ou l'autre des situations.

Pour rassurer mon collègue maire d'Ecully, je lui dirai qu'il est toujours possible, dans les habitats collectifs, de faire des parkings souterrains...

(Le rapporteur est interrompu par le brouhaha lié à des opérations de vote de représentants communautaires).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Rivalta, vous pouvez laisser monsieur Crimier parler, c'est déjà relativement difficile.

M. le vice-président CRIMIER : Oui, ce serait bien ! Je vous remercie. Je vais essayer de poursuivre tout de même. Si ces messieurs qui votent font moins de bruit, cela me facilitera la tâche ; merci d'avance !

Je voulais donc dire que sur Ecully, comme dans l'ouest lyonnais, la dimension paysagère a été prise en compte en affectant un indice P de zonage et, en général, la dominante naturelle dans ce secteur reste relativement importante.

Par rapport à la maîtrise du stationnement et des grandes surfaces, je crois que le PLU n'est pas frileux mais, bien au contraire, fixe largement les limites en matière de développement de surfaces et de stationnement et je rappellerai que l'attribution de surfaces de vente ne relève pas forcément du PLU mais de la SDUC ou du SDEC et que le PLU n'est pas la bonne réponse à ce niveau-là. Je crois que le PLU est un outil qui permet justement de limiter cette inquiétude de notre collègue.

Ensuite, sur la déconnexion entre PLU et PDU, c'est imposé aussi par les textes mais je crois qu'il y a eu un échange permanent avec le Sytral et le PDU est arrivé en premier ; c'est la loi et c'est ainsi. Sur l'intégration des déplacements dans le PLU, difficile d'intégrer des projets de déplacements quand ils ne sont pas encore connus. Donc il faut bien aussi, avant de les intégrer dans un plan, avoir un minimum de projets finalisés qui sont d'ailleurs en cours et que l'on verra évoluer au fil des années prochaines.

J'ai entendu parler -c'est mon collègue monsieur Assi qui en a parlé- de la compatibilité DTA-SCOT en regrettant, si j'ai bien compris, de pas la voir. La DTA n'est pas approuvée à ce jour et pour le SCOT, nous démarrons sa réflexion dans les différentes commissions avec le Séal. Il aurait été difficile d'être en cohérence avec la DTA et le SCOT alors que ces documents n'existent pas ; les vice-présidents qui se sont succédés jusqu'à maintenant ne savent pas faire.

Une question de fond me paraît importante : quelle densité, quel habitat voulons-nous pour les années à venir ? C'est une question qui est posée à l'Agenda 21, je crois, et c'est bien le fond du débat sur le futur de notre agglomération. Pour rebondir sur ce qu'a dit monsieur Muet, je crois qu'il y a des avancées et on a changé un équilibre en limitant l'étalement urbain et donc

en développant les zones naturelles ; et cela, on peut le retenir comme axe fort de notre PLU.

Voilà, monsieur le président, les quelques réflexions qui me sont venues à l'esprit en écoutant mes collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Quelques mots pour conclure cette réflexion sur le PLU.

Tout d'abord, je voudrais remercier ceux qui ont contribué à faire que nous puissions finalement, dans les délais voulus -et j'en dirai un mot tout à l'heure-, examiner ce soir ce PLU : Roland Crimier bien évidemment qui nous le présente, Pierre Abadie, Gilles Buna, Maurice Charrier et même, à l'époque, il avait un coach qui lui aurait permis d'aller loin, François-Noël Buffet qui avait mis sur de bons rails ce PLU, ce dont je veux le remercier.

Je voudrais également remercier, pour la part qu'ils ont prise, à la fois Patrick Laurent et Michel Reppelin. Je veux dire que les services de monsieur Clancy ont fait un travail tout à fait extraordinaire puisqu'à la fois nous révisions un plan d'occupation des sols qui avait été réduit à néant et qu'en même temps, ils menaient la préparation pour pouvoir faire adopter aujourd'hui ce nouveau PLU. Il s'agit, je crois, d'une performance remarquable puisque nous tenons à un mois près le délai que nous nous étions fixé. Cela veut dire -et je parle en particulier pour les professionnels que j'ai vu s'inquiéter beaucoup au moment de l'annulation du POS- que nous sommes effectivement dans une feuille de route qui a été suivie malgré les doutes qui avaient pu être exprimés, et ils étaient nombreux à l'époque.

Contrairement à ce que l'on a pu dire ici ou là, il ne s'agit pas d'un copier-coller du POS 2001 mais d'un véritable PLU issu de la loi SRU. Nous passons désormais -et peut-être un certain nombre de collègues ne l'ont pas remarqué- d'un concept de planification figée à un concept de planification glissante, évolutive, permettant de mieux prendre en compte les évolutions et les nouveaux projets.

Evolution car ce PLU traduit bien un projet d'agglomération, la ville que nous voulons pour demain et après-demain ; il s'agit véritablement d'un projet de développement durable à l'échelle de notre agglomération, qui traduit nos volontés politiques, les axes que nous nous sommes fixés : faire de cette agglomération une agglomération durable et, en fin de mandat, on verra bien où les gens situent les véritables acteurs du développement durable entre certains théoriciens et ceux qui l'auront inscrit dans la réalité ; faire une agglomération plus équilibrée spatialement et socialement ; faire une agglomération plus dynamique économiquement, faire une agglomération plus visible en France, en Europe et dans le monde.

Il s'agit d'un PLU qui se veut volontariste et courageux et qui concrétise l'ensemble de nos politiques, en matière de redynamisation des centres de quartiers et des centres de communes, en matière de renouvellement urbain et de préservation de notre patrimoine historique afin de limiter au maximum notre étalement urbain.

Tout à l'heure, on a parlé d'aspect métropolitain. Nous sommes aujourd'hui en train non seulement d'élaborer le SCOT mais même, grâce à l'Agence d'urbanisme, d'entreprendre un travail avec l'ensemble des SCOT voisins de manière à élaborer un inter-SCOT qui soit cohérent. Mais aujourd'hui nous n'avons que la force de persuasion puisque tout le monde est finalement maître de l'élaboration de son propre SCOT. Peut-être, monsieur Barthélémy, est-ce regrettable mais aujourd'hui c'est effectivement la loi. Je pense avec vous que des évolutions sont à l'avenir indispensables et que la loi de décentralisation que nous avons votée l'an dernier est largement en-deçà de

ce qui est nécessaire pour faire effectivement de nos grandes agglomérations des agglomérations qui puissent répondre au défi européen mais c'est la loi et nous sommes bien obligés de nous y inscrire.

Je disais PLU courageux et j'en prends pour preuve l'augmentation de la superficie des sites naturels et protégés qui augmentent de 6 % pour atteindre 1 075 hectares au bénéfice des zones naturelles et agricoles, traduisant ainsi notre volonté de maintenir une agriculture périurbaine et une ceinture verte, véritable poumon de notre agglomération.

Je suis persuadé qu'une telle politique volontariste ne fera pas que des heureux mais elle est indispensable au développement futur de notre agglomération si nous voulons éviter un développement à la parisienne, c'est-à-dire un étalement à l'infini de l'agglomération.

Les zones d'urbanisation prises en compte par le PLU restent cependant extrêmement conséquentes afin de permettre à notre agglomération de poursuivre un développement ambitieux afin d'accueillir de nouveau dans le Grand Lyon à la fois entreprises et population qui le souhaitent. A la différence du passé -peut-être que quelques-uns d'entre vous l'auront remarqué-, ces zones se situent pour la plupart à proximité d'une ligne forte de transports en commun -c'est le cas de Renault Trucks, c'est le cas des Puisoz, c'est le cas du Mathiolan à Meyzieu, c'est le cas du Carré de Soie-. Cela signifie désormais que les transports en commun anticipent sur les futurs développements urbains et je voudrais dire que c'est une novation que nous pensons essentielle.

Il y a deux manières de lutter finalement contre le développement du transport individuel de manière non maîtrisée. Il y a une manière que j'appellerai "albanaise" où effectivement c'est par la contrainte. Ce n'est pas cela notre choix et notre volonté c'est de développer suffisamment de projets pour permettre le choix. Et nous faisons confiance à l'ensemble de nos concitoyens pour effectivement faire le bon choix lorsque, par exemple -au-delà de nos limites et au-delà de ce simple PLU- pour venir de Bourgoin -pour faire référence au projet de RER-, on pourra mettre un quart d'heure ou vingt minutes ou passer une heure et demie dans sa voiture de manière individuelle. Nous n'avons pas, par exemple, imposé Vélo'V, nous l'avons simplement permis aux Lyonnais et le choix pour le vélo, qui apparaissait hier complètement utopique, est en train aujourd'hui de se matérialiser sous nos yeux. Donc, choix pour le développement des transports en commun mais choix donné aux usagers. Nous proposons, nous développons et nous sommes sûrs ensuite que nous aurons un certain nombre de résultats.

Point suivant : rééquilibrer socialement l'agglomération par la redynamisation de la première couronne "est" de l'agglomération lyonnaise. Il s'agit, je crois, d'un choix tout à fait essentiel car ce choix bénéficiera non seulement aux zones concernées mais à l'ensemble de l'agglomération. A ce propos, je veux d'ailleurs remercier les maires de l'ouest qui ont adhéré à cette stratégie pour la première fois en construisant plus de logements sociaux au cours des dernières années à l'ouest que l'on en a construit à l'est, adhérant ainsi pleinement à cette politique de rééquilibrage urbain.

Je voudrais enfin souligner que, du point de vue du développement économique, principal vecteur, à côté de la culture et de notre patrimoine historique, du rayonnement de notre agglomération en Europe, nous avons un PLU qui va nous permettre de développer extrêmement fortement les implantations économiques et nous avons de quoi satisfaire aujourd'hui les besoins futurs de nos entreprises.

Nous votons ce soir un PLU offensif sur ce sujet. Il va permettre aux entreprises présentes dans notre agglomération de se développer et permettre l'accueil de nouvelles entreprises. Aujourd'hui, nous voyons arriver la demande d'investisseurs qui ne sont plus français qu'à 30 % mais sont à 70 % européens, étrangers, et qui viennent investir dans notre agglomération parce qu'ils voient effectivement le mouvement de développement et de dynamisme qui est le nôtre aujourd'hui.

Tous les secteurs, toutes les typologies de produits sont pris en compte. Que de chemin parcouru, mes chers collègues, depuis 2001 où il n'y avait plus de stock, de droits à construire pour le tertiaire à la Part-Dieu, pour l'activité traditionnelle dans l'est et dans l'ouest ! Mes chers collègues, voyez par exemple ce que nous avons fait depuis 2001 et la façon dont un boulevard comme Vivier-Merle permet aujourd'hui d'accueillir un stock nouveau d'entreprises tertiaires extrêmement important. C'est ce que va permettre le PLU que nous allons voter ensemble tout à l'heure. Le classement de terrains en zone dédiée à l'activité progresse ainsi de 27 %, soit 940 hectares à court terme et 700 hectares à long terme. Par ailleurs, un effort financier considérable a été fait pour l'aménagement ou le renouvellement urbain de ces terrains ; nous sommes passés, pour l'aménagement de ces zones, de 7 à plus de 30 M€.

Le PLU est offensif en matière commerciale et de loisirs. Les pôles périphériques sont cependant contenus tout en envisageant leur requalification, les pôles de loisirs étant les vecteurs d'un renouvellement urbain de qualité et non une volonté de développer des pôles de périphérie supplémentaires. Cette stratégie fonctionne puisque près de 240 000 mètres carrés de SHON sont d'ores et déjà signés au Confluent, 170 000 mètres carrés en gestation au Carré de Soie et 180 000 aux Puisoz qui seront bientôt des réalités tangentes. Ainsi, à la fois nous anticipons et nous concrétisons.

Autre point, l'élaboration de ce PLU a traduit notre politique de concertation, d'association des Grands Lyonnais à la construction de leur agglomération. J'ai constaté que tout le monde n'avait pas vu la prise en compte de ces remarques ; il y a tout de même eu 3 800 observations formulées et 600 remarques ont été prises en compte, c'est-à-dire une attention de nos services à l'expression de la population, que ce soit les professionnels ou les habitants.

Je veux donc remercier les vice-présidents et les services du Grand Lyon pour leur implication dans l'animation des réunions publiques (64) et des innombrables réunions de travail avec les communes. J'ai entendu tout à l'heure que l'on n'avait peut-être pas pris en compte assez la volonté des communes ; le dialogue a été extrêmement fructueux au contraire, me semble-t-il, avec chacune des communes avant que nous ne traduisions nos orientations dans le texte qui vous est présenté ce soir. Je veux remercier également la commission d'enquête pour son travail de grande qualité, tant en termes d'écoute que de compréhension et d'implication.

Enfin, je veux évoquer un problème qui ce soir a été, avec raison, fortement souligné et qui est la seule note négative de ce dossier de PLU, je veux parler du risque technologique. Il est vrai que nous avons intégré les porter à connaissance numéros 1 et 2 comme nous la imposé le préfet de Région. Certes, nous devons prendre en compte les risques issus de notre industrie en vertu du principe de précaution mais -de grâce !- je crois qu'il est impératif que l'Etat gagne en efficacité.

Comment admettre qu'une loi soit soumise au Parlement alors que les décrets d'application et les circulaires d'application

ne doivent pas -et on le sait dès l'élaboration de la loi- sortir dans des délais raisonnables ? Tout à l'heure, Mireille Elmalan a souligné de manière juste que, pour un certain nombre de communes, c'est bloquer la situation pendant près de cinq années. C'est tout à fait insupportable. Ensuite, nous nous demandons pourquoi la croissance française patine ! On ne se le demande plus ! C'est effectivement avec des décisions et des lois de ce genre que l'on fait en sorte que l'on ne puisse plus répondre aux exigences de notre pays.

L'Etat doit arrêter de confondre, en légiférant, vitesse et précipitation. L'Etat doit cesser de faire une politique spectacle, privilégiant les effets d'annonces en prenant des textes dont l'application voire l'applicabilité n'a pas fait l'objet de simulations pratiques. Je veux dire, par exemple, qu'en qui concerne la possible indemnisation des zones couvertes par le porter à connaissance numéro 2, lorsqu'une mission était venue au Grand Lyon pour voir ce que coûterait l'indemnisation du Grand Lyon, si effectivement on n'avait pas ce genre de porter à connaissance, et que le coût avait été estimé, ils avaient dit : "Mais vous êtes bien sûr ? C'est ce que l'on a prévu pour l'ensemble de la France !". Il y a donc évidemment une petite distorsion entre les considérations générales qui peuvent amener des lois et ensuite l'application sur le terrain.

Donc, à la demande du Grand Lyon parce que je souhaite que l'on puisse progresser le plus rapidement possible, le préfet a mis en place les groupes de travail tripartites (Etat, collectivités, industriels site par site) afin d'élaborer au plus vite les études nécessaires à l'élaboration des PPRT et donc à l'évolution des périmètres.

Par ailleurs, nous nous dotons d'une expertise extérieure en la matière et nous disposerons prochainement dans ce domaine d'une personne ressource et d'un cabinet conseil spécialisé pour pouvoir discuter de manière approfondie avec la DRIRE, avec l'Etat sur la base de nos propres expertises.

Conscient des difficultés que cette situation va induire pour les Grands Lyonnais habitant dans ces périmètres, j'ai souhaité que les élus concernés puissent piloter quatre groupes de travail :

- Pierre Voegel présidera une commission "adaptation de l'habitat" qui aura pour but de nous faire des propositions pour les habitants actuels parce qu'il continue effectivement à y avoir des habitants et ceux-ci ont droit eux-aussi à une protection puisqu'on leur dit que leur zone est dangereuse ;

- une deuxième commission sur la connaissance et l'audit du risque technologique sera pilotée par Michel Denis ;

- une troisième commission "assistance juridique aux communes" sera pilotée par Mireille Elmalan parce que -comme je le dirai dans un moment- nous souhaitons effectivement, sur des projets précis, pouvoir apporter aux communes une aide juridique de manière à leur permettre de faire évoluer les choses, même dans l'attente de prise de décret ;

- enfin, une quatrième commission "amélioration des dispositifs d'alerte et d'évacuation" sera pilotée par Yves Blein.

Il faut bien que nous puissions indiquer aux populations, à partir du moment où on leur dit que leur zone est un territoire à risques, comment faire en cas d'alerte et que nous mettions en place une signalétique qui permette de répondre aux attentes.

Avec Michel Reppelin, je présiderai le comité de pilotage qui chapeautera le travail des commissions et, pour montrer notre

volonté de prendre en compte pleinement ce problème, je me rendrai prochainement dans chacune des communes du couloir de la chimie les plus concernées afin de signer une convention d'objectifs pour traduire en acte le soutien du Grand Lyon aux communes et à la population.

Par ailleurs, comme je le disais tout à l'heure, je reste à la disposition des maires des communes concernées pour les aider à mettre en œuvre leur projet de développement urbain quand il ne s'accompagne pas d'un apport significatif de population car il me semble possible de faire évoluer les choses. A ce propos, il convient d'ailleurs de souligner la qualité du dialogue avec le préfet sur les dossiers concrets, même si effectivement il est de son devoir de faire appliquer la loi et donc il ne peut s'en exonérer ; sur un certain nombre de projets concrets, nous avons déjà pu faire évoluer le jugement de la préfecture et je pense que ce qui a été possible hier sera encore possible demain.

Pour terminer, je voudrais insister sur la philosophie du PLU, document de planification glissante que nous devons faire évoluer régulièrement. C'est ce qu'ont demandé un certain nombre d'entre vous tout à l'heure dans le débat et c'est bien ainsi que nous concevons le PLU et c'est même la définition du PLU par rapport aux anciens POS. Il s'agit là d'une évolution, d'un progrès majeur pour mieux prendre en compte le changement dans nos villes et dans nos modes de vie. Nous avons désormais un outil à la hauteur de l'ambition que nous avons pour notre agglomération.

Un petit mot pour terminer sur les recours qui ne manqueront sans doute pas. Certes, il s'agit évidemment d'un droit et je me félicite qu'il soit possible car des erreurs de jugement, d'analyse ont pu être faites au détriment de tel ou tel. Je mets cependant en garde nos administrés contre les abus du droit, la défense d'intérêts particuliers pouvant porter atteinte à l'intérêt général.

Je compte sur le juge administratif -et je sais que c'est une interrogation de sa part- pour qu'il puisse instruire avec le recul nécessaire, avec les précautions d'usage, afin que les recours soient jugés dans le plus grand respect du droit positif en ayant le plus grand souci pour le fond plutôt que pour la forme. Lors du problème qui nous a amenés à avoir notre POS cassé, avec les problèmes que cela a induit, le plus paradoxal est que celui qui avait gagné et obtenu l'annulation de notre POS a gagné sur la forme mais il n'a même jamais eu satisfaction pour lui sur le fond. Donc, je pense qu'il faut prendre en compte effectivement le fond parce que, dans un document de l'ampleur de celui du PLU, si on veut trouver une ou deux erreurs, on les trouvera forcément et cela veut dire que l'on paralyse totalement le développement de ce pays et je crois qu'il faut y réfléchir à deux fois. Les conséquences d'une annulation sont toujours dramatiques pour une agglomération en matière de développement social, économique et environnemental et nous ne voudrions pas avoir à refaire le travail de révision que nous avons effectué en l'espace de trois ans mais qui a nécessité un travail tout à fait considérable.

Enfin, pour que chacun ait conscience des enjeux y compris financiers, je veux dire que la production d'un PLU avoisine les 20 M€, donc qu'on ait conscience de la valeur qu'ont ces documents et que nous puissions employer notre argent à d'autres projets plus positifs pour les citoyens de notre agglomération plutôt que de remettre sans cesse l'ouvrage en chantier et de faire en sorte que nos services puissent s'adonner à d'autres tâches que celles de consolidation de documents administratifs.

Voilà, chers collègues, je remercie tous ceux qui ont eu la volonté -je crois que ce soir elle a été relativement générale- d'avoir une attitude positive. Un PLU, c'est fait pour la durée, il fixe des grandes lignes ; je suis sûr que celles que nous avons fixées ce soir ne seront pas touchées dans leur ensemble avant longtemps parce que je pense que les grandes lignes que nous avons adoptées, sur le développement durable, sur le développement économique, sur le développement des transports en commun, seront reprises par toutes les équipes qui viendront après nous -je veux dire dans quelques temps, nous ne sommes aucunement pressés-. Merci.

Je vais donc mettre ce document aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja,
- contre : M. Tête (groupe Les Verts),
- abstentions : groupe Union pour la Communauté - MM. Denis, Delorme (Synergies) - MM. Barral, Morales, Uhlrich (UDF et apparentés) - Mme Elmalan, MM. Gerin, Thivillier, Mme Peytavin (Communiste et intervention citoyenne) - MM. Blein, Bonnard, Perret, Phillips (Socialiste et apparentés) - M. Chaffringeon.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons clore le scrutin si tout le monde a voté et vous pouvez donc commencer à dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2005-2882 - Proximité, ressources humaines et environnement - Sage de l'est lyonnais - Commission locale de l'eau - Désignation d'un représentant communautaire - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons faire voter le dossier présenté par madame Mermoud et ensuite nous ouvrirons le scrutin un peu plus tard.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur en remplacement de Mme MERMOUD absente : Monsieur le président, madame Mermoud ayant dû quitter l'assemblée, je rapporte à sa place. Avis favorable de la commission en ce qui concerne le principe de la désignation d'un représentant de la Communauté urbaine à la commission locale de l'eau pour le Sage de l'est lyonnais.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a pas d'intervention, je mets donc ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE en remplacement de Mme MERMOUD absente.

N° 2005-2856 - proximité, ressources humaines et environnement - Coopération décentralisée dans le domaine de l'eau - Mise en oeuvre de la loi dite loi Oudin n° 2005-95 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2856. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport porte sur la mise en œuvre de la loi dite "petite loi Oudin" relative à la coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Bien évidemment, notre collectivité n'a pas attendu la loi Oudin pour mener des actions ambitieuses en matière de coopération internationale dans ces domaines. La loi Oudin comble cependant un vide juridique dans la mesure où elle permet aujourd'hui la création de lignes spécifiques dans les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement afin de financer ces opérations de coopération internationale.

Considérant l'enjeu humanitaire fondamental que représente l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et le nécessaire investissement de notre collectivité pour faire face à ce défi, la commission proximité, ressources humaines et environnement a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Radical, vous avez la parole.

M. BRAILLARD : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, nous sommes tous convaincus que l'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées est un enjeu majeur dans le monde actuel, tout spécialement dans les pays pauvres. Le Grand Lyon est aujourd'hui une des premières communautés urbaines à délibérer pour organiser son engagement en faveur de la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Le groupe GAEC apprécie l'investissement financier et humain que cela représente dans le domaine de l'eau mais aussi dans celui des services urbains en général comme la voirie, la collecte et le traitement des déchets où nous agissons déjà. Nous apprécions aussi la régularité de l'effort consenti, ce qui permet d'assurer le suivi des projets sur plusieurs années sans risque d'abandon aléatoire.

Le groupe GAEC souhaite aussi pointer trois demandes.

Premièrement, qu'un bilan soit fait annuellement sur l'état d'avancement et de réalisation effective des travaux engagés, aussi bien pour les programmes de fond engagés sur plusieurs années avec les collectivités territoriales étrangères que pour les actions concrètes de solidarité internationale plus rapidement réalisées avec les ONG locales.

Deuxièmement, que le Proche-Orient israélo-palestinien devienne un champ d'opérations nouveau, en prolongement des discussions de la Conférence pour la Paix à Lyon. Nous savons en effet que, dans ce secteur géographique, l'eau peut devenir rapidement un enjeu de paix ou de guerre et on s'honorerait d'aider à la construction, dans le domaine de l'eau, d'une paix équitable permettant la coexistence de chaque peuple.

Enfin, troisième demande, que le Grand Lyon renforce encore ses efforts financiers et humains car nous nous engageons pour 0,4 % des recettes perçues de l'usager communautaire, ce qui correspond à nos capacités en moyens humains pour assurer le suivi de trois programmes, alors que la loi du 9 février 2005 permet une aide à hauteur de 1 % des budgets affectés à l'eau. Or, je rappelle qu'aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes n'ont pas un accès facile à l'eau potable et que, dans vingt-cinq ans, elles sont estimées à trois à quatre milliards.

Les collectivités territoriales jouent un rôle croissant dans le développement durable au quotidien et l'acquisition d'un droit universel à l'eau. Le Grand Lyon fait déjà bien, beaucoup mieux et très en avance que la plupart des collectivités territoriales en France mais nous espérons que le Grand Lyon fera encore plus dans un avenir proche. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : Merci. A notre tour de nous exprimer sur cette délibération et nos propos iront sensiblement dans le même sens que ma collègue Thérèse Rabatel.

Nous nous félicitons d'être dans une des premières collectivités à mettre en œuvre ces nouvelles dispositions de la loi Oudin et, si nous pouvons le faire, c'est que nous avons déjà une politique bien ancrée, bien rôdée dans ce domaine. La loi permet d'affecter 1 % des recettes à la coopération, notre collectivité fait le choix de mobiliser aujourd'hui, 0,4 %. Notre groupe demande à ce que le Grand Lyon puisse atteindre dans les deux ans qui viennent cette part de 1 % en mobilisant les moyens humains nécessaires au développement pertinent et efficace d'un fonds budgétaire réévalué.

Comme l'a dit ma collègue précédemment, les enjeux d'accès à l'eau potable dans un certain nombre de villes dans le monde sont essentiels et sont vitaux pour des millions d'habitants. Nous devons donc augmenter notre effort de solidarité et nos concitoyens attendent cela de leur collectivité, comme ils nous l'ont montré lors de la mobilisation en décembre dernier après le Tsunami ; avec avec cet épisode tragique, on a bien vu qu'il ne suffit pas de collecter des fonds pour des situations d'urgence mais qu'il faut des actions à moyen et long termes avec les populations.

A notre tour d'insister sur la nécessité d'ouvrir un nouveau chantier de coopération dans le domaine de l'eau avec des villes israéliennes et palestiniennes dans les suites de la Conférence de la Paix. Plusieurs villes françaises comme Dunkerque et Evry collaborent fructueusement avec des villes de la bande de Gaza, comme le soulignait un grand quotidien la semaine dernière. Donc, en effet, il serait important que le Grand Lyon œuvre concrètement à une coopération dans ce domaine.

Nous voterons bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je la mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2005-2797 - déplacements et urbanisme - Lyon 5° -
Tarification du parc Saint Georges - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2797. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit des tarifs du parc Saint Georges qui doit ouvrir à l'automne prochain dans le cinquième arrondissement de Lyon.

Concernant les tarifs de stationnement de courte durée, par fractions de vingt minutes, et les tarifs nocturnes, ils seront proposés à un niveau identique au tarif du parc Saint Jean et des autres parcs du centre-ville de Lyon.

S'agissant des tarifs d'abonnement, ils seront proposés à des niveaux intermédiaires entre ceux du parc Saint Jean et ceux de la Presqu'île. En effet, d'un côté, on peut souhaiter le coût le plus faible possible, le rendant ainsi abordable à chacun, puisqu'il est souhaité que ce coût soit comparable à celui du parc Saint Jean, puisque l'on désire maintenir une mixité sociale dans le quartier Saint Georges, puisque le nombre de places en voirie est relativement peu élevé dans ce quartier, offrant donc assez peu d'alternatives aux automobilistes. A l'opposé, il n'est pas possible que les tarifs soient totalement identiques à ceux du parc Saint Jean puisque le parc Saint Georges est neuf, esthétique, sûr alors que le parc Saint Jean est vétuste et inondable.

Par ailleurs, le quartier Saint Georges n'est pas uniquement piéton ; il y a tout de même une possibilité de stationnement dans les quelques places disponibles en voirie pour un coût assez modique de 14 € par mois (tarif résidant).

Enfin, le coût de construction du parc Saint Georges est le plus élevé de tous les coûts des parcs de l'agglomération lyonnaise, en particulier renchéri par les découvertes archéologiques dans le sous-sol de la place Benoît Crépu et de la rue Monseigneur Lavarenne.

Au total, l'abonnement proposé aux résidents de Saint Georges selon le dispositif domicile, qui est donc un tarif réduit, ou même selon le dispositif illimité, est à un prix inférieur au coût de revient de ces places. Malgré cela, le délégataire a été incité avec succès par notre collectivité à accepter de fixer à au moins 230 le nombre d'abonnements domicile, ce qui est supérieur aux besoins actuellement évalués dans le quartier Saint Georges. En définitive, les conditions retenues sont donc de nature à offrir à un grand nombre la possibilité de stationnement au coût le plus raisonnable possible à Saint Georges.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Les Verts.

M. TÊTE : Monsieur le président, mes chers collègues, ce dossier aboutit à l'augmentation à peu près de 20 % de certains tarifs, les tarifs horaires, 300 % sur le tarif de nuit et 50 % sur les abonnements. Nous partageons ces augmentations qui sont proposées.

Nous avons une réflexion différente et ce sera l'occasion de le préciser : nous, notre philosophie de l'augmentation des tarifs est d'abord essentiellement dans une politique d'intérêt général et de grands équilibres par rapport à l'automobile et aux transports collectifs. Mais la difficulté dans ces dossiers - c'est là

que nous avons déjà eu un peu une partie des débats dans un précédent conseil-, c'est que nous sommes malheureusement dans une contrainte de délégation de service public et, sauf erreur de ma part, c'est enfin pour la première fois la première délégation de service public qui a appliqué la loi, c'est-à-dire la mise en concurrence.

Donc il y a un équilibre et lorsque l'on regarde l'augmentation des tarifs et que l'on sait que l'augmentation des tarifs devrait aboutir à une augmentation de moins de 20 à 25 % des recettes, que l'excédent brut d'exploitation est de 50 %...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Tête, vous avez une minute !

M. TÊTE : ...par rapport aux recettes -je termine là-dessus-, la question se pose du nouvel équilibre global de la concession, même avec 4 M€ de plus comme cela a été indiqué et qui fait 25 %.

Donc, en fait, nous devrions -c'est ma conclusion- normalement délibérer en même temps de l'augmentation des tarifs et de l'équilibre de la concession car nous sommes dans une délégation de service public. Les services -et je remercie de m'avoir donné les chiffres- nous ont annoncé qu'il y aurait une deuxième délibération pour revoir l'équilibre en septembre ; je suis satisfait de cette annonce mais, en principe, ce devrait être une seule délibération. En tout cas, nous serons très attentifs sur la deuxième partie car, au vu de cette augmentation et au vu des premiers calculs que nous pouvons faire, il n'y a pas lieu de donner une subvention publique par rapport aux nouveaux travaux, ils sont largement payés, à notre sens, par l'augmentation des tarifs. Mais je crois qu'il faudra approfondir le problème de l'équilibre des concessions chaque fois que nous augmenterons les tarifs.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Tête. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE

N° 2005-2812 - déplacements et urbanisme - Villeurbanne - Place Lazare Goujon - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2812. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Ce rapport... -je termine avec la commission comme cela je pourrai retourner à mes affaires...qui concerne l'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne propose de réviser le coût avec une majoration de 4 %. La commission a rendu un avis favorable à cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UMP.

M. RENDU : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit donc de se prononcer sur une autorisation complémentaire de programme concernant l'aménagement de la place Lazare Goujon à Villeurbanne.

Nous nous interrogeons sur la bonne gestion de ce dossier. A l'évidence, puisqu'il est proposé cet avenant, le cahier des charges au départ a été mal défini et nous devons aujourd'hui remettre la main à la poche si nous voulons que cet investissement soit réalisé comme prévu. C'est malheureusement devenu une habitude dans nos collectivités. J'en ai récemment parlé à Villeurbanne et beaucoup trop de dossiers voient ainsi leur coût sensiblement augmenté par impréparation ou mauvaise gestion en amont, avec les conséquences évidentes sur le budget et donc sur le contribuable. Nous gagnerons tous à plus de rigueur dans la préparation de ces dossiers.

En ce qui concerne cette délibération, je suis pour ma part consterné. Non seulement mal ficelée au départ puisque vous annoncez que, pour une bonne réalisation de cette opération, il faut rajouter près de 370 000 €, vous ajoutez immédiatement que les Villeurbannais ne devront se contenter que de 200 000 € en sacrifiant deux lots pour réviser à la baisse les prestations. Ce n'est pas admissible. Les Villeurbannais ne peuvent accepter de réalisations au rabais pour leur ville, d'autant qu'ils sont très mal lotis en matière de parkings et d'aménagements si l'on compare avec leurs voisins qui se sont appropriés si j'ose dire la part du lion. Je m'étonne que les trois vice-présidents villeurbannais de votre exécutif aient pu laisser passer un tel avenant, d'autant que ces 170 000 € pèsent très peu par rapport au surcoût de l'ensemble des avenants qui ont été votés ou qui seront votés ce soir.

Nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Et ce pour moins cher, si j'ai bien compris, avec plus pour moins cher ! Monsieur Buna.

M. le vice-président BUNA : C'est typique du paradoxe et de la demande puisque vous reprochez tout à la fois l'avenant qui n'est que de 4 % et le fait que, par ailleurs, nous ayons effectivement dû modifier le projet. Alors là, vous avez des accusations gratuites sur la mauvaise gestion, etc. Ce dossier était parfaitement bien géré.

Lorsqu'on arrive à l'appel d'offres et que les lots terrassements sont dépassés, que faites-vous ? Vous arrêtez le chantier ? Vous laissez le trou devant la mairie de Villeurbanne ? Ou bien vous avez des solutions, amenez-nous les entreprises qui rentrent dans les prix et qui aient une main-d'œuvre qui soit disponible. Donc, c'est cela que vous nous reprochez, c'est cela qui s'est passé. Donc, on a un lot terrassement qui dépasse. On a essayé de gagner sur d'autres lots et, finalement, il y a un équilibre qui a été trouvé avec un avenant de 4 %. Je crois que l'on ne peut pas toujours demander tout et son contraire. Vous faites l'illustration magnifique de ce que je disais tout à l'heure : obstruction, obstruction, c'est l'essentiel, l'intérêt général passe à vos yeux pour peu.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Union pour un mouvement populaire,
- abstention : M. Denis (Synergies).

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

N° 2005-2799 - déplacements et urbanisme - Lyon 2° - Lyon Confluence - Carrefour Pasteur - Convention de réalisation des équipements communaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2799. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Il s'agit du carrefour Pasteur avec les travaux de requalification qui sont inhérents à l'arrivée du musée du Confluent, du tramway, des demandes de l'Etat et du Sytral. Donc ce que l'on vous demande, c'est d'approuver à la fois le principe des travaux, l'individualisation complémentaire et la convention avec la ville de Lyon puisqu'elle prend en charge tout ce qui concerne l'éclairage.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a une demande de parole du groupe Union pour un mouvement populaire.

M. BARRET : Je m'exprimerai sur le rapport numéro 2005-2799 concernant Lyon Confluence, aménagement carrefour Pasteur et sur le rapport numéro 2005-2830 qui est un peu plus loin sur l'aménagement du quai de Perrache, les deux étant en continuité géographique, ceci pour éviter les prises de parole multiples et gagner du temps.

Donc, monsieur le président, mes chers collègues, les aménagements du carrefour Pasteur ainsi que ceux du quai de Perrache qui nous sont proposés par ailleurs visent à faire absorber plus facilement par ces voiries le report de trafic engendré par la fermeture du quai Rambaud, prévue dans le cadre de la réalisation de Lyon Confluence, que le seul cours Charlemagne réduit à deux fois une voie ne pourra pas écouler.

Nous relevons tout d'abord l'inquiétude des riverains du quai Perrache qui supportent déjà les nuisances permanentes de la circulation de l'autoroute A 7 auxquelles va peut-être être ajoutée celle d'une voirie urbaine à fort débit. Nous notons ensuite que le calendrier proposé fait que ces travaux trouveront un cours Charlemagne rétréci, un quai Jean-Jacques Rousseau, sur la rive droite de la Saône, réouvert, dans le meilleur des cas sur une seule voie en alternance. Par ailleurs, ils suivront de peu les travaux de réfection du pont autoroutier dans le sens nord-sud et du chantier préparatoire du quai Rambaud qui entraînera sa fermeture provisoire, avant la définitive, eux-mêmes source de fortes perturbations. Ces éléments nous amènent à attirer une fois de plus l'attention de l'assemblée sur au moins deux points que nous ne cessons de rappeler :

1° - la faiblesse structurelle et la fragilité des voiries routières permettant la sortie sud de la Presqu'île et la desserte du sud-ouest lyonnais : déjà quasiment saturées en permanence et doublées par aucun transport en commun lourd efficace (train ou métro), elles sont à la merci du moindre incident ou accident qui paralyse rapidement l'ensemble du flux. Vous savez que c'est un des facteurs limitant l'installation de nouvelles entreprises dans le sud-ouest de Lyon ;

2° - l'apparition d'une circulation supplémentaire extrêmement lourde liée à la création de la zone de loisirs et des surfaces commerciales importantes de Lyon Confluence. On ne vient pas en tramway faire des achats volumineux ou passer une soirée qui se termine tard, surtout si on vient du sud.

Il est regrettable que ces problèmes n'aient pas été pris en compte de façon globale ni dans la mise en place du projet Lyon Confluence ni dans le PDU et que l'on essaie de les résoudre au coup par coup en fonction des faibles possibilités locales.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur ces rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour un mouvement populaire.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2005-2819 - déplacements et urbanisme - Bron - Lyon 8° - Secteur Mermoz Pinel - Suppression du viaduc A 43 - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2819. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'ouvrir la concertation préalable à la démolition du viaduc Mermoz, démolition très souhaitable pour que l'autoroute s'arrête plus en périphérie dans notre agglomération et pour recomposer de façon plus agréable l'urbanisme conjoint de Mermoz nord et de Mermoz sud, ainsi d'ailleurs que du secteur de Bron traversé par cette voie.

Vous vous souvenez que nous avons précédemment pu faire inscrire ce projet dans le XII^{ème} contrat de plan Etat-Région. L'étape complémentaire qui nous est proposée aujourd'hui permettra d'enrichir ce projet dont la réalisation aura un effet très bénéfique sur l'organisation prochaine des quartiers concernés, actuellement scindés par cet ouvrage presque infranchissable pour les piétons et générateur d'insécurité routière.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Deschamps, vous vous félicitez ?

M. DESCHAMPS : Je me félicite que cette délibération soit prise, que, outre la concertation préalable à la suppression de l'autopont Mermoz, nous ajoutions une concertation préalable sur la restructuration du quartier Mermoz nord. Tout cela est bon et il faut le faire.

Il n'en demeure pas moins que nous souhaitons inscrire cette perspective dans un ensemble plus vaste qui prenne en compte l'arrivée de l'A 43 sur l'agglomération lyonnaise. Nous savons bien que le passé ayant été insulté une première fois avec la création de cet autopont, il ne faut pas insulter l'avenir à au moins deux ou trois points de vue.

Premier point de vue : il faudra qu'un jour ou l'autre soit posé le problème de l'enfouissement de l'A 43 dans la traversée de Bron Parilly. On ne peut pas imaginer 150 000 véhicules qui continuent à passer au milieu des immeubles et c'est le cas aujourd'hui.

Le deuxième aspect qu'il faut prendre en compte, c'est l'amélioration de l'entrée de ce quartier avec la nécessaire rénovation des Galeries Lafayette et la mise en place, profitant de cette rénovation, d'un parking de dissuasion au niveau du Sytral, sous les Galeries Lafayette, afin d'avoir véritablement un instrument de liaison qui supprime l'autoroute dans la ville, qui aménage de façon viable, tant pour les modes automobiles que pour les modes doux, l'entrée de cette partie de l'agglomération lyonnaise.

Voilà ce que je voulais dire pour le groupe Socialiste et apparentés s'agissant de la suppression de l'autopont Mermoz dont, encore une fois, nous ne pouvons que nous féliciter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINÉ.

N° 2005-2838 - développement économique - Saint Priest - Management de centre-ville - Création de l'association de gestion unifiée du centre-ville de Saint Priest - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2838. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le vice-président CALVEL, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, comme vous le savez, depuis 2001, le Grand Lyon s'est engagé sur une démarche de gestion unifiée de centre-ville. Il ne s'agit pas d'une structure supplémentaire mais au contraire de mettre en réseau, de faciliter, de donner un appui à toutes les forces de terrain, à toutes les forces vives, les forces de propositions qui permettent au centre-ville de vivre et de retrouver ainsi le lien social, économique, culturel qui fait la vie des villes, de nos cités, de nos communes de la Communauté urbaine, tant du Grand Lyon que des communes périphériques.

C'est la raison pour laquelle, avec la Chambre de commerce, avec la Chambre des métiers, avec les associations de commerçants, avec l'Etat, une démarche très partenariale a été engagée pour réaliser cette expérience - parce qu'il y avait un côté expérimental au début - et aujourd'hui, on voit une concrétisation dans cette expérimentation qui a été menée sur une identification de dix sites, dont trois ont été retenus et ce soir Saint Priest, qui est le modèle même d'une réussite dans cette perspective, avec la ville de Lyon et aussi Neuville, qu'il faut citer comme étant des résultats sensibles dans cette expérimentation.

Aujourd'hui, il est demandé au président, d'une part, de signer l'adhésion en tant que membre adhérent à cette association, membre adhérent et non pas membre actif parce que nous ne voulons pas être juge et partie de cette expérience, nous voulons pousser et être des facilitateurs et, d'autre part, de financer à concurrence de 20 000 € cette expérience concernant Saint Priest dans le but d'obtenir un meilleur bien-être encore des habitants par les liens sociaux, culturels et commerciaux que nous allons créer à l'intérieur de nos communes.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Socialiste pour une petite minute.

Mme DAVID : Non, deux minutes, monsieur le président. Par référence à ce qui se pratique déjà dans certains états de la Communauté européenne, une mission d'expertise a été menée à l'échelle de notre agglomération pour la revitalisation des centres-villes. Sur l'initiative du Grand Lyon et à l'appui de l'expérience apportée par les chambres consulaires, le principe de création opérationnelle d'une fonction de manager de centre-ville est aujourd'hui acté par la présente délibération. Quel est finalement l'intérêt de cette démarche ?

L'idée est à la fois simple et forte de son concept novateur. La vocation première de ce label qualitatif est de renforcer la dynamique commerçante et artisanale sur le territoire d'une commune. Le 1^{er} juillet dernier, j'ai eu le plaisir d'accueillir à l'hôtel de ville les membres fondateurs de l'association désormais dénommée "Saint Priest Centre-ville", cérémonie à laquelle Jean-Pierre Calvel, vice-président représentant le Grand Lyon était présent.

La démarche partenariale de gestion de centre-ville associe les collectivités et organismes publics à un même enjeu d'essor économique local avec les partenaires privés et exerçant un métier professionnel dans ce périmètre. Ce sont plus de 70 activités qui, pour Saint Priest, prennent alors toute leur dimension et toute leur importance dans une entité urbaine intégrant la ZAC Mozart et l'opération de renouvellement urbain.

Le centre-ville de Saint Priest, en pleine voie de restructuration urbaine, sera ainsi dotée d'un nouvel outil de développement au service des commerces de proximité par la création et le fonctionnement d'une structure associative fédérée, par le recrutement d'un poste de manager et avec l'affectation de moyens financiers validée par la signature d'une convention d'objectifs.

Au nom des représentants de la ville que je dirige, je veux dire ma satisfaction aux membres du comité d'agrément d'avoir pris la décision de retenir Saint Priest comme ville pilote du système de management de centre-ville. Elle dispose ainsi de tous les atouts pour impulser un nouvel élan commercial et contribuer à soutenir les actions développées par nos commerçants et nos artisans.

Pour toutes ces raisons également, je souhaite saluer particulièrement l'implication du Grand Lyon, du vice-président Calvel qui fait de la revitalisation des pôles commerciaux de proximité l'une des priorités du mandat communautaire. Je veux enfin... -monsieur, s'il vous plaît, ! s'il vous plaît !- ...apporter mes encouragements à tous les acteurs institutionnels et privés associés à ce dispositif, parce que la décision de ce soir est certes déterminante mais maintenant tout reste à faire. Merci au Grand Lyon.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Nous allons maintenant passer au vote :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

**Désignation d'un représentant au sein du
Sage de l'est lyonnais
(dossier n° 2005-2882)**

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Avant de donner la parole à monsieur Laurent, je voudrais ouvrir le scrutin pour le Sage. Je présente la candidature de monsieur Bourgogne. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

N° 2005-2842 - développement économique - Convention passée avec l'association communauté Sant'Egidio-France - Subvention pour l'organisation d'une rencontre internationale pour la paix en septembre 2005 - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Laurent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2842. Monsieur Laurent, vous avez la parole.

M. le vice-président LAURENT, rapporteur : Monsieur le président, du 11 au 13 septembre prochain, Lyon accueillera la dix-neuvième rencontre internationale et interreligieuse pour la paix organisée par la communauté de Sant'Egidio. Plusieurs centaines de responsables religieux et des personnalités politiques internationales viendront dialoguer pendant ces trois jours autour du thème "le courage d'un humanisme de paix".

Cette association, d'origine romaine, a vu le jour en 1968 pour aider les réfugiés. Après la première rencontre interreligieuse d'Assise en 1986, ses responsables ont pris un virage, abordant aussi les problèmes du dialogue interreligieux pour la paix dans le monde. Ils sont ainsi intervenus positivement au Mozambique, au Guatemala, en Bosnie entre autres. Les assemblées annuelles se font en alternance dans une ville italienne puis dans une ville européenne. Ainsi, Lisbonne, Barcelone, Varsovie et Aix la Chapelle ont accueilli la communauté de Sant'Egidio.

Trois raisons pour le choix du site de Lyon :

- première raison, c'est à Lyon, à l'automne 1986, que le pape Jean-Paul II annonça dans l'amphithéâtre des trois Gaules la tenue, le 27 octobre 1986, de la première réunion à Assise ;

- deuxième raison qui me semble importante, la capitale des Gaules a toujours été un creuset de l'humanisme chrétien, tant par les hommes qui ont résidé dans notre ville que par les associations internationales qui ont vu le jour chez nous ;

- et, troisième raison, cette réunion internationale est dans la droite ligne de celles qui ont été organisées depuis le début de notre mandat ; je veux parler de celle qui réunit plus de 500 maires autour du président Wade sur la fracture numérique dans les pays pauvres et celle qui rassembla des représentants d'Israël et de la Palestine pour la paix au Moyen-Orient.

Il vous est donc proposé que le Grand Lyon verse une subvention de 100 000 €, suivant ainsi l'exemple du Conseil général, de la Région et de la ville de Lyon. Avis favorable unanime des membres présents de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix. Non, pardon, je donne la parole au groupe Radical.

M. BRAILLARD : Excusez-moi de venir violenter un peu cette unanimité, monsieur le président. Lyon a une tradition ancienne de ville humaniste et ouverte, c'est vrai, dans laquelle coexistent des courants divers, notamment un catholicisme social et une église progressiste et je vois dans la personne du Cardinal Barbarin une personne tolérante et moderne. Toutes les religions ont également leur place à Lyon ainsi que tous les courants athées.

Oui, le travail de la communauté de Sant'Egidio en faveur de la paix est fécond et mérite une reconnaissance même si, dans sa présentation sur internet, Sant'Egidio ne cache pas que sa première œuvre est la prière et que son origine liée au concile Vatican II confirme que ses liens sont plus qu'étroits avec le Vatican.

Accorder une subvention de 200 000 €, 100 000 € au titre de la Ville et 100 000 € au titre du Grand Lyon, nous apparaît contraire au principe de laïcité et, en cette année anniversaire, à l'esprit de la loi de décembre 1905, à l'idée forte qu'elle a dégagée, celle d'une stricte neutralité des institutions publiques à l'égard des influences spirituelles qui permet de respecter équitablement la liberté de conscience de chacun.

Vous savez combien mon parti, le parti Radical de gauche, est attaché au principe républicain de laïcité et nous n'avons pas le monopole de cette valeur fondamentale de la République comme je n'ai pas de leçon de philosophie à vous donner. Mais nous pensons qu'historiquement -et depuis, l'Histoire n'a jamais démenti nos positions- nous sommes à même d'être légitimes concernant ces questions. Que l'on soit clair : nous ne sommes pas repliés sur une laïcité archaïque ni sur une laïcité soi-disant ringarde, encore moins une laïcité refermée sur elle-même. Non, depuis de nombreuses années, nous pensons que nous devons appliquer avec de l'intelligence mais d'une manière stricte l'esprit de la loi 1905, celle de la stricte neutralité des institutions vis-à-vis des influences, et ce quelle que soit l'importance de la communauté en question, quelle que soit l'importance de la tradition locale, sinon les valeurs n'ont plus de sens, plus personne ne comprend rien en rien.

Cette ouverture d'esprit, c'est avant tout avoir des convictions, c'est aussi apporter et faire attention à ce que ce genre de manifestation fasse l'objet d'un accueil par notre collectivité sans qu'automatiquement celle-ci apporte un soutien avec les finances publiques. C'est l'article 2 de la loi 1905 -permettez-moi de vous le rappeler- qui édicte que la République ne subventionne aucun culte. Et chacun comprendra en tout cas que les radicaux engagés dans ce travail de réflexion sur la loi 1905 aient cru nécessaire de rappeler ce qui précède.

Ce n'est pas un vote de partisan, c'est un vote de conscience et je voudrais conclure, monsieur le président, par une référence -car il est important aujourd'hui de conserver des références- ; c'est le maire de Lyon, Edouard Herriot, qui disait que : "La laïcité, ce n'est pas un dogmatisme ni un antidogmatisme, c'est une méthode qui permet d'acquiescer plus tard une autonomie morale ; la laïcité n'est pas antireligieuse, elle est neutre, elle transcende des options spirituelles en définissant les conditions de leur libre affirmation et de leur distance pacifique".

En conséquence, et pour les raisons indiquées, le groupe Radical de gauche votera contre ce rapport, à l'exception de madame Mailler, vice-présidente, qui s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le représentant du groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, c'est en raison du rôle que joue Sant'Egidio en faveur de la paix dans le monde, c'est en raison de ce que nous connaissons aujourd'hui du rassemblement qui doit se dérouler en septembre à Lyon que nous voterons la subvention que nous propose le rapport, avec quelques réserves dont je dirai quelques mots tout à l'heure.

Sant'Egidio, en effet, est intervenue sur divers lieux de conflits avec la volonté, parfois avec réussite, de rechercher par dialogue entre les belligérants des voies de règlement excluant l'usage de la force et des armes. Son rôle est internationalement reconnu, y compris par l'ONU et son secrétaire général. L'association est également impliquée dans la lutte contre le sida. Ce sont ces actions-là que nous voulons soutenir. Nous n'excluons personne du combat pour la paix et pour un monde sans arme, des combats pour améliorer le sort de l'humanité et des plus pauvres en particulier. Nous avons besoin de tout le monde dans ces combats prioritaires pour le monde.

Le rassemblement, intitulé "19^{ème} rencontre pour la Paix", qui aura lieu à Lyon et que nous suivrons avec intérêt est un rassemblement à caractère oecuménique fait de rencontres, de conférences, de forums, de confrontations et de débats, d'échanges ayant pour finalité de faire émerger les valeurs de la paix. Ce doit être également une rencontre entre les représentants des églises et les dirigeants de la vie publique et politique. La manifestation publique finale se tiendra au théâtre romain de Fourvière.

Ce qui pourrait nous faire réserve, voire motiver notre refus, ce serait bien entendu les liens qui existent entre cette association laïque et le Vatican et ce pourrait être certaines actions à caractère directement religieux qu'elle conduit par ailleurs. Nous ne tenons pas en effet à franchir la ligne qui réduirait la distance que nous devons avoir avec les cultes. La République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte ; c'est un principe auquel nous tenons et que nous ne transgresserons pas. C'est le principe de la loi dont nous célébrons cette année le centenaire. Nous ne pensons pas dans le cas présent, et si le rassemblement est bien tel qu'on nous l'a présenté, franchir cette ligne ; au contraire peut-être car la lutte pour la paix et la différence de la laïcité sont des combats qui ne s'opposent pas. Dans le monde d'aujourd'hui, il est même probable qu'ils se superposent avec la même priorité.

Voilà, en quelques mots, les raisons pour lesquelles nous voterons, mais avec vigilance, ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme BESNARD : Monsieur le président, un certain nombre de nos hésitations ont été à l'instant rappelées par les deux intervenants précédents.

Je voulais aussi ajouter que, malgré l'objectif de rassemblement organisé par la communauté Sant'Egidio pour promouvoir la paix, etc., objectif que le groupe Les Verts ne peut évidemment que saluer, nous nous abstenons aussi au vu du budget qui est consacré à cette initiative. Il s'agit là, en effet, d'une somme considérable, plus de 1 368 000 €, dont plus de la moitié apportée par les fonds publics, le reste étant assuré par les fonds privés. Ce budget nous paraît surdimensionné pour ces deux jours de rencontres et nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste, vous avez la parole.

M. CHEVAILLER : Intervention retirée, nous nous abstenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Radical,
- abstentions : groupes Communiste et intervention citoyenne - Les Verts - Mme Mailler (Radical).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président LAURENT.

M. LE PRÉSIDENT : Le scrutin est clos. Nous allons maintenant dépouiller.

(Il est procédé au dépouillement).

N° 2005-2879 - développement économique -Principes généraux relatifs à l'attribution de subventions aux associations de solidarité internationale - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2879. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Monsieur le président, nous avons évoqué tout à l'heure la place de Lyon en matière de coopération sur la thématique de l'eau. Il est clair qu'aujourd'hui, Lyon, en toute immodestie, a la réputation d'être l'une des villes les plus en avance en matière de coopération décentralisée jusqu'à ce que d'ailleurs nous ayons récemment été nommés, à Pékin, président de la commission mondiale de la coopération décentralisée.

Cette délibération a pour objectif de constituer un cadre, une sorte de fil rouge quand nous avons un certain nombre d'associations ou d'ONG qui viennent solliciter notre aide. Il nous a semblé qu'un certain nombre de règles étaient à fixer à la fois pour répondre à des besoins de transparence mais aussi, surtout, pour nous fixer nos propres critères.

Ces critères, vous le verrez dans la délibération, sont de deux ordres, à la fois sur le fond en termes de thématique, de zones géographiques, etc., et sur la forme puisque vous savez que nous travaillons beaucoup en nous aidant et en nous appuyant sur des associations et des ONG et là-aussi nous avons établi un certain nombre de critères. Cette délibération a pour objectif d'y voir plus clair et de suivre une ligne plus lisible.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Daclin. Le groupe GAEC, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport a le mérite de mieux organiser les modalités de subventions du Grand Lyon aux associations de solidarité internationale. C'est un effort de précision, de rationalisation, d'efficacité dont il faut féliciter le vice-président Jean-Michel Daclin en charge du dossier.

Le groupe GAEC profite de cette tribune pour souligner le travail magnifique réalisé par les ONG et tout particulièrement celles d'origine lyonnaise, reconnues et admirées dans le monde entier.

La coopération décentralisée et la solidarité internationale prenant au Grand Lyon des dimensions de plus en plus importantes et dans des domaines variés, le groupe GAEC

propose la création d'une journée annuelle de travail sur le sujet afin d'appuyer le travail du vice-président Daclin et de réunir tous les vice-présidents et les élus concernés ou intéressés. On voit en effet passer des rapports sur ce thème dans plusieurs commissions et au Bureau délibératif des vice-présidents ; il serait peut-être nécessaire de mener une réflexion encore plus cohérente et plus large sur tous les aspects de cette compétence grandissante du Grand Lyon et d'avoir une vision d'ensemble plus nette lors d'une journée de bilan annuel. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts, vous avez la parole.

Mme BESNARD : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Union pour la Communauté, vous avez la parole.

Mme ISAAC-SIBILLE : Monsieur le président, chers collègues, comme l'a rappelé tout à l'heure monsieur le vice-président Laurent, il est de notoriété ancestrale que, depuis deux mille ans, la solidarité internationale est une caractéristique de la ville lyonnaise. Cette solidarité n'a pas été qu'économique, elle a été aussi culturelle et spirituelle, dans beaucoup de domaines, un véritable partage.

C'est pourquoi, depuis quelques années, les collectivités locales s'associent à ce partage avec des buts et des moyens différents selon leurs choix mais il ne faut pas tout mélanger et faire n'importe quoi n'importe comment.

Vous parlez de compétences communautaires, monsieur le président, mais elles seront celles que notre collectivité décidera -d'ailleurs l'intervention de madame va un peu dans ce sens-. Aujourd'hui, quelles sont-elles exactement ? Il serait essentiel, avant toute décision, de les définir et de les faire voter par notre assemblée. Quels que soient les services rendus, on ne peut pas comparer l'envoi de camions poubelles ou de livres scolaires au Burkina Faso avec des conventions de formation et d'échanges inscrits dans la durée.

Nous devrions donc d'abord définir nos critères et nos choix pour examiner ensuite les projets présentés par les associations humanitaires, pour voir s'ils correspondent aux critères ainsi définis par notre assemblée sur ce quelle peut et souhaite faire. C'est une question de respect pour les associations qui sauront ainsi ce sur quoi elles peuvent compter.

C'est parce que des associations privées nées à Lyon, comme Bioforce, Handicap International, Vétérinaires sans Frontière et beaucoup d'autres, ont travaillé sérieusement en partenariat avec les collectivités et je puis vous le dire parce que, dès leur début, j'ai travaillé avec elles et constaté le sérieux de leur travail ; c'est pour ces raisons qu'elles sont mondialement reconnues. Mais elles savaient ce qu'elles pouvaient demander en présentant leur projet.

C'est ainsi que les collectivités doivent travailler parce que ce sont des deniers publics que nous donnons. Nous avons un devoir de sérieux et de transparence. Or, votre rapport redit des vérités évidentes pour tous les responsables d'associations, comme donner ses comptes ou ses statuts, c'est évident, toutes les associations le font ! Et on ne dit rien du tout sur nos critères et les domaines dans lesquels nous souhaitons intervenir : c'est un inventaire un peu à la Prévert.

Nous ne pouvons donc pas voter ce rapport qui n'engage à rien au mépris du travail des associations dont les responsables attendent une autre attitude de la part des élus. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Union pour la Communauté,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2005-2880 - développement économique - Association les Lyonnais de New York - Subvention - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2880. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Ce rapport évoque l'expression de la politique que nous menons depuis deux ans avec la fabrication de réseaux d'ambassadeurs de la ville de Lyon. Là, il s'agit d'ambassadeurs basés à New York. Cette association a été lancée récemment, le président a d'ailleurs assisté à ce lancement.

Actuellement, les Lyonnais de New York représentent 240 personnes qui se rencontrent depuis quelques mois. J'ai eu le privilège, à l'occasion d'un voyage à Philadelphie, d'assister à l'une de ces rencontres. Ce sont des rencontres extrêmement intéressantes ; six rencontres ont été prévues dans l'année sur les thèmes économiques, culturels, sportifs. Ce réseau est déjà opérationnel puisqu'il a permis l'organisation d'une rencontre entre un certain nombre de New-Yorkais et le Comité Bellecour qui regroupe des entreprises lyonnaises. Nous avons utilisé ce réseau pour des opérations biotech puisque nous avons lancé, grâce à eux, des opérations dans la zone et des contacts avec des entreprises biotechs de Philadelphie ; des membres de ce réseau nous ont servi.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une intervention du groupe Union pour la Communauté, monsieur Roux de Bezieux.

M. ROUX DE BEZIEUX : Monsieur le président, mes chers collègues, comme l'a rappelé Jean-Michel Daclin, nous connaissons tous ici la logique des réseaux et l'importance qu'il y a, pour notre agglomération, de développer son image de marque à l'international, et notamment dans un certain nombre de régions ou de villes-cibles du monde.

Vous avez choisi, entre autres, New York. Dont acte. Nous avons d'ailleurs voté en faveur de l'adhésion de notre collectivité à l'association des Lyonnais de New York en mai 2004. J'avais alors posé quelques questions simples : Pourquoi New York ? Quelles études de marché ont guidé ce choix ? Quels budgets prévisionnels à trois ans ? Et, concernant les Lyonnais de Paris, structure mère des Lyonnais de New York, quel bilan concret en termes de lobbying ? Et quid du niveau européen ? Autant de questions toujours sans réponse !

Vous nous présentez aujourd'hui un dossier d'attribution d'une subvention à l'association des Lyonnais de New York de 55 000 € pour son exercice 2005, un dossier -permettez-moi de vous le dire- extrêmement mal fagoté, mélangeant des arguments de nature différente, les uns pertinents, les autres plus proches de l'anecdote. Vous affirmez que les activités de l'association favorisent -je cite- "une plus forte lisibilité aux

Etats-Unis de l'agglomération lyonnaise comme métropole internationale". Effectivement -je cite encore-, "la présentation aux 240 membres de l'association de nos savoir-faire régionaux" comme les excellents chocolats Richart, Atari ou les artistes de la galerie Olivier Houg ont très certainement contribué à notre rayonnement dans une métropole de plus de vingt millions d'habitants !

Je crois, monsieur le président, qu'il est temps de parler d'ambition. L'ambition du développement, l'ambition du rayonnement international de notre agglomération, l'ambition de Lyon, métropole d'envergure, est légitime. Et je sais que nous la partageons. Le tout est de savoir s'en donner les moyens car la politique, c'est d'abord choisir et je ne crois pas qu'aujourd'hui vos marges de manœuvre vous autorisent plus que des manifestations dignes d'une petite ambition.

Car enfin, monsieur le président, à qui ferez-vous croire qu'avec 55 000 €, vous allez payer à la fois ces six manifestations, les honoraires de la structure qui nous héberge à New York, le soutien à l'excellent Comité Bellecour et -cerise sur le gâteau- une politique de lobbying en faveur du Grand Lyon ? J'ai l'impression qu'avec ce dossier, monsieur le président, vous nous prenez pour des guignols ! Car enfin, à qui ferez-vous croire qu'avec 55 000 €, vous pouvez conduire une politique de lobbying sérieuse à New York lorsque l'on sait que les honoraires d'un cabinet spécialisé en lobbying oscillent entre 3 000 et 5 000 € la journée ! Quant aux manifestations et à leur impact, nous savons qu'elles ont une lisibilité plus que limitée. Car voyez-vous, le téléphone fonctionne bien entre Lyon et New York et nous avons bien conscience que l'équipe de Bruno Dillinger fait bien ce qu'elle peut avec la modicité des moyens alloués. Tout comme d'ailleurs Joël Madile à Paris. Eh oui, il y a parfois loin de l'ambition partagée et la réalité des faits ou des chiffres. Si la politique, c'est l'art du possible, ici, c'est l'art de faire avec peu, un peu de vent et d'effets de manche, malheureusement trop souvent !

Mais les Lyonnais de New York n'étant pour rien dans cette volonté politique a minima, nous nous abstiendrons sur ce dossier, ne souhaitant en rien pénaliser les bonnes volontés des Lyonnais d'ici et d'ailleurs.

Mais au-delà de New York, monsieur le président, une politique de rayonnement international passe aussi par l'implantation et le soutien d'institutions internationales majeures pour notre agglomération. Je vais vous citer le cas d'un fonds humanitaire, émanation de la Fondation Bill Gates, doté d'un budget d'action de 1,5 million de dollars -excusez du peu !-. Cette fondation, le Vaccine Fund, a pour vocation la vaccination des enfants dans les soixante-quinze pays les plus pauvres de la planète. Le Vaccine Fund, grâce à l'action d'Aventis Pasteur, avait choisi Lyon pour implanter son siège opérationnel mondial. Lyon, pour eux au carrefour de l'Europe, Lyon, pour eux, première ville de l'Afrique ! Après quelques années d'activité entre Rhône et Saône, le Vaccine Fund nous quitte pour Genève. Pourquoi ? Souci d'efficacité car il se rapproche de l'OMS mais surtout déception car, si nous savons accueillir et nous vanter d'une implantation, nous sommes nettement moins forts pour la garder. Que demandaient-ils ? Je vous rassure, pas d'argent, eux ! Juste une reconnaissance officielle de leur action, de la simple considération. Exit Lyon, bonjour Genève !

Voyez-vous, monsieur le président, s'il s'agit bien de parcourir le monde, de la Chine à New York -ce que vous faites-, de se battre face à la concurrence -ce que vous faites-, il faut aussi savoir se battre sur son territoire pour assurer le coup. Et avez-vous aujourd'hui seulement l'envie voire les moyens de le

faire ? L'histoire jugera. Je pense qu'elle est en marche et, dans les deux thèmes de mon intervention, malheureusement, nous courrons derrière !

M. LE PRÉSIDENT : Je vous invite à venir demain pour la reconnaissance par le ministre, monsieur Loos, du pôle de compétitivité Biopôle, vous verrez effectivement ce que l'on peut réaliser à Lyon.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : groupe Union pour la Communauté,
- abstention : néant.

M. LE PRÉSIDENT : Ça nous était très égal que l'on nous reconnaisse ou non, l'essentiel était de faire.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2005-2849 - finances et institutions - Budgets communautaires - Affectation des résultats de l'exercice 2004 au budget supplémentaire 2005 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-2850 - finances et institutions - Budget supplémentaire - Exercice 2005 - Budget principal et budgets annexes - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

N° 2005-2851 - finances et institutions - Exercice 2005 - Décisions modificatives - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2849, 2005-2850 et 2005-2851. Monsieur Jacky Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : Parmi ces trois rapports, monsieur le président, l'un concerne l'affectation des résultats de l'exercice 2004 au budget supplémentaire 2005, le second le budget supplémentaire 2005 et le troisième les décisions modificatives. Pour ces trois rapports, la commission a émis un avis favorable. Je propose à l'assemblée d'en faire autant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Cinq secondes pour dire que notre groupe s'abstiendra sur ces trois rapports.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ces rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - M. Chaffringeon, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Union pour la Communauté.

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2005-2792 - Adaptation tarifaire du réseau TCL pour les agents du 3^e arrondissement de Lyon dans le cadre de la mise en oeuvre de la première phase expérimentale du plan de déplacements d'entreprise - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service communication interne et documentation -

N° 2005-2794 - Lyon 3^e - Caluire et Cuire - Lyon 6^e - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire sur l'opération n° 789 pour le surcoût qualitatif lié aux travaux de la ligne de trolleybus C1-C2 - Convention de participation financière au Sytral pour le surcoût qualitatif - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Les rapports numéros 2005-2792 et 2005-2794 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2005-2793 - Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon, lots n° 5 et 7 - Marchés annuels à bons de commande pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 par reconduction expresse - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2796 - Lyon 1^{er} - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord -

N° 2005-2800 - Plan de redressement de la SA d'HLM Gabriel Rosset - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2005-2801 - Convention avec la caisse interprofessionnelle du logement de Lyon (CILL) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2005-2809 - Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement des abords de la gare - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-2817 - Lyon 3^e - Part-Dieu - Réaménagement de la dépose-minute SNCF - Avenant au mandat de travaux de la SERL - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2820 - Vaulx en Velin - Secteur la Grappinière - Opération d'aménagement - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2825 - Lyon 9^e - La Duchère - Grand projet de ville (GPV) - Participation financière de la Communauté urbaine aux opérations de démolition de l'immeuble 260 (SACVL) et de démolition partielle des immeubles 410, 420 et 430 (OPAC du Grand Lyon) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2827 - Lyon 9^e - ZAC Nord du quartier de l'Industrie - Approbation du bilan financier révisé et de l'avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement (CPA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2005-2833 - Fourniture et pose de matériel de signalisation de direction pour l'évolution et la maintenance du jalonnement en place sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2834 - Fourniture, pose et entretien de panneaux de signalétique de zones d'activités sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon pour l'année 2006 et éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président David comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2793, 2005-2796, 2005-2800, 2005-2809, 2005-2817, 2005-2820, 2005-2825, 2005-2527, 2005-2533 et 2005-2534. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2005-2795 - Lyon 3^e - Espace Dauphiné (2^e tranche) - Aménagement - Acquisitions foncières préalables - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre -

N° 2005-2798 - Lyon 6^e - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2810 - Vaulx en Velin - Villeurbanne - Carré de Soie - Pôle de loisirs - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de monsieur le vice-président Buna, je vous donne l'avis favorable de la commission sur les rapports numéros 2005-2795, 2005-2798 et 2005-2810. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. le vice-président BUNA absent

N° 2005-2802 - Bron - Quartier du Terrailon - Requalification du centre commercial Plein Ciel Bellevue - Plan de financement des dépenses - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2804 - Caluire et Cuire - Convention de superposition de gestion pour les berges du Rhône entre la Communauté urbaine et l'Etat - Voies navigables de France - Convention d'entretien des espaces publics - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2005-2806 - Neuville sur Saône - Résidence L'Aventurière - Première tranche - Travaux d'aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2813 - Rillieux la Pape - Centre chorégraphique national - Aménagement des abords - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2814 - Rillieux la Pape - Quartier du Mont-Blanc - Réaménagement des espaces extérieurs - Quatrième tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2822 - Criter régulation du trafic - Révision du programme de travaux de raccordement des axes de circulation sur le système de régulation Criter au regard de la révision du plan des déplacements urbains (PDU) - Augmentation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2802, 2005-2804, 2005-2806, 2005-2813, 2005-2814 et 2005-2822. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2005-2803 - Bron - Quartier du Terrailon - Projet de renouvellement urbain - Marché de maîtrise d'œuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2818 - Bron - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier du Terrailon - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Longueval a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2803 et 2005-2818. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LONGUEVAL.

N° 2005-2805 - Dardilly - Requalification du parc d'affaires - 1^{ère} tranche - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2005-2807 - Oullins - Quartier de la Saulaie - Réalisation d'une liaison piétonne entre l'avenue Jean Jaurès et la place de la Convention - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2811 - Vénissieux - Opération Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2824 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) les Minguettes Max Barel - Avenue Maurice Thorez - Requalification du secteur situé le long de la contre-allée - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2005-2828 - Dardilly - Aménagement de la place du complexe sportif Moulin Carron et du chemin de Parsonge - Individualisation d'autorisation de programme partielle pour les travaux de voirie provisoires - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2805, 2005-2807, 2005-2811, 2005-2824 et 2005-2828. Madame Friehe, vous avez la parole.

Mme FRIEHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEHE.

N° 2005-2808 - Saint Fons - Quartier de l'Arsenal - Aménagement des abords du centre commercial de l'Arsenal - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2808. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2005-2821 - Lyon 8^e - Projet de renouvellement urbain Mermoz nord - Ouverture de la concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2821. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2005-2823 - Lyon 1^{er} - Zone urbaine sensible (ZUS) pentes de la CroixRousse - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2005-2007 de la programmation GSUP 2005 et de l'avenant à la convention passée avec 1.2.4 services en 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2823. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2005-2829 - Saint Genis Laval - Avenue de Gadagne - Aménagement des carrefours des entrées nord et sud - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2829. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le vice-président CRIMIER, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission. Cette délibération est à modifier comme suit :

- au 9° paragraphe, il convient de lire : "*Monsieur le directeur de la voirie communique un détail estimatif de 1 180 000 € TTC relatif à ces travaux.*" ;

- dans le délibéré, au 3° paragraphe, il convient de lire : "*3° - L'autorisation de programme individualisée le 7 avril 2003, pour l'opération n° 799 - Saint Genis Laval : carrefours Gadagne-RD486 : entrées nord et sud, est complétée pour un montant de 1 180 000 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2006.*

Le montant total de l'autorisation de programme est ainsi porté à 1 599 000 €.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRIMIER.

N° 2005-2830 - Lyon 2° - Quai Perrache - Travaux d'aménagement de voirie liés à la coupure du quai Rambaud - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lelièvre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2005-2830. Monsieur Lelièvre, vous avez la parole.

M. LELIÈVRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté, le groupe Union pour un mouvement populaire s'étant abstenu.

Rapporteur : M. LELIÈVRE.

N° 2005-2831 - Lyon 3° - Meyzieu - Demande d'individualisation d'autorisation de programme complémentaire pour l'opération n° 788 pour le surcoût qualitatif - Convention de participation financière au Sytral - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2005-2832 - Vaulx en Velin - Création d'une voirie nouvelle reliant l'avenue Roger Salengro et le pôle multimodal de la Soie - Convention à souscrire avec Gaz de France pour le déplacement d'un poste de détente de gaz - Direction générale - Direction des grands projets -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2831 et 2005-2832. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BENARBIA.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2005-2835 - Subvention à l'association Alliance logistique région urbaine de Lyon - Convention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Gandilhon comme rapporteur du dossier numéro 2005-2835. Monsieur Gandilhon, vous avez la parole.

M. GANDILHON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. GANDILHON.

N° 2005-2836 - Convention avec la Fédération française de l'industrie de la maille et de la bonneterie - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

N° 2005-2839 - Convention de partenariat avec l'association Comité Bellecour - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2836 et 2005-2839. Vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2005-2837 - Subvention à l'association Le Village des créateurs pour l'organisation d'une exposition de designers lyonnais aux Galeries Lafayette-Maison de Paris - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2005-2837 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2005-2840 - Village de la solidarité internationale - 18 au 20 novembre 2005 - Subvention au collectif des associations de développement en Rhône-Alpes (CADR) - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée -

N° 2005-2841 - Convention passée avec l'association Pôle international de recherche de presse - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

N° 2005-2845 - Office du tourisme bureau des congrès de la Communauté urbaine - Programme d'actions 2005 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2840, 2005-2841 et 2005-2845. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice président DACLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2005-2852 - Convention avec l'Association des biennales - Versement d'une subvention à l'Association des festivals internationaux - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2005-2853 - Approbation de la convention autorisant la mise à disposition de la mission site historique de la ville de Lyon auprès de la Communauté urbaine - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Béghain comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2852 et 2005-2853. Monsieur Béghain, vous avez la parole.

M. BÉGHAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BÉGHAIN.

N° 2005-2854 - Protocole de résiliation de la convention de prestation entre la ville de Lyon et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° 2005-2881 - Rencontres nationales annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) - Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Mansot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2854 et 2005-2881. Monsieur Mansot, vous avez la parole.

M. MANSOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MANSOT.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2005-2855 - Convention de transaction - Versement de droits d'exploitation pour le logo Lyonnais - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné madame Dubost comme rapporteur du dossier numéro 2005-2855. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2005-2857 - Programme complémentaire d'actions à mener en 2005 dans le domaine de l'assainissement - Réseaux d'assainissement - Modification d'autorisations de programme individualisées - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2861 - Programme complémentaire 2005 d'actions à mener dans le domaine de l'eau potable - Réseaux d'eau potable - Sécurité de la distribution - Sécurité de la production - Individualisations complémentaires - Modifications d'autorisation de programme individualisée - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2862 - Modélisation du réseau d'eau potable (secteur géré par la SDEI) - Demande d'autorisation de programme globale 011 - Eau potable - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2871 - Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits divers et outillages spécifiques captifs et des prestations ponctuelles d'interventions associées nécessaires à l'entretien et à la réparation des véhicules et engins divers de la Communauté urbaine - Lot n° 4 - Autorisation de signer un marché négocié sans publicité préalable mais avec mise en concurrence - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bourgogne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2857, 2005-2861, 2005-2862 et 2005-2871. Monsieur Bourgogne, vous avez la parole.

M. BOURGOGNE : Pour la délibération numéro 2005-2861, il y a une modification : dans le tableau, il convient de lire, en objet de la ligne de Charbonnières les Bains, allée des Chênes : "**remplacement en fonte grise 200 mètres de canalisation diamètre 150 mm**" en lieu et place de "**alimentation déchetterie 200 mètres de canalisation diamètre 150 mm**".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BOURGOGNE.

N° 2005-2858 - Lyon 2° - Opération Lyon Confluence - Travaux de restructuration du réseau d'assainissement du secteur nord ouest - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2859 - Lyon 2° - Opération Lyon Confluence - Travaux de construction du collecteur Périer gendarmerie - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Fillot a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2858 et 2005-2859. Monsieur Fillot, vous avez la parole.

M. FILLOT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FILLOT.

N° 2005-2860 - Création d'un service public des assainissements non collectifs (SPANC) - Règlement de l'assainissement non collectif - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2005-2860. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : En ces temps de libéralisme, ce rapport propose la création d'un nouveau service public, le service public des assainissements non collectifs, afin de mieux contrôler et sécuriser les habitations de notre territoire qui sont encore en assainissement autonome. Ce rapport conforte le service public d'assainissement du Grand Lyon dont la qualité est à saluer, de même qu'il faut saluer l'engagement des personnels qui assurent un métier difficile dont je peux témoigner, m'occupant du groupe de travail eau et assainissement du CHS du Grand Lyon. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme. la vice-présidente RABATEL.

N° 2005-2863 - Lyon 8° - Le Vinatier - Restauration des cuves 1 et 2 du réservoir d'eau potable - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2005-2866 - Lyon 5° - Saint Irénée - Construction de la station de surpression d'eau potable - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2863 et 2005-2866. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2005-2864 - Environnement et développement durable - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Fonds de concours aux partenaires : association Robins des villes - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2883 - Fonds eau - Réalisation de différents équipements d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région et la ville de Fianarantsoa (Madagascar) - Subvention d'investissement à l'association Aide au Tiers Monde - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération - Coopération décentralisée

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2864 et 2005-2883. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

N° 2005-2865 - Vaulx en Velin - Contrat d'agglomération - Volet territorial du contrat de plan Etat-Région - Participation de la Communauté urbaine - Ferme des Allivoz - Fonds de concours au Symalim pour les études de faisabilité et techniques d'un centre de pédagogie à l'environnement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2872 - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2865 et 2005-2872. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports. Cependant, pour le rapport numéro 2005-2872, je dois indiquer que les comités techniques paritaires des 27 juin et 4 juillet 2005 ayant été annulés pour manque de quorum, les créations et transformations de postes prévues dans la présente délibération à la DGDEI et à la direction de la propreté sont reportées à une prochaine séance du conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CREDOZ.

N° 2005-2867 - Mise en place des jachères fleuries au titre des jachères politique agricole commune (PAC) sur le territoire de la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2870 - Convention de gestion relative au réseau de chauffage urbain de Villeurbanne - Avenant n° 2 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2005-2873 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 1 : subdivision centre-ouest (NET 1) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2874 - Réalisation des prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 2 : subdivision centre-est (NET 2) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2875 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 3 : subdivision nord-est (NET 3) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2876 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 4 : subdivision nord (NET 4) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2877 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 5 : subdivision ouest (NET 5) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2005-2878 - Réalisation de prestations permettant d'effectuer la viabilité hivernale - Lot n° 6 : subdivision sud-est (NET 6) - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2005-2867, 2005-2870 et 2005-2873 à 2005-2878. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2005-2868 - Opération Ambroisie - Année 2005 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2005-2869 - Mise en valeur du Rhône, de son patrimoine, de sa culture et de son rôle de liaison sociale - Création d'un portail culturel territorial - Convention d'attribution d'un fonds de concours à la Maison du Rhône - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : En l'absence de madame la vice-présidente Vessiller, avis favorable de la commission sur les rapports 2005-2868 et 2005-2869. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de Mme la vice-présidente VESSILLER absente.

Désignations de représentants

Office de tourisme bureau des congrès (dossier n° 2005-2844)
Sage de l'est lyonnais (dossier n° 2005-2882)

Résultats des votes

M. LE PRÉSIDENT : Je vous donne les résultats des votes :

* *Office de tourisme bureau des congrès* -

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 145
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 11
- reste pour le nombre de suffrages exprimés 134
- majorité absolue 68

Ont obtenu :

- M. Hubert Guimet 101 voix
- M. Maurice Charrier 85 voix
- Mme Nadine Gelas 79 voix
- M. Alain Bideau 36 voix
- M. Erick Roux de Bezieux 23 voix
- Mme Anne-Marie Dubost 5 voix
- M. Gilles Vesco 3 voix
- M. Michel Terrot 3 voix
- M. Bruno Gignoux 3 voix
- M. Alain Imbert 3 voix
- M. Alain Lelièvre 2 voix
- Mme Bernadette Bertrix 1 voix
- Mme Claudine Friehe 1 voix
- M. André Sardat 1 voix
- Mme Nicole Bargoin 1 voix
- M. Gaël Petit 1 voix
- M. Alain Jeannot 1 voix
- M. Michel Sangalli 1 voix
- M. Michel Denis 1 voix
- M. François Turcas 1 voix
- M. Jean-Claude Desseigne 1 voix

Messieurs Guimet, Charrier, Bideau, Roux de Bézieux ainsi que madame Gelas ayant obtenu la majorité absolue sont élus.

* *Sage de l'est lyonnais* -

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 109
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 11
- reste pour le nombre de suffrages exprimés 98
- majorité absolue 50

Ont obtenu :

- M. Vincent Bourgogne 89 voix
- Mme Anne-Marie Dubost 4 voix
- M. Fawzi Benarbia 2 voix
- M. Michel Forissier 1 voix
- M. Alain Imbert 1 voix
- M. Patrick Laurent 1 voix

Monsieur Bourgogne ayant obtenu la majorité absolue est élu.

M. LE PRÉSIDENT : Avant la question orale, je vais tout de même apporter une petite précision. Je dois dire que je veux bien que les uns et les autres prennent le temps de parole nécessaire qu'ils veulent pour s'exprimer dans cette assemblée mais je trouve profondément incorrect et d'un mépris incommensurable pour les autres membres de l'assemblée que ceux qui prennent la parole de manière prolongée puissent être absents et s'en aller quand ils ont terminé leur intervention. Ici, on n'est pas au spectacle, on est dans une assemblée et on doit respecter l'assemblée. C'est déjà un minimum par rapport à soi-même. C'est tout simplement de la courtoisie et de la politesse. Quand on ne respecte pas cela, on ne fait pas de la politique. Cela a exactement la même racine : politesse et politique.

Question orale du groupe Les Verts

Intervention de madame Besnard relative aux mesures d'urgence dans les situations de pics de pollution et de canicule (gratuité de l'accès aux réseaux de transports publics)

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole pour la question orale du groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Question qui a un rapport d'ailleurs avec la ville, la politesse et la politique. Donc il s'agit d'une question qui porte sur les mesures d'urgence dans les situations de pics de pollution et de canicule.

Les épisodes de canicule et de pics de pollution atmosphérique sont maintenant récurrents. La fin du mois de juin 2005 n'y a pas fait exception et il est plus que probable que nous devons faire face bientôt à nouveau à des situations comparables. Les conséquences sanitaires sont également connues : selon les études épidémiologiques les plus récentes, par exemple l'étude air pur, le nombre de morts dues à la pollution atmosphérique est supérieur à celui des morts liées aux accidents de la route.

Cette situation rend nécessaire une politique de fond visant à prévenir la pollution et le réchauffement climatique et des mesures d'urgence pour atténuer l'impact de ces crises sur la santé de nos concitoyens.

Sur le fond, la politique du Grand Lyon va dans le bon sens : mutations de la voiture en ville, amélioration des transports collectifs, zones 30, plan vélo dont la mise en place réussie du service Vélo'V, élaboration d'un plan climat, mise en place de critères de haute qualité environnementale pour les constructions de bâtiments nouveaux, maîtrise de l'énergie et production d'énergies renouvelables au Confluent, etc. Il faut encore certainement accentuer notre effort parce que l'on peut toujours faire mieux mais la direction est bonne.

Par contre, malgré le caractère réitéré des moments de crise, leur gestion est totalement déficiente et la santé de nos concitoyens, particulièrement les plus vulnérables d'entre eux, je le rappelle, en subit les conséquences. La gestion de ces moments de crise revient en grande partie à l'Etat. C'est pourquoi nous souhaitons que le Grand Lyon interpelle l'Etat sur la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires pour atténuer les conséquences sanitaires des jours de canicule et des pics de pollution, y compris pour être plus réactif.

Par ailleurs, le Grand Lyon est concerné dans le cadre de ses propres compétences : l'article L 223 -alinéa 2- du code de l'environnement précise notamment qu'en cas de mesures de restriction ou de suspension de la circulation décidée par le préfet dans le cadre d'une procédure d'urgence, l'accès au réseau de transports publics est assuré gratuitement.

Nous savons que chaque journée de gratuité coûterait environ 200 000 € au Sytral et les Verts souhaitent donc que le Grand Lyon demande à l'Etat la compensation de cette perte de recettes qui pourrait, par exemple, être prélevée sur la TIPP, en application du principe de pollueur-payeur.

En tout état de cause, nous vous demandons, monsieur le président, d'ouvrir la discussion sur ce point avec le Sytral et le préfet. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Rivalta, vous avez la parole.

M. RIVALTA : Monsieur le président, cela ne coûte pas 200 000 € mais 470 000 €. Sur un jour de trafic normal, 200 000 € constituent la moyenne sur 365 jours mais, comme vous le savez, les jours où il y a de la pollution et beaucoup de déplacements, c'est une journée pleine et entière.

Donc, effectivement, cela fait partie de ces lois qui sont votées par le Parlement -et deux lois nous touchent de plein fouet directement-. Lorsque le préfet décide que le seuil de pollution -je ne sais plus à quel niveau- est atteint et que les transports en commun doivent être gratuits, personne n'a rien prévu dans la compensation. C'est donc la loi de Corinne Lepage du gouvernement Juppé. Mais il y en a pour tout le monde parce qu'effectivement, au niveau de la CMUC, quand on nous demande que la CMUC ait des abonnements réduits à 50 %, personne ne dit qui paie.

Ce problème est général parce que c'est un problème de cercle vertueux. Si, dans une semaine, nous avons cinq fois 470 000 € par jour de déficit, cela se traduit évidemment par un manque à gagner pour le Sytral, donc une incapacité à poursuivre les investissements ou cela les écorne. Donc, de ce point de vue-là, une mesure qui est positive d'un côté se traduit par des mesures négatives à long terme et c'est pour cela que j'évoquais tout à l'heure le problème des cercles vertueux vis-à-vis de ce genre de choses.

La deuxième chose, si ce n'est pas 200 et quelques mille mais 410 000 €, c'est que cela pose le problème de ceux qui sont abonnés et de l'égalité de nos concitoyens face à ces problèmes. Il y a tout de même quelque chose d'anormal à dire que ceux qui font des efforts, notamment au niveau des abonnements puisqu'ils payent leur abonnement au mois, eux payeraient tous les jours comme si rien ne s'était passé dans les transports en commun pendant que d'autres, qui n'ont pas fait l'effort de prendre les transports en commun et qui prennent leur voiture, se verraient attribuer la gratuité des transports en commun. Il y a là effectivement quelque chose d'incohérent et qui pose un certain nombre de problèmes.

Donc, de ce point de vue-là, les transports en commun auraient une première difficulté économique.

Il y a également une deuxième difficulté qui est, elle, technique. Monsieur le président, le réseau de notre agglomération qui est l'un des réseaux les plus performants d'Europe -je crois qu'il faut le dire et le répéter- est au bord de la saturation. C'est normal, c'est une bonne gestion que d'avoir des engins qui soient le plus pleins possible aux heures de pointe. Il y a à peu près 1 000 bus dans notre agglomération, 150 trolleybus, des minibus, 60 rames de métro, 37 rames de tramway mais, aux heures de pointe, ces engins sont déjà en circulation dans la ville. Si brutalement, on nous demande d'augmenter de 30 ou 40 % la population dans les engins de transports en commun, un véritable problème là-aussi d'équilibre et de sécurité même peut être posé.

Donc on voit bien que l'idée est généreuse mais elle se traduit par des difficultés économiques qui pénalisent le futur et elle se traduit aussi par quelques incompatibilités techniques ou difficultés de transports dans nos transports en commun. C'est effectivement un problème.

Je voudrais aussi évoquer -et j'en profite à cette occasion- ce que nous avons vécu la semaine dernière où des idées généreuses ou qui vont dans un certain sens peut-être finissent par s'appliquer dans leur contraire. Vous le savez puisque nous sommes intervenus et vous êtes intervenus -et, de ce point

de vue-là, de temps en temps des attachés parlementaires qui ont un peu d'action, cela peut permettre quelque chose plutôt que de faire des discours- avec Michel Mercier auprès du Gouvernement pour que celui-ci, dans les lois d'habilitation, ne fasse pas passer le seuil du versement transport de neuf salariés à dix-neuf salariés parce que cela représentait un manque à gagner pour le réseau de plus de 50 M€. Et il est vrai qu'avoir obtenu la semaine dernière que le Gouvernement recule et sortir de la loi d'habilitation sur les exonérations fiscales le versement transport fait qu'en une semaine, nous avons vraisemblablement gagné 50 M€ pour les transports en commun de notre agglomération. Je crois donc que là l'efficacité parlementaire a été intéressante. La coordination entre vous et le président du Conseil général a été intéressante et qu'il ait pu négocier directement, dans le paquet qu'il avait fait, avec le Gouvernement, la nondéfiscalisation des versements transports a été une chose importante.

Comme nous n'avons toujours pas les 50 M€ qui nous sont promis, je ne vois pas bien comment il y aurait en plus les 50 M€ qui nous manqueraient en plus tous les ans. Et là-aussi ce n'est pas dans les cercles vertueux puisque effectivement, à partir du moment où on peut pas développer les transports en commun, on ne développe pas l'emploi et on ne développe pas les grands équilibres écologiques et sociologiques et d'environnement.

Donc, je crois que la loi sur l'environnement est compréhensible sur le plan de la générosité mais difficile à appliquer sur le plan technique et pose un certain nombre de questions sur le plan économique à notre réseau.

Alors, j'ai bien entendu qu'à partir de la question orale, on demande au Gouvernement. Je suis tout à fait d'accord pour que l'on demande au Gouvernement, que l'on demande au Sytral mais le Sytral ne fera que ce qu'il a avec l'argent qu'il a. Que l'on demande au Gouvernement de nous payer, je suis complètement d'accord ; j'ai quelques doutes -quel que soit d'ailleurs le Gouvernement- sur le résultat des courses en la matière. Donc c'est pour cela que je demande que l'on soit prudent. Je reconnais complètement la difficulté et la nécessité de faire attention à l'environnement mais peut-être que c'est en traitant le problème de façon durable et au fond, c'est-à-dire en continuant à gagner les parts de marché des transports en commun, que nous y arriverons.

Je voudrais tout de même donner à notre assemblée des chiffres sur les problèmes de pollution parce qu'ils sont importants : 75 % des déplacements se font sous le mode électrique qui, lui, n'est pas polluant et, dans notre agglomération, on a une part de marché qui est aujourd'hui de 24 à 25 % des déplacements. Les transports ne représentent que 3 % de la pollution. Le reste est représenté par la voiture et c'est donc peut-être plus en amont sur la voiture qu'il faut agir et sur la pénétration de la voiture d'une façon globale avant de régler le problème ponctuel des pics de pollution qui est effectivement un véritable problème.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Rivalta. Chers collègues, nous en avons terminé.

(La séance est levée à 23 heures 10).
